

KONINKLIJKE ACADEMIE  
VOOR OVERZEESE  
WETENSCHAPPEN

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

MEDEDELINGEN  
DER ZITTINGEN

Driemaandelijkse publikatie

JAARBOEK - 1972 - ANNUAIRE

ACADEMIE ROYALE  
DES SCIENCES  
D'OUTRE-MER

Sous la Haute Protection du Roi

BULLETIN  
DES SÉANCES

Publication trimestrielle

1972 - 1

350 F

#### BERICHT AAN DE AUTEURS

De K.A.O.W. publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, Defacqzstraat, 1, 1050 Brussel. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de „Richtlijnen voor de indiening van handschriften” (zie *Meded.* 1964, 1467-1469, 1475), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

#### AVIS AUX AUTEURS

L'ARSOM publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, rue Defacqz, 1, 1050 Bruxelles. Ils seront conformes aux instructions consignées dans les « Directives pour la présentation des manuscrits» (voir *Bull.* 1964, 1466-1468, 1474), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

Abonnement 1972 (4 num.): 1.500 F

Defacqzstraat, 1  
1050 BRUSSEL (België)  
Postrek. nr. 244.01 K.A.O.W., 1050 Brussel

Rue Defacqz, 1  
1050 BRUXELLES (Belgique)  
C.C.P. n° 244.01 ARSOM, 1050 Bruxelles

## ERRATUM

*Bulletin des séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer (Bruxelles)*, 1972, fasc.

1 (*Annuaire*), p. 55, 2<sup>e</sup> ligne: adresse de M.

A. ROLLET:

Avenue Slegers, 174 (et non 74)

**KONINKLIJKE ACADEMIE  
VOOR OVERZEESE  
WETENSCHAPPEN**

Onder de Hoge Beschermering van de Koning

**MEDEDELINGEN  
DER ZITTINGEN**

Driemaandelijkse publikatie

**JAARBOEK - 1972 - ANNUAIRE**

**ACADEMIE ROYALE  
DES SCIENCES  
D'OUTRE-MER**

Sous la Haute Protection du Roi

**BULLETIN  
DES SÉANCES**

Publication trimestrielle

**1972 - 1**

## TABLEAU

### VAN DE ACADEMIE      DE L'ACADEMIE

DE KONING

LE ROI

HOGE BESCHERMER

HAUT PROTECTEUR

J. OPSOMER

VOORZITTER 1972

PRÉSIDENT 1972

P. STANER

VASTE SECRETARIS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

E.-J. DEVROEY

EREVASTE SECRETARIS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

**Koninklijke Academie  
voor Overzeese  
Wetenschappen**

**Académie royale  
des  
Sciences d'Outre-Mer**

Hoge Koninklijke Bescherming

Haute Protection Royale

**STATUTEN\***

**STATUTS\***

**BOUDEWIJN  
KONING DER BELGEN**

**BAUDOUIN  
ROI DES BELGES**

Aan allen die nu zijn en hierna  
wezen zullen, Onze Groet.

A tous, présents et à venir, Salut.

Gelet op artikel 29 van de  
Grondwet;

Vu l'article 29 de la Constitu-  
tion;

Gelet op het koninklijk besluit  
van 30 mei 1961 tot verdeling van  
de ministeriële bevoegdheden in  
Afrikaanse zaken;

Vu l'arrêté royal du 30 mai  
1961 relatif à la répartition des  
attributions ministérielles en ma-  
tières d'affaires africaines;

Gelet op het koninklijk besluit  
van 17 september 1962 houdende  
overbrenging van de Koninklijke  
Academie voor Overzeese Wetens-  
chappen naar het Ministerie van  
Nationale Opvoeding en Cultuur  
op datum van 1 oktober 1962;

Vu l'arrêté royal du 17 septem-  
bre 1962 rattachant l'Académie  
royale des Sciences d'Outre-Mer  
au Ministère de l'Education natio-  
nale et de la Culture à la date du  
1<sup>er</sup> octobre 1962;

Willende een nieuwe blijk ge-  
ven van het groot belang dat wij  
hechten aan de Koninklijke Aca-  
demie voor Overzeese Wetens-  
chappen;

Voulant marquer le grand inté-  
rêt que Nous portons à l'Acadé-  
mie royale des Sciences d'Outre-  
Mer;

Overwegende dat de werkzaam-  
heden van de Academie tot alle  
overzeese gebieden dienen uitge-  
breid te worden meer bepaald tot

Considérant qu'il importe  
d'étendre les travaux de l'Acadé-  
mie à toutes les régions d'outre-  
mer et spécialement à celles dont

\* Staatsblad van 16 december 1964,  
blz. 12 930.

\* Moniteur du 16 décembre 1964,  
p. 12 930.

de streken waarvan de ontwikkeling bijzondere problemen stelt;

Gelet op de aan de Regering voor te leggen conclusies en voorstellen die in de plenaire vergadering van de drie klassen van beoelde Academie zijn uitgewerkt;

Gelet op de wet van 23 december 1946 houdende instelling van een Raad van State, inzonderheid op artikel 2, tweede lid;

Gelet op de dringende noodzakelijkheid;

Op de voordracht van Onze Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur,

HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN WIJ:

**Artikel 1.** — De Koning is de Hoge Beschermer van de Academie.

**Artikel 2.** — De statuten van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen, gevoegd bij dit besluit worden goedgekeurd.

**Artikel 3.** — Het koninklijk besluit van 3 juni 1955 houdende de statuten van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen gewijzigd bij de koninklijke besluiten van 8 december 1959 en 30 juni 1961, wordt opgeheven.

**Artikel 4.** — Onze Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur is belast met de uitvoering van dit besluit.

le développement suscite des problèmes particuliers;

Vu les conclusions et propositions à soumettre au Gouvernement décidées en séance plénière des trois Classes de ladite Académie;

Vu la loi du 23 décembre 1946 portant création d'un Conseil d'Etat et notamment l'article 2, alinéa 2;

Vu l'urgence;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Education nationale et de la Culture,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

**Article 1er.** — Le Roi est le Haut Protecteur de l'Académie.

**Article 2.** — Les statuts de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, annexés au présent arrêté, sont approuvés.

**Article 3.** — L'arrêté royal du 3 juin 1955 portant les Statuts de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, modifié par les arrêtés royaux des 8 décembre 1959 et 30 juin 1961, est abrogé.

**Article 4.** — Notre Ministre de l'Education nationale et de la Culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Gegeven te Brussel, 17.1.1964. Donné à Bruxelles le 17.1.1964.

(get.) BAUDOUIN (s.)

Koninklijke Academie  
voor Overzeese  
Wetenschappen

STATUTEN

Artikel 1. — De Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen heeft als opdracht, tot de vooruitgang der wetenschappelijke kennis van de overzeese streken bij te dragen, meer bepaald van die waarvan de ontwikkeling bijzondere vraagstukken stelt.

Zij adviseert over alle vraagpunten die haar worden voorgelegd door de Minister van wie zij afhangt.

De zetel van de Academie is te Brussel gevestigd.

Artikel 2. — De Academie is in drie Klassen ingedeeld.

De eerste, *Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen* genaamd, houdt zich meer in het bijzonder bezig met de vraagstukken van geschiedenis, vergelijkende wetgeving, economie, culturele antropologie, etnologie, sociologie, linguïstiek, literatuur, kunst, oudheidkunde en missiologie.

De tweede, *Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen* genaamd, houdt zich meer in het bijzonder bezig met de vraagstukken van aardrijkskunde, geofysica, aardkunde, pedologie, plantkunde, dierkunde, scheikunde en natuurkunde, delfstoffenleer, menselijke en diergeneeskunde, landbouwkun-

Académie royale  
des  
Sciences d'Outre-Mer

STATUTS

Article 1. — L'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer a pour mission de contribuer au progrès de la connaissance scientifique des régions d'outre-mer, et notamment de celles dont le développement suscite des problèmes particuliers.

Elle donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre dont elle relève.

Le siège de l'Académie est établi à Bruxelles.

Article 2. — L'Académie est divisée en trois Classes.

La première Classe, dénommée *Classe des Sciences morales et politiques*, s'occupe spécialement des questions d'histoire, de législation comparée, d'économie, d'anthropologie culturelle, d'ethnologie, de sociologie, de linguistique, de littérature, d'art, d'archéologie et de missiologie.

La deuxième Classe, dénommée *Classe des Sciences naturelles et médicales*, s'occupe spécialement des questions de géographie, de géophysique, de géologie, de pédologie, de botanique, de zoologie, de chimie et de physique, de minéralogie, de médecine humaine et vétérinaire, d'agronomie,

de, alsook met de toepassing van deze disciplines.

De derde, *Klasse voor Technische Wetenschappen* genaamd, houdt zich meer in het bijzonder bezig met vraagstukken van vervoer en verkeersmiddelen, energie, burgerlijke bouwkunde, ontginnung der mijnen, metallurgie, materieel, huisvesting en stedenbouw.

**Artikel 3.** — Elke Klasse bestaat uit vijftien leden van Belgische nationaliteit.

Bovendien kunnen in elke Klasse opgenomen worden:

1. Ereleden;
2. Vijfentwintig Belgische of vreemde geassocieerden, die in België verblijven;
3. Twintig Belgische of vreemde correspondenten die buiten België verblijven. Het aantal correspondenten is voor de helft uit staatsonderhorigen van overzeese landen samengesteld.

Alle leden, geassocieerden en correspondenten hebben het recht de vergaderingen van de Academie en deze van hun Klasse bij te wonen. Alleen de ereleden en de gewone leden nemen echter deel aan de besloten vergaderingen.

**Artikel 4.** — Kunnen tot erelid benoemd worden en enkel op hun verzoek en op eensluidend advies van hun Klasse, de gewone leden die, na hun benoeming, hun verblijfplaats naar het buitenland overbrengen, of die, wegens een der redenen in het huishoudelijk reglement bepaald, niet meer actief en regelmatig aan de werk-

ainsi que de l'application de ces disciplines.

La troisième Classe, dénommée *Classe des Sciences techniques*, s'occupe spécialement des questions de transport et communications, d'énergie, de génie civil, d'exploitation des mines, de métallurgie, d'outillage, d'habitat et d'urbanisme.

**Article 3.** — Chaque Classe comprend quinze membres de nationalité belge.

Elle peut comprendre en outre:

1. Des membres honoraires;
2. Vingt-cinq associés belges ou étrangers, résidant en Belgique;
3. Vingt correspondants belges ou étrangers, résidant en dehors de la Belgique. Le nombre des correspondants est composé pour moitié de nationaux de pays d'outre-mer.

Tous les membres, associés et correspondants ont le droit d'assister aux séances de l'Académie et à celles de leur Classe. Toutefois, seuls les membres honoraires et titulaires prennent part aux comités secrets.

**Article 4.** — Peuvent être nommés membres honoraires, et seulement à leur demande et de l'avis conforme de leur Classe, les membres titulaires qui transfèrent leur résidence à l'étranger après leur nomination ou qui, pour une des raisons prévues par le règlement d'ordre intérieur, ne pourraient plus continuer de prendre part

zaamheden van de Academie zouden kunnen deelnemen.

Voor elke openstaande plaats van gewoon lid stelt de betrokken Klasse een kandidaat voor; zij doet hetzelfde voor elke plaats van geassocieerde of van correspondent welke zij geschikt acht te begeven.

Voormelde adviezen en voorstellen worden in besloten vergadering uitgebracht.

De gewone leden en de ereleden worden door de Koning benoemd; de geassocieerden en de correspondenten, door de Minister van wie de Academie afhankelijk is.

**Artikel 5.** — Elke Klasse kiest haar directeur voor één jaar, uit de gewone leden.

De uittredende directeur is niet herkiesbaar. Hij kan later worden herkozen.

**Artikel 6.** — Om de beurt wordt de directeur van elke Klasse door de Koning voor één jaar tot **Voorzitter** van de Academie benoemd. De voorzitter vertegenwoordigt de Academie op de openbare plechtigheden.

**Artikel 7.** — De Vaste Secretaris van de Academie wordt uit de gewone leden door de Koning benoemd.

Hij is belast met de briefwisseling, het opstellen van de notulen der vergaderingen en het bewaren van het archief, zowel van de Academie als van elke Klasse.

Hij vervult het ambt van secretaris der Bestuurscommissie.

De Vaste Secretaris wordt in ruste gesteld op het einde van

d'une manière active et régulière aux travaux de l'Académie.

Pour toute place vacante de membre titulaire, la Classe intéressée propose un candidat; elle fait de même pour toute place d'associé ou de correspondant, qu'elle juge opportun de faire occuper.

Les avis et propositions précités sont émis en comité secret.

Les membres titulaires et les membres honoraires sont nommés par le Roi; les associés et les correspondants par le Ministre dont relève l'Académie.

**Article 5.** — Chaque Classe élit son directeur pour un an, parmi les membres titulaires.

Le directeur sortant n'est pas rééligible. Il peut être réelu ultérieurement.

**Article 6.** — Le Roi nomme à tour de rôle le directeur de chacune des Classes en qualité de Président de l'Académie pour un an. Le Président représente l'Académie dans les cérémonies publiques.

**Article 7.** — Le Secrétaire perpétuel de l'Académie est nommé par le Roi, parmi les membres titulaires de l'Académie.

Il est chargé de la correspondance, de la tenue des procès-verbaux des séances et de la garde des archives, tant de l'Académie que de chacune des Classes.

Il remplit les fonctions de secrétaire de la Commission administrative.

Le Secrétaire perpétuel est admis à la retraite à la fin de l'année

het kalenderjaar tijdens hetwelk hij ten volle 75 jaar is. Hij voert dan de titel van Erevaste Secretaris.\*

**Artikel 8.** — Elke Klasse is verplicht elke maand een vergadering van haar leden, geassocieerden en correspondenten te houden, behalve in augustus, september en oktober.

In oktober komen de drie Klassen in een plenaire zitting bijeen, waarop verslag wordt gedaan over de werkzaamheden van de Academie en de bij de wedstrijden toegekende prijzen uitgereikt.

Gemeenschappelijke zittingen der Klassen kunnen bovendien georganiseerd worden.

**Artikel 9.** — Als ontslagnemer wordt beschouwd elk lid alsook elke geassocieerde, die gedurende twee jaar geen enkele vergadering bijwoont zonder een door het huiselijk reglement aangenomen reden.

Als ontslagnemer kan eveneens worden beschouwd elke correspondent, die gedurende drie jaar geen enkel werk ingezonden heeft.

In beide gevallen wordt het besluit tot ontslagverlening genomen op voorstel van de Klasse, uitgebracht in besloten vergadering.

**Artikel 10.** — De Academie publiceert:

1. Wetenschappelijke verhandelingen;
2. Mededelingen der zittingen waarin worden opgenomen de

civile au cours de laquelle il a accompli sa 75<sup>e</sup> année. Il prend alors le titre de Secrétaire perpétuel honoraire.\*

**Article 8.** — Chaque Classe tient obligatoirement une séance mensuelle pour ses membres, associés et correspondants, sauf en août, septembre et octobre.

En octobre, les trois Classes se réunissent en une séance plénière où il est rendu compte des travaux de l'Académie et où sont proclamés les prix décernés dans les concours.

Des séances communes de Classes peuvent en outre être organisées.

**Article 9.** — Sera considéré comme démissionnaire tout membre, de même que tout associé, qui n'aura assisté à aucune séance pendant deux ans, sans motif d'absence admis par le règlement d'ordre intérieur.

Pourra de même être considéré comme démissionnaire, tout correspondant qui n'aura fait parvenir aucun travail pendant trois ans.

Dans l'un et l'autre cas, l'arrêté de démission sera pris sur proposition de la Classe, formulée en comité secret.

**Article 10.** — L'Académie publie:

1. Des mémoires scientifiques;
2. Un Bulletin des séances contenant les procès-verbaux des

---

\* Alinea bijgevoegd ingevolge het K.B. van 7.1.1970.

\* Alinéa ajouté suite à l'A.R. du 7.1.1970.

notulen der vergaderingen, alsook mededelingen en lezingen van geringe omvang welke worden gedaan of voorgelegd door de leden, geassocieerden en correspondenten van de Academie;

3. De Biografie van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen.\*

Artikel 11. — De Academie richt periodiek wetenschappelijke en letterkundige wedstrijden in over onderwerpen in verband met haar zending. Zij kan prijzen toe kennen voor de werken die zij bekroont.

De bekroonde werken worden op kosten van de Academie gepubliceerd. De leden, geassocieerden of correspondenten mogen niet deelnemen aan deze wedstrijden.

Artikel 12. — De Academie kan colloquia of symposia organiseren of patroneren, waaraan afgevaardigden van nationale of vreemde wetenschappelijke instellingen deelnemen.

Zij organiseert en patronneert slechts studiezendingen, met de instemming van de Minister onder wie ze ressorteert, in de uitzonderlijke gevallen, waarin die zendingen een bijzonder belang bieden voor de wetenschappelijke faam van België.

Artikel 13. — De Academie en de Klassen kunnen alle werkcommissies oprichten die nuttig zijn voor het vervullen van hun onderscheiden opdrachten en daarin

séances, ainsi que des communications et des lectures de peu d'étendue faites ou présentées par les membres, associés et correspondants de l'Académie;

3. La Biographie de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.\*

Article 11. — L'Académie organise périodiquement des **concours** scientifiques et littéraires sur des sujets se rapportant à sa mission. Elle peut doter de prix les œuvres qu'elle couronne.

Les œuvres couronnées sont publiées aux frais de l'Académie. Les membres, associés ou correspondants ne peuvent prendre part à ces concours.

Article 12. — L'Académie peut organiser ou patronner des **colloques** ou **symposia** réunissant des délégués d'institutions scientifiques nationales et étrangères.

Elle n'organise ou ne patronne des missions d'études, de l'accord du Ministre dont elle relève, que dans les cas exceptionnels où ces missions offrent un intérêt particulier pour le renom scientifique de la Belgique.

Article 13. — L'Académie et les Classes peuvent créer toutes commissions de travail utiles à l'accomplissement de leurs missions respectives et y nommer des per-

---

\* Vanaf Deel VI, *Belgische Overzeese Biographie* genaamd.

\* Dénommé à partir du Tome VI, *Biographie belge d'Outre-Mer*.

personen benoemen die niet tot de Academie behoren.

**Artikel 14.** — De Academie stelt haar huishoudelijk reglement en het reglement van haar publicaties en wedstrijden op, en legt deze ter goedkeuring voor aan de Minister van wie zij afhankelijk is.

**Artikel 15.** — De leden, geassorteerden en correspondenten van de Academie hebben recht op een zitpenning van tweehonderd frank voor elke voltallige vergadering, vergadering van een Klasse of van een Commissie.

Indien zij buiten de Brusselse agglomeratie wonen, wordt hun bovendien, voor elke dag waarop wordt vergaderd, een **verblijfsvergoeding** toegekend van honderd frank\*, vermeerderd met de kosten van de reis per spoor in eerste klasse van hun verblijfplaats naar Brussel en terug. Indien zij in het buitenland verblijven, worden hun alleen de kosten van de reis op het grondgebied van het moederland terugbetaald.

Dezelfde voordelen worden toegekend aan de personen die niet tot de Academie behoren en lid zijn van de werkcommissies.

Mij bekend om gevoegd te worden bij Ons Besluit van 17.1.1964.

(get.) BAUDOUIN (s.)

Van Koningswege:  
De Minister van Nationale  
Opvoeding en Cultuur,

(get.) H. JANNE (s.)

\* Op 125 F gebracht vanaf 1 juli 1968.

sonnes étrangères à l'Académie.

**Article 14.** — L'Académie arrête son règlement d'ordre intérieur et la réglementation de ses publications et concours, et les soumet à l'approbation du Ministre dont elle relève.

**Article 15.** — Les membres, associés et correspondants ont droit à un jeton de présence de deux cents francs pour toute séance plénière, séance de Classe ou de Commission.

S'ils résident en dehors de l'agglomération bruxelloise, il leur est alloué en outre, par journée de séance, une indemnité de séjour de cent francs\*, majorée du prix du voyage aller-retour en première classe des chemins de fer entre le lieu de leur résidence et Bruxelles. S'ils résident à l'étranger, seul le prix du voyage sur le territoire métropolitain leur est remboursé.

Les mêmes avantages sont accordés aux personnes étrangères à l'Académie qui sont membres des commissions de travail.

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 17.1.1964.

Par le Roi:  
Le Ministre de l'Education nationale et de la Culture,

\* Portée à 125 F à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1968.

BEKENDMAKING

PUBLICATION

- K.B. 4 september 1928 (Oprichting K.B.K.I.): *Staatsblad*, 30 september (Opgeheven).
- K.B. 18 december 1929: *Ambtelijk Blad*, 15 februari 1930, blz. 130 (Opgeheven).
- K.B. 17 april 1930: *Staatsblad*, 2 mei (Opgeheven).
- K.B. 26 augustus 1938: *Staatsblad*, 10 september (Opgeheven).
- K.B. 26 april 1947: *Ambtelijk blad*, 15 mei, blz. 296 (Opgeheven).
- K.B. 29 december 1947: Onuitgegeven (Opgeheven).
- Wet van 27 juni 1930: *Staatsblad*, 10 juli.
- K.B. 31 oktober 1931: *Staatsblad*, 25 november.
- K.B. 28 december 1950: *Staatsblad*, 2 februari 1951 (Opgeheven).
- K.B. 25 oktober 1954 (Benaming K.A.K.W.): *Staatsblad*, 20 november.
- K.B. 3 juni 1955 (Statuten): *Staatsblad*, 5 oktober (Opgeheven).
- K.B. 3 juni 1955 (Rechtspersoonlijkheid): *Staatsblad*, 5 oktober.
- M.B. 28 juni 1955 (Algemeen Reglement): *Staatsblad*, 5 oktober.
- M.B. 23 augustus 1956 (Algemeen Reglement, bijvoegsel bij art. 35).
- K.B. 18 augustus 1958 (Benaming Ministerie van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi): *Staatsblad*, 28 augustus.
- K.B. 8 december 1959 (Benaming Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen):
- A.R. 4 septembre 1928 (Création I.R.C.B.): *Moniteur*, 30 septembre (Abrogé).
- A.R. 18 décembre 1929: *Bulletin officiel*, 15 février 1930, p. 103 (Abrogé).
- A.R. 17 avril 1930: *Moniteur*, 2 mai (Abrogé).
- A.R. 26 août 1938: *Moniteur*, 10 septembre (Abrogé).
- A.R. 26 avril 1947: *Bulletin officiel*, 15 mai, p. 296 (Abrogé).
- A.R. 29 décembre 1947: Inédit (Abrogé).
- Loi du 27 juin 1930: *Moniteur*, 10 juillet.
- A.R. 31 octobre 1931: *Moniteur*, 25 novembre.
- A.R. 28 décembre 1950: *Moniteur*, 2 février 1951 (Abrogé).
- A.R. 25 octobre 1954 (Dénomination A.R.S.C.): *Moniteur*, 20 novembre.
- A.R. 3 juin 1955 (Statuts): *Moniteur*, 5 octobre (Abrogé).
- A.R. 3 juin 1955 (Personnalité civile): *Moniteur*, 5 octobre.
- A.M. 28 juin 1955 (Règlement général): *Moniteur*, 5 octobre.
- A.M. 23 août 1956 (Règlement général, addition à l'art. 35).
- A.R. 18 août 1958 (Dénomination Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi): *Moniteur*, 28 août.
- A.R. 8 décembre 1959 (Dénomination Académie royale des Sciences d'Outre-Mer): *Moni-*

- Staatsblad*, 14 januari 1960 (Opgeheven).
- K.B. 23 juni 1960 (Benaming Ministerie van Afrikaanse Zaken): *Staatsblad*, 29 juni.
- K.B. 30 mei 1961 (Verdeling van de ministeriële bevoegdheden in Afrikaanse Zaken): *Staatsblad*, 3 juni.
- K.B. 30 juni 1961 (Wijziging der statuten van de K.A.O.W.): *Staatsblad*, 29 juli (Opgeheven).
- K.B. 23 mei 1962 (Verdeling van de ministeriële bevoegdheden in Afrikaanse zaken): *Staatsblad*, 30 mei.
- K.B. 17 september 1962 (Overbrenging van de K.A.O.W. naar het Ministerie van Nationale Opvoeding en Cultuur): *Staatsblad*, 5 oktober.
- K.B. 17 januari 1964 (Hoge Koninklijke Bescherming. — Statuten): *Staatsblad*, 16 december.
- M.B. 6 november 1964 (Algemeen Reglement): *Staatsblad*, 11 december.
- K.B. 10 februari 1970 (Erevaste secretaris): *Staatsblad*, 21 april en 27 mei.
- teur*, 14 janvier 1960 (Abrogé).
- A.R. 23 juin 1960 (Dénomination Ministère des Affaires africaines): *Moniteur*, 29 juin.
- A.R. 30 mai 1961 (Répartition des attributions ministérielles en matière d'Affaires africaines): *Moniteur*, 3 juin.
- A.R. 30 juin 1961 (Modification des statuts de l'ARSOM): *Moniteur*, 29 juillet (Abrogé).
- A.R. 23 mai 1962 (Répartition des attributions ministérielles en matière d'Affaires africaines): *Moniteur*, 30 mai.
- A.R. 17 septembre 1962 (Rattachement de l'ARSOM au Ministère de l'Education nationale et de la Culture): *Moniteur*, 5 octobre.
- A.R. 17 janvier 1964 (Haute Protection Royale. — Statuts): *Moniteur*, 16 décembre.
- A.M. 6 novembre 1964 (Règlement général): *Moniteur*, 11 décembre.
- A.R. 10 février 1970 (Secrétaire perpétuel honoraire): *Moniteur*, 21 avril et 27 mai.

## Rechtspersoonlijkheid

(Koninklijk besluit van 31 oktober 1931, gewijzigd bij het koninklijk besluit van 3 juni 1955).\*

## Personnalité civile

(Arrêté royal du 31 octobre 1931, modifié par l'arrêté royal du 3 juin 1955).\*

**ARTIKEL ÉÉN.** — De rechtspersoonlijkheid wordt verleend aan de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen, wiens doel en inrichting bepaald worden bij het koninklijk besluit van 17 januari 1964.

**ART. 2.** — De Academie wordt beheerd door een bestuurscommissie, onder het hoog gezag van de Minister van wie zij afhangt. Te dien einde is deze Commissie met de meest uitgebreide machten bekleed.

Zij heeft het financieel bestuur van het patrimonium van de Academie die zij tegenover derden vertegenwoordigt.

**ART. 2 bis.** — De Bestuurscommissie is samengesteld uit zes Leden van de Academie, aangewezen voor een termijn van drie jaar, door de Minister van wie zij afhangt.

Ieder jaar wordt de Commissie voor een derde hernieuwd; het

**ARTICLE PREMIER.** — La personnalité civile est accordée à l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, dont l'arrêté royal du 17 janvier 1964 détermine l'objet et l'organisation.

**ART. 2.** — L'Académie est gérée, sous la haute autorité du Ministre dont elle relève, par une Commission administrative. Celle-ci est investie, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus.

Elle a la gestion financière du patrimoine de l'Académie, qu'elle représente vis-à-vis des tiers.

**ART. 2 bis.** — La Commission administrative est composée de six Membres de l'Académie désignés, pour trois ans, par le Ministre dont elle relève.

La Commission est renouvelée par tiers chaque année; toutefois,

\* Tekst in overeenstemming gebracht met de Statuten van de K.A.O.W., volgens het K.B. van 17.1.1964.

\* Texte mis en concordance avec les Statuts de l'ARSOM, tels qu'ils résultent de l'A.R. du 17.1.1964.

mandaat van haar leden is echter hernieuwbaar.

De Minister kan de vergadering van de Commissie bijwonen of er zich door een hoger ambtenaar van het centraal bestuur laten vertegenwoordigen: de afgevaardigde van de Minister is, in dit geval, stemgerechtigd.

ART. 3. — De Bestuurscommissie wordt voorgezeten door de Voorzitter van de Academie. Zij wordt door hem bijeengeroepen.

De besluiten der Bestuurscommissie worden bij meerderheid van stemmen genomen. Bij staking der stemmen beslist de stem van de Voorzitter.

De notulen worden in een bijzonder register geschreven. De afschriften of uittreksels welke voor het gerecht of elders dienen overgelegd, worden door de Voorzitter of door de Vaste Secretaris ondertekend.

De bestuurscommissie kan alle werkcommissies oprichten die nuttig zijn voor het vervullen van haar opdracht en daarin personen benoemen die niet tot de Academie behoren.

ART. 4. — De rechtsvorderingen, zowel als aanleger dan als verweerde, worden, namens de Academie, door de Bestuurscommissie gevoerd, op vervolging en benaastiging van de Voorzitter.

ART. 5. — L'Académie est autorisée à recueillir des libéralités.

le mandat de ses membres est renouvelable.

Le Ministre peut assister aux séances de la Commission ou s'y faire représenter par un fonctionnaire supérieur de l'administration centrale; le délégué du Ministre ayant, en ce cas, voix délibérative.

ART. 3. — La Commission administrative est présidée par le Président de l'Académie. Elle est convoquée par lui.

Les résolutions de la Commission sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial. Les copies ou extraits, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou par le Secrétaire perpétuel.

La Commission administrative peut créer toutes Commissions de travail utiles à l'accomplissement de sa mission et y nommer des personnes étrangères à l'Académie.

ART. 4. — Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'Académie par la Commission administrative, poursuite et diligence du Président.

ART. 5. — De Academie is gemachtigd milddadige giften in te zamelen.

De schenkingen onder levenden of per testament, te zijnen voordele, hebben slechts kracht voor zover zij toegelaten zijn overeenkomstig artikel 910 van het Burgerlijk Wetboek.

Deze toelating wordt echter niet gevergd voor de zuiver roerende milddadige giften waarvan de waarde 20 000 frank niet te boven gaat, en die met geen lasten bezaaid zijn.\*

ART. 6. — Ieder jaar maakt de Bestuurscommissie, bijgestaan door de Directeurs van elke Klasse, een begroting op der ontvangsten en uitgaven. Deze begroting wordt aan de goedkeuring onderworpen van de Minister van wie de Academie afhangt.

Binnen de drie maanden die volgen op het sluiten van het dienstjaar, ziet de Bestuurscommissie de jaarlijkse rekening na en sluit ze af. Deze wordt aan de goedkeuring onderworpen van de Minister van wie de Academie afhangt.

Alle betalingen, behalve de kleine uitgaven, worden gedaan per check of mandaat, bekleed met

Les donations entre vifs ou par testament, à son profit, n'ont d'effet qu'autant qu'elles sont autorisées conformément à l'article 910 du Code civil.

Néanmoins, cette autorisation n'est pas requise pour les libéralités purement mobilières dont la valeur n'excède pas 20 000 francs et qui ne sont pas grevées de charges.\*

ART. 6. — Chaque année, la Commission administrative, assistée des Directeurs de chaque Classe, dresse un budget des recettes et dépenses. Ce budget est soumis à l'approbation du Ministre dont relève l'Académie.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, la Commission administrative vérifie et arrête le compte annuel. Celui-ci est soumis à l'approbation du Ministre, dont relève l'Académie.

Tous les paiements, sauf les menues dépenses, sont faits par chèques ou mandats, revêtus de deux

---

\* De giften aan... de Koninklijke Academies (waaronder de K.A.O.W.) genieten van fiscale vrijstelling..., in de mate dat zij geen 10 t.h. van de totale bedrijfsinkomsten noch 10 miljoen frank overtreffen (Wet van 22.1.1969, wijzigend art. 4, 4<sup>o</sup> van het K.B. van 16.4. 1964, art. 54, 4<sup>o</sup>. — Cf. *Med. 1965*, blz. 1 375).

Deze schenkingen zijn vrij van successierechten (wetb. van de successierechten, art. 55) en registratierechten (wetb. van de registratierechten, art. 161).

\* Les libéralités consenties... aux Académies royales (dont l'ARSOM)..., jouissent de l'exonération fiscale... dans la mesure où ces libéralités ne dépassent pas 10 p.c. du montant des revenus professionnels ni 10 millions de francs (Loi du 22.1.1969, modifiant l'art. 4, 4<sup>o</sup> de l'A.R. du 16.4.1964, art. 54, 4<sup>o</sup>. — Cf. *Bull. 1965*, p. 1 374).

Ces libéralités sont exemptes de tous droits de succession (code des dr. de succession, art. 55) et d'enregistrement (codes des dr. d'enregistrement, art. 161).

twee handtekeningen welke door de Bestuurscommissie bepaald worden.

De Academie geniet een vermindering der notariële honoraria (K.B. van 16.12.1950, art. 8).

De van lasten ontslagen begiftigingen mogen rechtstreeks van hand tot hand geschonken worden met deze proceduur ontwijkt de schenker alle onkosten voor notariële akte.

signatures déterminées par la Commission administrative.

L'Académie bénéficie, d'autre part, d'une réduction des honoraires notariaux (A.R. du 16.12.1950, art. 8).

Les libéralités exemptes de charges peuvent être faites par dons manuels: cette procédure évite au donneur tous frais d'acte notarié.

## **Algemeen Reglement \***

### **VERKIEZINGEN**

**ARTIKEL ÉÉN.** — De verkiezingen met het oog op het voordragen van de kandidaten voor de openstaande plaatsen van lid, geassocieerde en correspondent van de Academie worden gehouden in januari en juli.

**ART. 2.** — Ieder lid, geassocieerde of correspondent van een Klasse mag vragen om naar een andere Klasse over te gaan, wanneer in laatst genoemde Klasse een plaats openvalt. In dit geval moet een schriftelijke aanvraag worden ingediend voordat de voordracht van de kandidaten voor de openstaande plaatsen door de belanghebbende Klasse is vastgelegd.

**ART. 3.** — In de convocatiebrief waarbij de belanghebbende Klasse wordt bijeengeroepen, moeten de voordracht en de bespreking van de kandidaturen, evenals de verkiezing uitdrukkelijk vermeld worden, met nauwkeurige opgave van dag en uur.

**ART. 4.** — Voor elke plaats worden de kandidaturen in besloten vergadering voorgedragen tijdens de zitting die de verkiezing twee maanden voorafgaat, d.w.z. in mei of november.

Ze worden schriftelijk minstens veertien dagen voor voormelde zitting aan de Vaste Secretaris overgemaakt; ze dienen ondertekend te zijn door drie ere- of titelvoerende leden en vergezeld te zijn van een *curriculum vitae* waarbij de volgende gegevens verstrekt worden: naam en voornamen van de kandidaat, plaats en datum van geboorte, burgerlijke staat en nationaliteit, volledig adres, titels en diploma's, functies en werkzaamheden, wetenschappelijke opdrachten, geleerde genootschappen, eretekens, titels der belangrijkste publikaties.

Tijdens de zitting die gewijd is aan het voordragen van de kandidaten, moeten de voorstellende leden de aandacht vestigen op de aanspraken van hun kandidaat, onder meer, aan de hand van diens publicaties waarvan de belangrijkste moeten worden ingediend.

---

\* Goedgekeurd door M.B. van 6 november 1964 (*Staatsblad*, 11 december 1964, blz. 12 789-12 793).

## Règlement général \*

### ELECTIONS

ARTICLE PREMIER. — Les élections en vue de la proposition des candidats aux places vacantes de membres, associés et correspondants de l'Académie se font aux mois de janvier et de juillet.

ART. 2 — Tout membre, associé ou correspondant d'une Classe peut demander à passer dans une autre Classe, lorsqu'une vacance se produit dans cette dernière. Dans ce cas, il doit en exprimer la demande par écrit, avant que les présentations des candidats aux places vacantes aient été arrêtées par la Classe intéressée.

ART. 3. — Les présentations et discussions des candidatures ainsi que les élections doivent être spécialement mentionnées dans la lettre de convocation de la Classe intéressée, avec indication précise du jour et de l'heure.

ART. 4. — Les présentations des candidatures se font, pour chaque place, en comité secret, à la séance qui précède de deux mois l'élection, c'est-à-dire aux mois de mai ou de novembre.

Elles sont adressées par écrit au Secrétaire perpétuel quinze jours au moins avant ladite séance, signées par trois Membres honoraires ou titulaires et accompagnées d'un *curriculum vitae* mentionnant: nom et prénoms du candidat, lieu et date de naissance, état civil et nationalité, adresse complète, titres et diplômes, fonctions et occupations, missions scientifiques, sociétés savantes, distinctions honorifiques, titres des principales publications.

Au cours de la séance de présentation, les parrains veillent à souligner les titres de leur candidat à l'appui, entre autres, de ses publications, dont les principales seront déposées.

---

\* Approuvé par A.M. du 6 novembre 1964 (*Moniteur*, 11 décembre 1964, p. 12 789-12 793).

ART. 5. — Tijdens de zitting die de verkiezing voorafgaat, d.i. de zitting welke gehouden wordt in juni of december, kan de Klasse in besloten vergadering, ertoe besluiten nieuwe kandidaten op te nemen op voorwaarde dat ze ondertekend zijn door vijf leden en voorgedragen in de bij artikel 4 bepaalde vorm.

Na een besprekking in besloten vergadering neemt de Klasse, evenwel bij meerderheid van stemmen, een lijst met zoveel maal twee kandidaturen in aanmerking als er openstaande plaatsen zijn. \*

ART. 6. — De onthoudingen tellen niet mee voor het resultaat der uitgebrachte stemmen. \*

ART. 7. — De verkiezing geschiedt in besloten vergadering bij volstrekte meerderheid van de bij geheime stemming uitgebrachte stemmen; zo na twee stemmingen, geen enkele kandidaat bedoelde meerderheid heeft, wordt er overgegaan tot een eindstemming bij gewone meerderheid.

Bij staking van stemmen, wordt de oudste kandidaat verkozen.

Elke kandidatuur die niet in aanmerking is genomen bij een stemming, moet, om weer geldig te zijn, opnieuw ondertekend worden door drie ere- of titelvoerende leden en opnieuw worden voorgedragen overeenkomstig de bepalingen van artikel 4.

De kandidaturen voorgesteld voor een tweede maal en niet weerhouden, mogen binnen de vijf jaar niet meer terug voorgesteld worden.

ART. 8. — Tijdens de zitting van december, verkiest iedere Klasse, in besloten vergadering, haar Directeur onder de titelvoerende leden. Voormalde Directeur draagt, gedurende het volgende jaar, de titel van Vice-Directeur en vervangt in deze hoedanigheid de Directeur, wanneer deze verhinderd of afwezig is. Wanneer dat jaar verstrekken is, oefent hij werkelijk, gedurende een jaar, zijn functie uit van Directeur.

Tijdens de zitting van november zullen de Klassen, in besloten vergadering een gedachtenwisseling houden over de keuze die in december moet worden gedaan.

Bij afwezigheid van de Voorzitter zit de Directeur die de oudste is in jaren, de plenaire zittingen van de Academie voor.

ART. 9. — Als ontslagnemend wordt beschouwd, elk lid, alsook elk geassocieerde die gedurende twee jaar geen enkele zitting heeft bijgewoond tenware de ouderdom of een erg kwaal hem verhinderden

---

\* Gewijzigd tijdens de zitting van 11.3.1969 van de Bestuurscommissie.

ART. 5. — A la séance qui précède l'élection, c'est-à-dire aux mois de juin ou de décembre, la Classe peut décider, en comité secret, l'inscription de nouvelles candidatures, à la condition qu'elles soient présentées dans la même forme qu'à l'article 4, et signées par cinq membres.

Après discussion en comité secret, la Classe arrête, s'il échoue, à la majorité des voix, une liste portant autant de fois deux noms de candidats qu'il y a de places vacantes. \*

ART. 6. — Les abstentions n'entrent pas en ligne de compte dans le résultat des suffrages exprimés. \*

ART. 7. — L'élection a lieu, en comité secret, à la majorité absolue des voix émises au vote secret; si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un scrutin définitif à la majorité simple.

En cas de parité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Toute candidature non retenue lors d'une élection doit, pour être reprise en considération, être signée à nouveau par trois membres honoraires ou titulaires, et être représentée dans les conditions stipulées à l'article 4.

Les candidatures présentées une seconde fois et non retenues, ne pourront être représentées avant cinq ans.

ART. 8. — Chaque Classe choisit, en comité secret, dans sa séance de décembre, parmi ses membres titulaires, son Directeur. Celui-ci porte, pour l'année suivante, le titre de Vice-directeur et remplace en cette qualité, le Directeur empêché ou absent. A l'expiration de ladite année, il exerce effectivement, pendant un an, ses fonctions de Directeur.

Au cours de la séance de novembre, les Classes procèdent, en comité secret, à un échange de vues sur la désignation qui doit être décidée en décembre.

En cas d'absence du Président, le Doyen d'âge des Directeurs préside les séances plénières de l'Académie.

ART. 9. — Sera considéré comme démissionnaire tout membre, de même que tout associé, qui n'aura assisté à aucune séance pendant

---

\* Modifié en séance du 11.3.1969 de la Commission administrative.

aktief en geregeld aan de werkzaamheden van de Academie deel te nemen.

Elke correspondent die gedurende drie jaar geen enkel werk heeft ingezonden, kan eveneens als ontslagenwordend beschouwd worden.

ART. 10. — Elk titelvoerend lid kan, op zijn aanvraag en op eensluidend advies van zijn Klasse, in besloten vergadering uitgebracht, tot erelid benoemd worden door de Koning ingeval hij zijn verblijfplaats overbrengt naar het buitenland of wanneer de ouderdom of een erge kwaal hem verhinderen actief en geregeld aan de werkzaamheden van de Academie deel te nemen.

### ZITTINGEN

ART. 11. — De convocaties worden ten minste acht dagen vóór elke vergadering gezonden aan de leden, geassocieerden en correspondenten van iedere Klasse; ze vermelden de voornaamste punten van de agenda.

ART. 12. — Behalve wanneer de Klasse in besloten vergadering bijeenkomt, hebben de geassocieerden en correspondenten het recht de zittingen met raadgevende stem bij te wonen.

ART. 13. — Jaarlijks doet iedere Klasse, tijdens de zitting die de plenaire zitting voorafgaat, uitspraak over de toekenning van de prijzen der wedstrijden.

ART. 14. — Ieder jaar, in oktober, houden de drie Klassen van de Academie tezamen een plenaire zitting, waarvan de agenda het verslag van de Vaste Secretaris, een voorlezing door de Voorzitter en de bekendmaking van de uitslagen der prijskampen, omvat.

### PUBLIKATIES

ART. 15. — De Academie geeft de volgende publikaties uit:

1. *Verhandelingen*;
2. *De Mededelingen der Zittingen*;
3. *De Belgische Overzeese Biografie*.

ART. 16. — De Verhandelingen omvatten drie reeksen:

- a) Verhandelingen van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen;
  - b) Verhandelingen van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen;
  - c) Verhandelingen van de Klasse voor Technische Wetenschappen.
- Elke Verhandeling heeft haar eigen paginatuur.

deux ans, à moins que l'âge ou une infirmité grave l'empêche de prendre une part active et régulière aux travaux de l'Académie.

Pourra de même être considéré comme démissionnaire, tout correspondant qui n'aura fait parvenir aucun travail pendant trois ans.

ART. 10. — Tout membre titulaire peut, à sa demande et de l'avis conforme de sa Classe, pris en comité secret, être élevé à l'honorariat par le Roi, s'il transfère sa résidence à l'étranger ou si l'âge ou une infirmité grave l'empêche de prendre une part active et régulière aux travaux de l'Académie.

### SEANCES

ART. 11. — Les convocations sont adressées aux membres, associés et correspondants de chaque Classe huit jours au moins avant chaque réunion; elles énoncent les principaux objets portés à l'ordre du jour.

ART. 12. — Sauf quand la Classe se constitue en comité secret, les associés et correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative.

ART. 13. — Tous les ans, dans la séance qui précède la séance plénière, chaque Classe statue sur l'attribution des prix des concours.

ART. 14. — Chaque année, en octobre, l'Académie tient, les trois Classes réunies, une séance plénière dont l'ordre du jour comporte le rapport du Secrétaire perpétuel, une lecture du Président, ainsi que la proclamation des résultats des concours.

### PUBLICATIONS

ART. 15. — Les publications de l'Académie sont les suivantes:

1. Des *Mémoires*;
2. Le *Bulletin des Séances*;
3. La *Biographie belge d'Outre-Mer*.

ART. 16. — Les Mémoires comprennent trois séries:

- a) Mémoires de la Classe des Sciences morales et politiques;
- b) Mémoires de la Classe des Sciences naturelles et médicales;
- c) Mémoires de la Classe des Sciences techniques.

Chaque Mémoire a sa pagination particulière.

ART. 17. — De werken die zijn voorgelezen of voorgedragen bij de Academie ten einde opgenomen te worden in de Verhandelingen, worden vermeld in de *Mededelingen* der zitting tijdens welke zij werden voorgedragen.

ART. 18. — Wanneer de Academie beslist verslagen over ingediende werken te laten drukken, worden deze verslagen opgenomen in de *Mededelingen*.

ART. 19. — De Vaste Secretaris kan de handschriften, waarvoor goedkeuring tot drukken werd verleend aan de auteurs terugbezorgen om er eventueel verbeteringen in aan te brengen, maar hij dient ze opnieuw aan de verslaggevers over te maken zo de tekst ten gevolge van die verbeteringen omgewerkt is.

ART. 20. — De wijzigingen of aanvullingen, die eventueel in de Verhandelingen worden aangebracht, worden onder de vorm van nota's of addenda aan deze Verhandelingen toegevoegd.

ART. 21. — De handschriften die voorgelegd zijn aan de Academie, blijven haar eigendom. Wanneer voor het drukken geen goedkeuring is verleend, kan de auteur, op eigen kosten, afschrift laten nemen van zijn werk.

ART. 22. — De *Mededelingen* vormen een verzameling die gewijd is aan de verschillende activiteiten der zittingen en waarin de notulen, de verslagen en de mededelingen en lezingen van geringe omvang, die mogen gedrukt worden, opgenomen worden.

De notulen moeten vooraf goedgekeurd zijn door de belanghebbende Klasse.

ART. 23. — De Vaste Secretaris kan, tot een beslissing van de Bestuurscommissie, het drukken van werken uitstellen, die een buiten gewone uitgave zouden meebrengen in verhouding met de financiële mogelijkheden van de Academie.

ART. 24. — Ieder werk waarvoor goedkeuring tot drukken is verleend en dat meer dan 32 gedrukte pagina's omvat, wordt opgenomen in de *Verhandelingen*.

ART. 25. — De auteurs van studies die in de *Mededelingen* van de Academie opgenomen zijn, hebben recht op vijfentwintig overdrukken van hun werk.

Er zullen echter geen overdrukken van minder dan vijf bladzijden gemaakt worden tenzij de auteur er bij de terugzending van de druk proeven, uitdrukkelijk om verzoekt.

ART. 17. — Les ouvrages lus ou présentés à l'Académie, en vue de leur impression dans les Mémoires, sont mentionnés dans le *Bulletin* de la séance au cours de laquelle la présentation a été faite.

ART. 18. — Lorsque l'Académie décide l'impression des rapports faits sur des ouvrages présentés, ces rapports sont publiés dans le *Bulletin*.

ART. 19. — Le Secrétaire perpétuel peut confier aux auteurs les manuscrits qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y apportent éventuellement des corrections, mais il est tenu de les communiquer à nouveau aux rapporteurs s'il en résulte des remaniements.

ART. 20. — Les changements ou compléments qui peuvent être apportés aux Mémoires sont placés sous forme de notes ou d'additions à la suite de ces Mémoires.

ART. 21. — Les manuscrits présentés à l'Académie demeurent la propriété de celle-ci. Lorsque l'impression n'est pas votée, l'auteur peut en faire prendre copie à ses frais.

ART. 22. — Le *Bulletin* constitue un recueil consacré aux procès-verbaux, rapports, communications et lectures de peu d'étendue faits en séance et admis pour l'impression.

Les procès-verbaux doivent avoir été approuvés au préalable par la Classe intéressée.

ART. 23. — Le Secrétaire perpétuel est autorisé à différer, jusqu'à décision de la Commission administrative, l'impression des travaux susceptibles d'entraîner une dépense hors de proportion avec les disponibilités financières de l'Académie.

ART. 24. — Tout travail admis à l'impression et dont l'étendue excède 32 pages d'impression, est inséré dans les *Mémoires*.

ART. 25. — Les auteurs des communications insérées dans le *Bulletin* de l'Académie ont droit à recevoir vingt-cinq tirés à part de leur travail.

Sauf demande expresse à formuler lors du renvoi des épreuves, il n'est toutefois pas imprimé de tirés à part de moins de cinq pages.

Dit aantal bedraagt vijftig voor de *Verhandelingen*.

Bovendien staat het de auteurs vrij boventallige exemplaren te laten drukken, tegen een prijs die vastgesteld is in overeenkomst met de Vaste Secretaris.

ART. 26. — De drukker en de lithograaf ontvangen de hun toe-vertrouwde werken uitsluitend van de Vaste Secretaris, en zij mogen ze slechts drukken, nadat zij van hem het fiat bekomen hebben.

ART. 27. — De kosten van de omwerkingen of buitengewone wijzigingen die tijdens het zetten of het verbeteren van de drukproeven dienen aangebracht, komen ten laste van degene die ze teweeg gebracht heeft.

#### WEDSTRIJDEN EN PRIJZEN \*

##### Jaarlijkse wedstrijden

ART. 28. — De handschriften, die ingediend zijn voor de wedstrijden blijven eigendom van de Academie, indien ze door deze niet gepubliceerd worden. De auteurs mogen van die werken op eigen kosten, afschrift laten nemen en mogen ze met de toestemming van de Klasse, op eigen kosten, publiceren.

ART. 29. — Elke Klasse stelt jaarlijks voor de wedstrijd **twee vragen** over de stof die zij behandelt.

De werken die als antwoord op deze vragen aangeboden worden, mogen reeds uitgegeven zijn, maar in dat geval dient de datum der publikatie later te zijn dan deze van het stellen der vragen voor de wedstrijd.

ART. 30. — Zij bepaalt het **bedrag van de prijzen**; dit bedrag schommelt tussen 2 000 en 10 000 frank.

ART. 31. — Zij bepaalt de termijn binnen welke de antwoorden moeten worden ingezonden. Deze termijn mag niet minder zijn dan twee jaar, te rekenen vanaf de datum van de bekendmaking van de vragen.

ART. 32. — De leden, geassocieerden en correspondenten van de Academie mogen niet deelnemen aan de jaarlijkse wedstrijden.

ART. 33. — Tijdens de zitting van maart bepalen de Klassen de stof waarop de vragen betrekking zullen hebben. Zij wijzen voor elke stof drie leden, geassocieerden of correspondenten aan, die belast zijn met het opstellen van de vragen; zij mogen op het programma

---

\* De Albrecht Gohr-prijs, evenals de driejaarlijkse prijs voor Afrikaanse letterkunde werden afgeschaft (cf. *Meded.* 1967, 341 en 1966, 887).

Ce nombre sera de cinquante pour les *Mémoires*.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, moyennant prix à convenir avec le Secrétaire perpétuel.

ART. 26. — L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du Secrétaire perpétuel et ils ne peuvent les mettre sous presse qu'après avoir obtenu de lui le bon à tirer.

ART. 27. — Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant la composition ou la correction des épreuves sont à charge de celui qui les a causés.

## CONCOURS ET PRIX \*

### Concours annuels

ART. 28. — Les manuscrits présentés au concours restent la propriété de l'Académie s'ils ne sont pas publiés par celle-ci. Il est permis à leurs auteurs d'en faire prendre copie à leurs frais et de les publier à leurs frais avec l'agrément de la Classe.

ART. 29. — Chaque Classe met annuellement au concours deux questions sur les matières dont elle s'occupe.

Les travaux présentés en réponse à ces questions peuvent ne pas être inédits, mais, en ce cas, leur date de publication doit être postérieure à celle des questions du concours.

ART. 30. — Elle fixe la valeur des prix, qui pourra varier de 2 000 à 10 000 francs.

ART. 31. — Elle fixe le délai dans lequel les réponses doivent être fournies. Ce délai ne pourra pas être inférieur à deux ans à partir de la date de publication des questions.

ART. 32. — Les membres, associés et correspondants de l'Académie, ne peuvent prendre part aux concours annuels.

ART. 33. — A la séance de mars, les Classes déterminent les matières sur lesquelles porteront les questions; elles nomment, pour chacune de ces matières, trois membres, associés ou correspondants chargés de

---

\* Le prix Albrecht Gohr, ainsi que le prix triennal de littérature africaine ont été supprimés (cf. *Bull.* 1967, 340 et 1966, 886).

vragen behouden, die reeds vroeger gesteld werden, doch waarvoor geen prijzen werden toegekend.

ART. 34. — Tijdens de zitting van april horen de Klassen de verslagen over de gestelde vragen, leggen de definitieve tekst van deze laatste vast en bepalen de termijn voor het inzenden van de antwoorden, alsook het bedrag van de toe te kennen prijzen.

ART. 35. — De auteurs van de voor de wedstrijd ingezonden werken mogen anoniem blijven. In dit geval voegen zij bij hun werk een verzegelde omslag die een briefje met vermelding van hun naam en adres bevat, en waarop zij een zinspreuk zetten die ook bovenaan in hun werk vermeld is.

De mededingers, die hun werk ondertekenen, mogen er werken bijvoegen, die op hetzelfde onderwerp betrekking hebben en uitgegeven zijn na de datum waarop de vraag gesteld werd.

De werken, ingediend voor de wedstrijden van de Academie, mogen slechts door één enkel auteur ondertekend zijn.

De verhandelingen ingezonden na de voorgeschreven termijn, worden uitgesloten van de wedstrijd.

ART. 36. — De ingezonden werken moeten opgemaakt zijn in drievoud en vóór 10 mei toekomen op de Secretarie van de Academie.

ART. 37. — Tijdens de zitting van mei wijzen de Klassen voor elke vraag drie leden, geassocieerden of correspondenten aan die verslag dienen uit te brengen over de ingezonden werken.

ART. 38. — Tien dagen vóór ze worden besproken moeten de verslagen en de werken ingediend worden bij de Secretarie van de Academie waar al de leden, geassocieerden en correspondenten van de Klasse er inzage kunnen van nemen.

ART. 39. — De prijzen worden door de Klasse toegekend in juli of, uitzonderlijk, in oktober, na voorlezing en goedkeuring van de verslagen.

ART. 40. — Zo de Klasse beslist dat een prijs niet dient toegekend te worden, kan zij een beloning van mindere waarde toekennen onder een eervolle vermelding. Deze onderscheiding verleent aan de begunstigde het recht niet om de titel van Laureaat van de Academie te voeren.

ART. 41. — De Academie behoudt zich het recht voor de bekroonde en nog niet gedrukte werken te publiceren \*.

---

\* Artikel gewijzigd tijdens de zitting van 18 april 1967 van de Bestuurscommissie.

formuler les questions; elles peuvent représenter des questions posées antérieurement, mais pour lesquelles des prix n'auraient pas été attribués.

ART. 34. — A la séance d'avril, les Classes entendent les rapports sur les questions proposées, arrêtent définitivement le texte de celles-ci, fixent le délai requis pour les réponses et déterminent la valeur des prix à accorder.

ART. 35. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'anonymat. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une devise reproduite en tête de leur ouvrage.

Les concurrents qui signent leur ouvrage peuvent y joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les ouvrages présentés aux concours de l'Académie ne peuvent être signés que par un seul auteur.

Les mémoires présentés après le terme prescrit seront exclus du concours.

ART. 36. — Les ouvrages présentés au concours doivent parvenir au Secrétariat de l'Académie en trois exemplaires, avant le 10 mai.

ART. 37. — Dans leur séance de mai, les Classes désignent pour chaque question trois membres, associés ou correspondants chargés de faire rapport sur les ouvrages présentés.

ART. 38. — Dix jours avant qu'ils soient mis en délibération, les rapports, ainsi que les ouvrages sont déposés au Secrétariat de l'Académie, où tous les membres, associés et correspondants de la Classe peuvent en prendre connaissance.

ART. 39. — Les prix sont décernés par la Classe au mois de juillet ou, exceptionnellement, au mois d'octobre, après lecture et approbation des rapports.

ART. 40. — Si la Classe décide qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix, elle peut, à titre de mention honorable, accorder une récompense de moindre valeur. Cette distinction n'autorise pas celui qui en est l'objet à prendre le titre de Lauréat de l'Académie.

ART. 41. — L'Académie se réserve le droit de publier les ouvrages couronnés et non encore imprimés \*.

---

\* Article remanié lors de la séance du 18 avril 1967 de la Commission administrative.

AGENDA 1971-1972

Maand	Klassen (1)			Commissies (2)		
	Morele en Politieke Wetenschappen (Derde dinsdag)	Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen (Vierde dinsdag)	Technische Wetenschappen (laatste vrijdag)	Geschiedenis (2de woensdag)	Bestuurscomm. (Derde woensdag)	Biografie (laatste woensdag)
Januari 1972	18 <i>Verkiezingen</i>	25	28	—	—	—
Februari 1972	—	—	—	—	—	—
Maart 1972	21 <i>Vaststellen van het onderwerp van wedstrijd 1974</i>	28	31	—	15	—
April 1972	—	—	—	—	—	26
Mei 1972	16 <i>Tekst der vragen van de wedstrijd 1974</i> <i>Aanduiden verslaggevers wedstrijd 1972</i> <i>Voorstellen en bespreken kandid. openstaande plaatsen</i>	23	26	10	—	—
Juni 1972	20 <i>Toekennen van prijs jaarlijkse wedstrijd Verkiezingen</i>	27	30	—	—	—
Juli 1972	—	—	—	—	—	—
Augustus 1972	<i>Jaarlijks verlof</i>			—	—	—
September 1972	—	—	—	—	—	—
Oktober 1972	<i>Woensdag 18, te 15 h: plenaire zitting</i>			—	11	—
November 1972	21 <i>Voorstellen en bespreken kandid. openstaande plaatsen</i> <i>Aanduiden der vice-direct. 1973</i>	28	24	8	—	—
December 1972	—	—	—	—	—	—
Januari 1973	16 <i>Verkiezingen</i>	23	26	—	—	—

(1) De Klassen houden hun vergaderingen te 14 h 30 in de 43, Kunstlaan, 1040 Brussel: plenaire zitting, gelijkvloers; maandelijkse zittingen, 4e verdieping (no. 401).  
(2) De Commissies vergaderen te 10 h in de Secretarie, Defacqzstraat 1, 1050 Brussel.  
*Cursief:* Geheim comité .  
*In vet:* niet traditionele data.

Mois	Classes (1)			Commissions (2)	
	Sciences morales et politiques (Troisième mardi)	Sciences naturelles et médicales (Quatrième mardi)	Sciences techniques (Dernier vendredi)	Histoire (Deuxième mercredi)	Administr. (Troisième mercredi)
Janvier 1972	18 <i>Elections</i>	25	28	—	—
Février 1972	—	—	—	—	—
Mars 1972	21 <i>Détermination matières concours 1974</i>	28	31	—	15
Avril 1972	—	—	—	—	—
Mai 1972	16 <i>Texte questions concours 1974</i> <i>Désignation rapporteurs concours 1972</i> <i>Présentation et discus. candid. places vacantes</i>	23	26	10	—
Juin 1972	20 <i>Attribution prix concours annuel</i> <i>Elections</i>	27	30	—	—
Juillet 1972	—	—	—	—	—
Août 1972	<i>Vacances annuelles</i>			—	—
Septembre 1972	—	—	—	—	—
Octobre 1972	<i>Mercredi 18, à 15 h: séance plénière</i>			—	11
Novembre 1972	21 <i>Présentation et discus. candid. places vacantes</i> <i>Désignation des vice-direct. pour 1973</i>	28	24	8	—
Décembre 1972	—	—	—	—	—
Janvier 1973	16 <i>Elections</i>	23	26	—	—

(1) Les Classes tiennent leurs séances à 14 h 30 au 43, avenue des Arts, 1040 Bruxelles: séance plénière, rez-de-chaussée, séances mensuelles, 4 étage (no. 401).  
(2) Les Commissions se réunissent à 10 h. au Secrétariat, 1, rue Defacqz, 1050 Bruxelles.  
*En italique:* Comité secret .  
*En grasse:* dates non traditionnelles.

VRAGEN VOOR  
DE JAARLIJKSE WEDSTRIJD  
VAN 1972

**Eerste vraag.** — Een studie wordt gevraagd over de evangilisatiemethoden in Centraal-Afrika gedurende de periode Conferentie van Berlijn eerst wereldoorlog.

**2de vraag.** — Een studie wordt gevraagd over de Belgische bijdragen tot het wetenschappelijk onderzoek in de ontwikkelingslanden.

**3de vraag.** — Er worden opzoeken gevraagd over de spreiding in Midden-Afrika van een of meer groepen organismen die besluiten of suggesties bijbrengen betreffende de omgrenzing van de natuurlijke gebieden.

**4de vraag.** — Er worden nieuwe systematische onderzoeken gevraagd over de Afrikaanse Hemipteren heteropteren van de familie der *Miridae*.

**5de vraag.** — Er wordt gevraagd een bijdrage tot de mineralogie en de metallogenie van gelaagde afdzettingen.

**6de vraag.** — Er wordt een studie gevraagd over de waterbevoeding in de ontwikkelingslanden, en over de technische middelen ter oplossing van de vraagstukken die door deze waterbevoeding gesteld worden.

VRAGEN VOOR  
DE JAARLIJKSE WEDSTRIJD  
VAN 1973

**Eerste vraag.** — Men vraagt een studie van sociaal-economische aard over de omstandigheden die de

QUESTIONS POSÉES  
POUR LE CONCOURS  
ANNUEL DE 1972

**Première question.** — On demande une étude sur les méthodes d'évangélisation en Afrique centrale pendant la période comprise entre la Conférence de Berlin et la première guerre mondiale.

**2e question.** — On demande une étude sur la participation belge à la recherche scientifique dans les pays en voie de développement.

**3e question.** — On demande des recherches sur la distribution en Afrique centrale d'un ou plusieurs groupes d'organismes amenant des conclusions ou des suggestions quant à la détermination des territoires naturels.

**4e question.** — On demande des recherches systématiques nouvelles sur les Hémiptères hétéropôtes africains de la famille des *Miridae*.

**5e question.** — On demande une contribution à l'étude minéralogique et métallogénique de gisements stratiformes.

**6e question.** — On demande une étude de la pollution des eaux dans les pays en voie de développement, ainsi que des moyens techniques aptes à résoudre les problèmes que pose cette pollution.

QUESTIONS POSÉES  
POUR LE CONCOURS  
ANNUEL DE 1973

**Première question.** — On demande une étude de caractère socio-économique, portant sur les condi-

landbouwontwikkeling in een bepaalde streek van de derde wereld kunnen verzekeren of bevorderen, hierbij rekening houdend met de demografische explosie en de bestaande politieke, sociale en economische structuren.

**2de vraag.** — Men vraagt een studie over de geschiedenis en de ontwikkeling van een administratieve omschrijving in Kongo tijdens de koloniale periode.

**3de vraag.** — Men vraagt recente onderzoeken over de virusziekten der citrusvruchten.

**4de vraag.** — Men vraagt een bijdrage tot de studie der Saprolegniosen van de tropische vissen in de tropische streken.

**5de vraag.** — Men vraagt een studie over de economische aspecten der industrie van bouwmaterialen in de ontwikkelingslanden, rekening houdend met de hulpbronnen voor de grondstoffen en de evolutie van de binnenlandse markt.

**6de vraag.** — Men vraagt de modaliteiten voor te stellen voor het opstellen van een geotechnische kaart, met de status questionis van volgende punten: wat gerealiseerd werd in het buitenland en in België, het bepalen der te verstrekken inlichtingen, de wijze van grafische voorstelling, het automatisch behandelen van de gebruikte gegevens en het voorleggen van een concreet geval van uitvoering.

tions susceptibles d'assurer ou de faciliter le développement rural dans une région déterminée du tiers monde, compte tenu de l'explosion démographique et de la nature des structures politiques, sociales et économiques qui prévalent dans cette région.

**2e question.** — On demande une étude sur l'histoire et le développement d'une circonscription administrative au Congo sous le régime colonial.

**3e question.** — On demande des recherches récentes concernant les viroses des agrumes.

**4e question.** — On demande une contribution à l'étude des Saprolegnioses des poissons dans les régions tropicales.

**5e question.** — On demande une étude sur les aspects économiques de l'industrie des matériaux de construction dans les pays en voie de développement, compte tenu des ressources en matières premières, de l'évolution des besoins et des marchés extérieurs.

**6e question.** — On demande de proposer les modalités de réalisation d'une carte géotechnique en faisant l'état de la question aux points de vues: réalisations effectuées à l'étranger, définition des renseignements à fournir, mode de représentation graphique, traitement automatique des informations utilisés, et présentation d'un cas concret d'exécution.

## PRIJS Egide DEVROEY

De prijs Egide Devroey is ingesteld als blijk van dankbaarheid aan de Vaste Secretaris, de H. E.-J. Devroey, die gedurende haast een kwart eeuw de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen gediend heeft.

Deze prijs, ten bedrage van 70 000 F, zal drie achtereenvolgende keren in 1975, 1980 en 1985 toegekend worden. Hij is bedoeld om de auteur te belonen van een in het Nederlands of het Frans opgestelde, sinds minder dan 3 jaren uitgegeven of onuitgegeven verhandeling over een vraagstuk dat kan bijdragen tot de wetenschappelijke kennis van de derde wereld.

Hij is voorbehouden aan Belgische personaliteiten of aan buitenlandse, die ten minste reeds vijf jaren gehecht zijn aan een Belgische instelling voor hoger onderwijs of voor navorsing.

In 1975 zal hij een verhandeling bekronen betreffende een der wetenschapstakken der Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, in 1980, een verhandeling betreffende een der wetenschapstakken der Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, in 1985 een verhandeling betreffende een der wetenschapstakken der Klasse voor Technische Wetenschappen.

De voorgelegde verhandelingen dienen op de Secretarie der Academie toe te komen in 3 exemplaren en respectievelijk vóór 1 maart 1975, 1980 en 1985.

Voor elke ingediende verhandeling zal de bevoegdverklaarde Klasse drie leden aanwijzen die

## PRIX Egide DEVROEY

Le prix Egide Devroey a été constitué en témoignage de reconnaissance au Secrétaire perpétuel, M. E.-J. Devroey qui, pendant près d'un quart de siècle, a servi l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

Ce prix, d'un montant de 70 000 F, sera attribué trois fois successivement, en 1975, 1980 et 1985. Il est destiné à récompenser l'auteur d'un mémoire inédit ou publié depuis moins de 3 ans, rédigé en français ou en néerlandais sur une question susceptible de contribuer au progrès de la connaissance scientifique du tiers monde.

Il est réservé soit à des personnalités belges, soit à des personnalités de nationalité étrangère régulièrement attachées depuis au moins cinq ans à un établissement belge de haut enseignement ou de recherche.

En 1975, il couronnera un mémoire relatif à une des disciplines de la Classe des Sciences morales et politiques, en 1980, un mémoire relatif à une des disciplines de la Classe des Sciences naturelles et médicales et en 1985, un mémoire relatif à une des disciplines de la Classe des Sciences techniques.

Les mémoires présentés devront parvenir au Secrétariat de l'Académie en trois exemplaires respectivement avant le 1er mars 1975, 1980 et 1985.

Pour chaque mémoire présenté, la Classe déclarée compétente désignera trois membres qui dépose-

hun verslag voor 1 mei zullen voorleggen, ten einde aan de Klasse toe te laten de laureaat aan te duiden in haar zitting van mei. Dit zal gebeuren door geheime stemming en met volstrekte meerderheid van de leden der Klasse. Indien geen enkele kandidaat deze meerderheid na drie beurten bereikt, zal een laatste stemming plaats hebben, waarbij een relatieve meerderheid als voldoende zal beschouwd worden voor het regelmatig toekennen van de prijs.

De prijs zal niet mogen verdeeld worden.

De laureaat van het bekroonde werk zal de titel dragen: « Laureaat van de prijs Egide Devroey ».

De Academie zal het bekroonde werk, indien dat nog niet gedrukt werd, kunnen publiceren.

ront leur rapport le 1er mai afin de permettre à la Classe de désigner le lauréat à la séance de mai. Cette désignation résultera d'un vote au scrutin secret à la majorité absolue des membres de la Classe. Si aucun candidat n'obtient une telle majorité après trois tours de scrutin, il sera procédé à un dernier tour, la majorité relative étant dès lors reconnue comme suffisante pour que l'octroi du prix soit régulier.

Le prix ne pourra pas être divisé.

L'auteur de l'ouvrage couronné prendra le titre de « Lauréat du prix Egide Devroey ».

L'Académie pourra envisager la publication du mémoire couronné et non encore imprimé.

**LIJST DER VOORZITTERS  
EN VASTE SECRE-  
TARISSEN**

**LISTE DES PRESIDENTS  
ET SECRETAIRES  
PERPETUELS**

1929-1972

**Voorzitters**

1929-1930	Pierre NOLF (†)
1931	Marcel DEHALU (†)
1932	Léon DUPRIEZ (†)
1933	Jérôme RODHAIN (†)
1934	Paul FONTAINAS (†)
1935	Albrecht GOHR (†)
1936	Paul FOURMARIER (†)
1937	Gustave GILLON (†)
1938	Henri CARTON de TOURNAI (†)
1939	Pol GÉRARD (†)
1940	Jean MAURY (†)
1941	Antoine SOHIER (†)
1942	Albert DUBOIS
1943	Georges MOULAERT (†)
1944	Félicien CATTIER (†)
1945	Léopold FRATEUR (†)
1946	Marcel DEHALU (†)
1947	Albert de VLEESCHAUWER (†)
1948	Maurice ROBERT (†)
1949	Karel BOLLENGIER (†)
1950	Alfred MOELLER DE LADDERSOUS (†)

**Présidents**

1951	Paul FOURMARIER (†)
1952	Marcel VAN DE PUTTE (†)
1953	Joseph VAN WING (†)
1954	Jérôme RODHAIN (†)
1955	Georges MOULAERT (†)
1956	Octave LOUWERS (†)
1957	Pol GÉRARD (†)
1958	Marcel LEGRAYE (†)
1959	Arthur WAUTERS (†)
1960	Marcel VAN DEN ABEEL
1961	Eugène MERTENS de WILMARS (†)
1962	Léon GUÉBELS (†)
1963	Walter ROBYNS
1964	Ferdinand CAMPUS
1965	Guy MALENGREAU
1966	Jacques LEPERSONNE
1967	Léon TISON
1968	Natal DE CLEENE
1969	Joseph VAN RIEL
1970	Pierre EVRARD
1971	Marcel WALRAET
1972	Joseph OPSOMER

**Vaste secretarissen \***

**Secrétaire perpétuels \***

Théophile SIMAR (1929-1930)
Edouard DE JONGHE (1930-1950)
Egide DEVROEY (1950-1970)
Pierre STANER (depuis 1970)

\* Zij droegen de titel van secretaris-generaal tot 1954.

\* Ils portèrent le titre de secrétaire général jusqu'en 1954.

## **JAARBOEK 1972**

*Voorzitter voor 1972:* De H. OPSOMER Joseph, hoogleraar aan de Universiteit te Leuven, Leopold III-laan, 57, 3030 Heverlee.

*Vaste Secretaris:* De H. STANER, P., doctor in de natuurwetenschappen, hoogleraar emeritus aan de Universiteit te Leuven, Maria-Louiza Square, 28, 1040 Brussel.

*Erevaste secretaris:* De H. DEVROEY, E.-J., burgerlijk ingenieur, ere-bestendig lid van de Raad van Beheer van de Universiteit te Brussel, Gulden Vlieslaan, 75, 1060 Brussel.

### **SECRETARIE**

De Secretarie van de Academie is ondergebracht: Defacqzstraat, 1, 1050 Brussel. Tel. 02/38.02.11. Postrek. 244.01, K.A.O.W., 1050 Brussel.

### **BESTUURSCOMMISSIE**

*Voorzitter:* De H. OPSOMER, Joseph.

*Leden:* DE HH. DE CLEENE, N.; EVENS, Fr.; LEDERER, A.; ROBYNS, W., WALRAET, M., en DEVROEY, E.-J., adviserend lid.

*Secretaris:* De H. STANER, P.

### **COMMISSIE VOOR DE BELGISCHE OVERZEESE BIOGRAFIE**

*Voorzitter:* De H. ROBYNS, W.

*Leden:*

Vertegenwoordigers van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen:

De HH. STENGERS, J., VANHOVE, J., WALRAET, M.

Vertegenwoordigers van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen:

De HH. NEUJEAN, G.; ROBYNS, W.; VAN DEN ABEELE, M.

Vertegenwoordigers van de Klasse voor Technische Wetenschappen:

De HH. DEVROEY, E.-J.; LEDERER, A.; VAN GANSE, R.

*Secretaris:* DE H. STANER, P.

### **COMMISSIE VOOR GESCHIEDENIS**

*Voorzitter:* De H. STENGERS, J.

*Leden:* De HH. CORNET, R.-J.; DEVROEY, E.-J.; DUCHESNE, A.; kannunnik JADIN, L.; LUWEL, M.; EE.PP. ROEYKENS, A.; STORME, M.; de HH. VANDERLINDEN, J.; VANDEWOODE, E.; VERHAEGEN, B.; WALRAET, M.

*Secretaris:* De H. STANER, P.

## ANNUAIRE 1972

*Président pour 1972:* M. OPSOMER, Joseph, professeur à l'Université de Louvain, Léopold III-laan, 57, 3030 Heverlee.

*Secrétaire perpétuel:* M. STANER, P., docteur en sciences naturelles, professeur émérite l'Université de Louvain, square Marie-Louise, 28, 1040 Bruxelles.

*Secrétaire perpétuel honoraire:* M. DEVROEY, E.-J., ingénieur civil, membre honoraire du Bureau de l'Université Libre de Bruxelles, avenue de la Toison d'Or, 75, 1060 Bruxelles.

### SECRETARIAT

Le Secrétariat de l'Académie est installé: rue Defacqz, 1, 1050 Bruxelles. Tél. 02/38.02.11. Cte de ch. post 244.01 ARSOM, 1050 Bruxelles.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

*Président:* M. OPSOMER, Joseph.

*Membres:* MM. DE CLEENE, N.; EVENS, Fr.; LEDERER, A.; ROBYNS, W., WALRAET, M., et DEVROEY, E.-J., membre consultatif.

*Secrétaire:* M. STANER, P.

### COMMISSION DE LA BIOGRAPHIE BELGE D'OUTRE-MER

*Président:* M. ROBYNS, Walter.

*Membres:*

Représentants de la Classe des Sciences morales et politiques:  
MM. STENGERS, J., VANHOVE, J., WALRAET, M.

Représentants de la Classe des Sciences naturelles et médicales:  
MM. NEUJEAN, G.; ROBYNS, W.; VAN DEN ABEELE, M.

Représentants de la Classe des Sciences techniques:

MM. DEVROEY, E.-J.; LEDERER, A.; VAN GANSE, R.

*Secrétaire:* M. STANER, P.

### COMMISSION D'HISTOIRE

*Président:* M. STENGERS, Jean

*Membres:* MM. CORNET, R.-J.; DEVROEY, E.-J.; DUCHESNE, A.; le chanoine JADIN, L.; LUWEL, M.; les RR.PP. ROEYKENS, A.; STORME, M.; MM. VANDERLINDEN, J.; VANDEWOUDE, E.; VERHAEGEN, B.; WALRAET, M.

*Secrétaire:* M. STANER, P.

Lijst der Leden, Geassocieerden  
en Correspondenten  
der Academie

OP 1 APRIL 1972 \*

KLASSE VOOR MORELE  
EN POLITIEKE  
WETENSCHAPPEN

Liste des Membres,  
Associés et Correspondants  
de l'Académie

AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1972 \*

CLASSE DES SCIENCES  
MORALES ET POLITIQUES

*Directeur voor 1972:* E. P. ROEYKENS, A., kapucijner missionaris, Kapucijnernaarstraat, 5, 1390 Edingen.

*Vice-directeur pour 1972:* SOHIER, Jean, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et consulaires de Liège, rue de Verviers, 28, 4000 Liège.

Ereleden

Membres honoraires

BURSSENS, Amaat-F.-S. (1 sept. 1897), dr. in de lett. en wijsb., hoogl. em. aan de Univ. te Gent, dir. en hoofdredact. van *Kongo-Overzee*, Verschansingstr. 6, 9910 Mariakerke-Gent (22 jan. 1940/21 sept. 1964). Tel.: (09/26.22.88). Postrek. 1895.96.

CORNET, René-J. (9 août 1899), avocat honoraire, homme de lettres, membre de l'Académie des Sciences d'outre-mer de France, « Edelweiss », Torteldreef 38, 2850 Keerbergen (23 août 1950/14 mai 1970). Tél.: (015/517.43). Compte 27.293 Sté Gén. de Banque.

LAUDE, Norbert-A.-H. (24 mai 1888), docteur en droit de l'Université de Paris, lieutenant-colonel honoraire, directeur honoraire de l'Institut universitaire des Territoires d'outre-mer, Prins Albertlaan 10, 2000 Antwerpen (30 juillet 1938/25 juin 1969). Tél.: (03/30.10.35). Compte de ch. post. 693.88.

\* De eerste naast de naam vermelde datum is die van de geboorte; de tweede datum betreft de benoeming tot lid, geassocieerde of correspondent van de Academie. Voor de geassocieerden is de cursief gedrukte datum deze van de benoeming tot correspondent; voor de leden, deze van de benoeming tot geassocieerde; de benoeming tot erelid wordt in het vet aangeduid.

\* La première date mentionnée à côté du nom est celle de la naissance, la seconde concerne la nomination en qualité de membre, associé ou correspondant de l'Académie. Pour les associés, la date en caractères *italiques* est celle de la nomination en qualité de correspondant; pour les titulaires, celle de la nomination en qualité d'associé; l'élevation à l'honorariat est indiquée en gras.

Titelvoerende leden

Membres titulaires

DE CLEENE, Natal-J.-M. (27 febr. 1899), dr in de wijsbegeerte, gew. lid Kol. Raad, hoogl. Rijksuniv. Centrum te Antwerpen, docent emeritus Universiteit te Gent, Berkenhof, 2770 Nieuwkerken-Waas (29 jan. 1935/4 febr. 1954). Tel.: (03/76.06.49). Postrek. 2368.78.

DEVAUX, Victor (12 avril 1889), procureur général honoraire près la Cour d'Appel d'Elisabethville, professeur émérite à l'Université de Louvain, av. Emile Vandervelde 5, 1200 Bruxelles (8 octobre 1945/20 février 1961). Tél.: (02/70.71.02). Compte de ch. post. 5621.83.

DURIEUX, André (22 mars 1901), prof. émérite à la Faculté de droit de l'Univ. de Louvain, av. Paul Hymans 41, 1200 Bruxelles (13 février 1952/11 avril 1968). Tél.: privé (02/70.22.54). Compte A/00/706292 Banque de Bruxelles.

GREVISSE, Fernand-E. (21 juillet 1909), commissaire de district honoraire du Congo belge, rue du Maupassage 1, 6723 Habay-la-Vieille (6 octobre 1947/6 mai 1969). Tél.: (063/423.01). Compte de ch. post. 2127.06.

MAESEN, Albert-A.-L. (2 maart 1915), doctor in de kunstgeschiedenis en de oudheidkunde, conservator aan het Koninklijk Museum voor Midden-Afrika, Kapitein Piretlaan 29, 1150 Brussel (18 februari 1964/30 augustus 1971). Tel.: privé (02/70.75.49); bureau (02/57.54.01). Postrek. 3201.97.

MALENGREAU, Guy (19 mai 1911), doct. en droit et en sciences historiques, professeur à l'Université de Louvain, Naamse Steenweg 467, 3030 Heverlee (8 octobre 1946/29 août 1963). Tél.: privé (016/250.30); bureau (016/285.97). Compte de ch. post. 5518.83.

ROEKENS, Auguste-L.-H. (18 oktober 1911), licentiaat in de theologie en in de historische wetenschappen, kapucijner missio-naris, Kapucijnerstr. 5, 1390 Edingen (25 juli 1956/3 sept. 1969). Tel.: (02/55.14.30). Postrek. 6120.33.

RUBBENS, Antoine-E.-V.-M. (6 sept. 1909), dekaan van de fakult. der Rechtsgel. (St.-Aloysius Fakulteiten, Brussel), afgev.-beheerd. „Broederlijk Delen”, Vrijwilligerslaan 243, 1150 Brussel (6 okt. 1947/20 aug. 1970). Tel.: (02/71.88.08). Rek. A.00.147.074, Bank van Brussel.

SOHIER, Jean-E.-F.-A. (4 juin 1921), licencié en sciences politiques, juge au Trib. de 1<sup>re</sup> instance, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et consulaires de Liège, rue de Verviers 28, 4000 Liège (25 juillet 1956/1<sup>er</sup> sept. 1971). Tél.: (04/43.49.36). Compte de ch. post. 8128.02.

STENGERS, Jean (13 juin 1922), docteur en philosophie et lettres, prof. à l'Univ. de Bruxelles, av. de la Couronne 91, 1050 Bruxelles (13 février 1952/24 mars 1965). Tél.: privé (02/47.91.83); bureau (02/49.00.30). C.c.p. 7348.10.

STORME, Marcel-B. (20 juillet 1921), dr in de missiologie, missionaris van de Congreg. van Scheut, lector Univ. Leuven, Vlamingenstr. 3, 3000 Leuven (19 maart 1959/12 maart 1970). Tel.: (016/340.79). Postrek. 1004735 Missiehuis van Scheut v.z.w., Leuven.

VAN DER STRAETEN, P.-Edgar-J. (6 juin 1894), vice-gouvern. h<sup>re</sup> de la Sté gén. de Belg., prés. h<sup>re</sup> U.M.H.K. et de la C.C.C.I., rue du Châtelain 6B, 1050 Brux. (8 oct. 1945/11 août 1961). Tél.: privé (02/48.08.18); bur. (02/13.07.80). C.c.p. 1854.72.

VANHOVE, Julien-L. (28 janvier 1905), dr en droit, lic. sc. pol. et soc., dir. gén. hon. au Min. Aff. étrang., prof. à l'Univ. de Liège, rue Frédéric Pelletier 101, 1040 Bruxelles (23 août 1950/1<sup>er</sup> mars 1967). Compte de ch. post. 2226.51.

VAN LANGENHOVE, Fernand-V.-E. (30 juin 1889), ir. com., lic. sc. soc. et sc. pol. et admin., prof. h<sup>re</sup> U.L.B., secr. gén. h<sup>re</sup> du Min. Aff. étr., ambass. h<sup>re</sup> et anc. représ. perm. de la Belg. auprès de l'ONU, av. de la Floride 67, 1180 Brux. (21 sept. 1964/6 mars 1970). Tél.: (02/74.12.87). C.c.p. 7118.88.

WALRAET, Marcel-C.-A.-G. (1<sup>er</sup> octobre 1916), dr en histoire, conservateur-chef de travaux à la Biblioth. roy. Albert I<sup>er</sup>, avenue Ernestine 11, 1050 Bruxelles (21 février 1953/21 septembre 1964). Tél.: bur. (02/13.61.80). Compte de ch. post. 3808.20.

#### Geassocieerden

#### Associés

BAECK, Louis (3 juni 1928), lic. econom. wetensch., master of arts (Berkeley, U.S.A.), hoogl. Univ. Leuven, voorz. Instit. voor studie van ontwikkelingslanden en van Centrum voor ontwikkelingsplanning, Prinses Lydialaan 33, 3030 Heverlee (3 september 1969). Tel. (016/286.61). Postrek. 8805.84.

BAPTIST, Albertus-M.-G. (12 september 1907), landbouwkundig ingenieur, doctor of philosophy, ere-rector, gewoon hoogleraar Universiteit Gent, Patijnestraat, 59, 9000 Gent (2 september 1970). Tél.: privé (09/22.48.28). Postrek. 4197.45.

BEZZY, Fernand (1 mars 1922), dr en droit et en sc. économ., prof. ordin. à l'Univ. de Louvain, présid. de l'Institut des pays en voie de développem., Rooikapel, 3045 Blanden (3 sept. 1969). Tél. (016/465.03). C.c.p. 3523.30.

BOURGEOIS, Edmond-Ph. (*Philibert Edme*) (24 janvier 1894), ex-directeur du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes (CEPSI) à Lubumbashi, homme de lettres, av. de la Héronnière 104, 1160 Bruxelles (24 mars 1965/1<sup>er</sup> mars 1967). Tél.: (02/73.00.01). C.c.p. 9686.28.

COPPIETERS de ter ZAELE, ridder Emmanuel (1 jan. 1925), dr. econ. wet., M. Sc. (econ.), ere-advocaat, hoogl. en lid R. v. Beheer Rijksuniv. Centrum te Antwerpen, ere-docent Kon. Mil. Sch., dir.-gen. Kon. Inst. Internat. Betrekk., Kroonlaan 88, 1050 Bruss. (26 aug. 1963). Tel.: (02/48.20.00). Postrek. 5555.55.

DE BRIEY, comte Pierre-M.-J. (30 juillet 1896), docteur en droit, secrétaire général de l'Instit. des Civilisations différentes, av. des Hospices 51, 1180 Bruxelles (5 sept. 1957). Tél.: privé (02/74.27.50); bureau (02/11.26.85). Cte. 47.1610 Soc. Gén., Brux.

DENIS, Jacques-G.-L. (6 juin 1922), membre de la Cie de Jésus, doct. en géographie, recteur des Facult. univ. de Namur, rue de Bruxelles 61, 5000 Namur (9 avril 1968). Tél.: (081/290.61). C.c.p. 2493.81.

DORSINFANG-SMET, Annie (Mme), dr philos. et lettres, lic. en histoire de l'art et archéologie, direct. de recherche Institut de Sociologie de l'U.L.B., prof. ordinaire U.L.B., rue des Taxandres 25, 1040 Brux. (18 janvier 1972). Tél.: pr. (02/33.02.42); bur. (02/48.81.58, ext. 3495). C.c.p. 2275.23.

DUCHESNE, Albert (30 mai 1917), doct. en philos. et lettres, conserv. du Musée roy. de l'Armée, rue A. et M.-L. Servais-Kinet 41, 1200 Brux. (10 sept. 1968). Tél.: privé (02/33.54.52); bur. (02/33.44.93). C.c.p. 7723.13.

GANSHOF VAN DER MEERSCH, Walter-J. (18 mai 1900), docteur en droit, procureur général à la Cour de Cassation, professeur émérite de l'U.L.B., av. Jeanne 33, 1050 Bruxelles (1<sup>er</sup> mars 1967). Tél.: (02/47.29.14). C.c.p. 1607.13.

GÉRARD, Albert-S.-J. (12 juillet 1920), dr en philos. et lettres, agr. enseign. sup., prof. ord. Univ. Liège, rue de l'Industrie 146, 4100 Seraing (9 avril 1968). Tél.: privé (04/34.46.58). C.c.p. 2219.28.

HARROY, Jean-Paul-J.-E. (4 mai 1909), ingénieur commercial, résident général honoraire du Ruanda-Urundi, professeur à l'Université de Bruxelles, avenue des Scarabées 9, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956/3 mars 1962). Tél.: (02/49.04.93). Compte 1424592.12 Belgolaise, Bruxelles.

HUYBRECHTS, André-H.-A.-C. (7 sept. 1927), docteur en droit et en sciences économiques, administr. principal à la Commission des Communautés europ., prof. à l'ICHEC, chemin Ducal 41, 1970 Wezembeek. (1<sup>er</sup> sept. 1971). Tél.: privé (02/57.65.26); bur. (02/35.80.40). Cpte A/55-601 Banque de Bruxelles.

JACOBS, John-E.-J.-A. (3 novembre 1924), doctor in de letteren en wijsbegeerte, geaggregeerde hoger onderwijs, gewoon hogeleraar Universiteit Gent, Weymouthlaan, 6, 2080 Kapellen (2 september 1970). Tel.: privé (03/66.81.77). Postrek. 6945.28.

JADIN, Louis-J.-J.-Gh. (11 janvier 1903), docteur en philosophie et lettres et en théologie, professeur à l'Univ. de Louvain, ancien professeur à l'Univ. Lovanium (1961-1970), Herbert Hooverplein 22, 3000 Leuven et B.P. 122, Univ. nat. Zaïre, campus Kinshasa (29 août 1967). Tél.: (016/226.29). C.c.p. 48.995.

LUWEL, Marcel-A.-A. (2 novembre 1921), doctor in wijsbegeerte en letteren, conservator Koninklijk Museum voor Midden-Afrika, R. Vandendriesschelaan, 1 A, 1150 Brussel (2 septembre 1970). Tel.: privé (02/71.84.74); bureau (02/57.43.01). Postr. 1106.36 (Marcel Luwel, Museum, 1980 Tervuren).

PÉTILLON, Léon-A.-M. (22 mai 1903), docteur en droit, gouverneur général honoraire du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Square Goldschmidt 33, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956/22 février 1960). Tél.: (02/47.69.68). Compte 44221.45 B.B.C.. Bruxelles.

PIRON, Pierre-J.-J. (24 févr. 1911), prof. Univ. de Louvain et de Kinshasa, ancien prés. de la Cour d'Appel de Léopoldville, chef de cabinet h<sup>re</sup> du Gouv. gén. du Congo belge et du Ruanda-Urundi, avenue de Messidor 186, 1190 Brux. (6 oct. 1947/3 mars 1962). Tél.: (02/45.34.00). C.c.p. 015.

STENMANS, Alain-J.-M. (23 juin 1923), dr en droit, secr. gén. Serv. Prem. Min. progr. politique scientifique, Place de Jamblinne de Meux 40, 1040 Brux. (4 févr. 1954/3 mars 1962). Tél.: pr. (02/35.79.70); bur. (02/11.59.85). C.c.p. 3270.87.

VANDERLINDEN, Jacques-P.-M. (9 juillet 1932), docteur en droit, professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles, avenue de l'Arbalète 46, 1170 Bruxelles (1<sup>er</sup> sept. 1971). Tél.: privé (02/73.49.62); bur. (02/49.00.30). Cpte 423.371 Sté gén. de Banque, Bruxelles.

VANDEWOUDE, Emile (21 juni 1923), licentiaat wijsbegeerte en letteren, assistent Algemeen Rijksarchief Brussel, Dereymaeckerlaan 20, 1980 Tervuren (2 september 1970). Tel.: (02/57.68.47). Postrek. 4859.07.

VERHAEGEN, Benoit-J.-J. (8 janvier 1929), docteur en droit, docteur en sciences économiques, professeur à l'Univ. nation. du Zaïre, campus Kisangani, Vierwindenhof 3, 1980 Tervuren (18 sept. 1970). Tél.: privé (02/57.46.25). C.c.p. 1299.41.

WIGNY, Pierre-L.-J.-J. (18 avr. 1905), dr en dr., lic. sc. pol. et soc., agr. dr. intern., dr sc. jur. Harvard, min. Just. et Cult. fr., membre Ac. roy. Belg. et Ac. Sc. Outre-Mer Paris, prof. Univ. Louvain et Fac. univ. N.-D. Paix (Namur), av. Louise 94, 1050 Brux. (5 sept. 1957). Tél.: (02/11.16.67 et 081/651.33). C.c.p. 3621.73.

Correspondenten

Correspondants

BIEBUYCK, Daniel-P.-D. (1<sup>er</sup> oct. 1925), dr en philos. et let., H. Rodney Sharp prof. of Anthrop., chairman, Dept. Anthropol., Univ. of Delaware, chairman Black Studies Task Force, 271, West Main Street, Newark, Del. U.S.A. (27 août 1958). Compte 400/13/56450 Kredietbank, Gent.

BONTINCK, Frans-R. (16 aug. 1920), van de Congregatie van Scheut, doctor in de kerkelijke geschiedenis, gewoon hoogleraar aan de „Université nationale du Zaïre”, campus Kinshasa, Faculteit der Theologie, B.P. 122, Kinshasa XI, République du Zaïre (1 maart 1967).

CHARTON, Albert-N. (12 mars 1893), inspecteur général honor. de l'Instruction publique (Ministère de l'Education nationale, France), 3, Boulevard de la Saussaye, Neuilly (Seine), France (19 mars 1959). Compte 12.995 Banque de l'Indochine, Paris 8<sup>e</sup>.

COUPEZ, André-J.-Cl (5 oct. 1922), dr en philos. et lettres, Musée roy. de l'Afr. centr. (Tervuren), Institut. nation. de recherche scient. (Butare, Rwanda), Univ. nation. du Rwanda (Butare), Ch. de St-Job 87, 1180 Brux. (16 sept. 1965). C.c.p. 7422.98.

DELAVIGNETTE, Robert-L. (29 mars 1897), gouverneur général honoraire de la France d'Outre-Mer, 26, rue de Babylone, Paris 7<sup>e</sup> (5 septembre 1957). Compte 50.413 Y à l'Agence V, Crédit Lyonnais, Paris.

DESCHAMPS, Hubert-J. (22 juillet 1900), ancien gouverneur de la France d'Outre-Mer, professeur honoraire à la Sorbonne, 30, rue Jacob, Paris 6<sup>e</sup> (9 août 1961). Tél.: 633.39.88.

DE VRIES, Egbert (29 januari 1901), gewezen rector van het Internationaal Instituut voor Sociale Studiën, Den Haag, professor of

- Int. Development, Univ. of Pittsburgh, Pa, Deer Lake Park, Chalkhill, Fayette Country, Pa (15421), U.S.A. (26 aug. 1963).
- HULSTAERT, Gustaaf-Edw. (5 juli 1900), van de Congregatie der Missionarissen van het Heilig Hart, B.P. 276, Mbandaka (8 oktober 1945). Postrek. G. 272 (*Aequatoria*).
- KAGAME, Alexis (15 mai 1912), du Clergé indigène de Butare (Rwanda), dr. en philos., chercheur associé de l'IRSAc, prof. à l'Univ. nation. du Rwanda, B.P. 62, Butare (23 août 1950). C.c.p. Série Z.B. n° 210, Butare.
- LAMY, Emile-M.-M.-J. (5 janv. 1921), dr en droit, prof. ordin. à l'Univ. nat. du Zaïre, campus Lubumbashi, doyen de la fac. de droit, conseiller à la Cour suprême de justice du Congo, chef départ. droit privé O.N.R.D., Lubumbashi (6 mai 1969).
- MOSMANS, Guy-M.-R. (27 septembre 1910), licencié en théologie, secrétaire général de l'Episcopat du Zaïre, B.P. 3258, Kinshasa (5 septembre 1957). Compte de ch. post. 8145.07
- OLIVER, Roland-A. (30 mars 1923), docteur en philosophie et lettres, professeur à la « School of Oriental and African Studies » (Londres). University of London, W.C. 1 (3 mars 1962).
- RAYMAEKERS, Paul-E.-J. (28 juillet 1930), docteur en sciences commerciales et consulaires, directeur du Bureau d'Organisation des programmes ruraux de l'Univ. nation. du Zaïre, campus Kinshasa, Univ. nation. du Zaïre, campus Kinshasa, Bureau d'organisation des programmes ruraux (18 janvier 1972).
- ROCHER, Ludo-J. (25 april 1926), dr in de rechten en in de wijsbeg. en lett., geaggreg. prof. aan de Univ. te Brussel, prof. of Sanskrit en chairman of the Department of Oriental Studies, The University of Pennsylvania, Philadelphia, PA, 19104, U.S.A. (16 sept. 1965/24 juli 1967). Postrek. 5391.10.
- SENGHOR, Léopold-S. (9 octobre 1906), homme de lettres, président de la République du Sénégal, Dakar, Sénégal (24 mars 1965).
- SPAÉ, Jozef-J. (25 nov. 1913), pater, dr. orientalism, hoofdredacteur van *The Japan Missionary Bulletin*, Ecumenical Centre, 150 route de Ferney, 1211 Geneva 20, Suisse (2 september 1970).
- VANSINA, Jan-M.-J. (14 sept. 1929), dr geschied., prof. Staats-univ. Wisconsin te Madison, Madison Wisconsin 53706 en aan Nation. Univ. van Zaïre, campus Lubumbashi, 202, Forest Street Madison, Wis. 53705, U.S.A. (27 aug. 1958). Rek. 740.1132/68/20 (10 conv.) Gener. Bankmaatsch., Meir, Antwerpen.
- YAKEMTCHOUK, Romain (23 sept. 1925), dr. sciences polit. et diplomat., prof. ordin. Univ. nation. du Zaïre, campus Kinshasa, B.P. 817, Kinshasa XI (3 sept. 1969).

**KLASSE VOOR NATUUR- EN  
GENEESKUNDIGE  
WETENSCHAPPEN**

**CLASSE DES SCIENCES  
NATURELLES ET MEDICALES**

*Directeur pour 1972: M. OPSOMER, Joseph, professeur à l'Université de Louvain, Leopold III-laan, 57, 3030 Heverlee.*

*Vice-directeur pour 1972: M. VANBREUSEGHEM, Raymond, professeur à l'Université de Bruxelles et à l'Institut de médecine tropicale „Prince Léopold” à Anvers, Bosmanslei, 16, 2000 Antwerpen.*

**Ereleden**

**Membres honoraires**

BRIEN, Paul (24 mai 1894), dr en zoologie, prof. h<sup>re</sup> à l'Univ. de Bruxelles, avenue de la Fauconnerie 147, 1170 Bruxelles (8 février 1948/ 25 maart 1969). Tél.: privé (02/72.32.02); bureau (02/49.00.30, ext. 2233). C.c.p. 1761.96.

DE WITTE, Gaston (12 juin 1897), conservateur honoraire de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, membre de l'« International Trust for Zoological Nomenclature », avenue Franklin Roosevelt 218, 1050 Bruxelles (8 octobre 1946/2 septembre 1971). Tél.: (02/72.00.90). Compte de ch. post. 622.81.

DUBOIS, Albert-L.-M. (2 février 1888), ancien médecin-chef de service au Congo belge, directeur honoraire de l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », rue de Praetere 28, 1050 Bruxelles (22 janvier 1930/27 janvier 1965). Tél.: (02/49.69.04). Compte de ch. post. 1073.80.

GILLAIN, Jean-A.-J. (26 novembre 1902), docteur en médecine vétérinaire, 30, rue Fernand Lessalle, 17 Saint Georges de Di-donne, France (13 février 1952/ 5 février 1963 ).

JANSSENS, Pieter-G.-P.-M. (18 juli 1910), doctor in de genees-, heel- en vroedkunde, direct. Instituut Tropische Geneeskunde Prins Leopold, Antwerpen, „Sparrenkrans”, Vogelsanck, 2232 's-Gravenwezel (8 juli 1960/6 mei 1969). Tel.: bureau (03/38.58.80). Rek. 14.236 Kredietbank, Antwerpen.

VAN DEN ABEELE, Marcel-H.-J. (11 juli 1898), landbouwk. ing., buitengew. lid „Ac. des Sc. d'Outre-Mer” van Frankrijk, ere-secret.-gen. Min. Afrik. Zaken, Isidore Geyskenslaan 116, 1160 Brussel (25 aug. 1942/10 juni 1971). Tel.: (02/72.41.63). Postrek. 442.71.

WATTIEZ, Nestor-J. (25 novembre 1886), pharmacien, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, avenue Ch. Woeste 155, 1090 Bruxelles (18 juillet 1931/19 février 1957). Tél.: (02/27.13.14). C.c.p. 447.26.

Titelvoerende leden

Membres titulaires

CASTILLE, Armand (27 juin 1898), docteur en sciences chimiques, pharmacien, professeur émérite à l'Université de Louvain, « Casa Madonna », Leopold III-laan 44, 3030 Heverlee (4 février 1954/16 septembre 1965). Tél.: privé (016/237.68). Compte ch. post. 1545.30.

DENAEYER, Marcel-E. (29 janvier 1893), docteur en sciences, professeur honoraire de l'Université de Bruxelles, Square de Biarritz 4, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956/24 mars 1965). Tél.: privé (02/49.46.80); bureau (02/49.00.30, ext. 2236). C.c.p. 2233.57.

EVENS, Frans-M.-J.-C. (18 okt. 1919), doctor in de geneesk., lic. in de biologische wetensch., gewoon hoogl. aan het Rijksuniversitair centrum te Antwerpen, Karel Van de Woestijnelei 25, 2200 Borgerhout (Antw.) (5 sept. 1957/20 aug. 1970). Tel.: (03/36.35.82). Postrek. 3021.58.

JADIN, Jean-B.-J.-Gh. (29 août 1906), docteur en médecine, directeur de Laboratoire honoraire, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », Rosier 16, 2000 Antwerpen (21 février 1953/3 mars 1966). Tél.: bureau (03/38.58.80). Compte 146.38 B.B.C., Bruxelles.

JURION, Floribert-A.-L.-G. (8 août 1904), ingénieur agronome, ancien directeur général de l'INEAC, « Beauvoir », 7091 Havay (27 août 1958/3 sept. 1969). Tél.: privé (065/244.72). Compte de ch. post. 2934.95.

LAMBRECHTS, Albert-E.-Ch. (19 décembre 1903), dr en médecine, prof. à l'Univ. de Liège, prof. extraord. Faculté méd. Univ. nation. du Zaïre, campus Kinshasa rue Bihet 21, 4500 Jupille (5 septembre 1957/25 janvier 1972). Tél.: privé (04/62.66.15); bureau (04/43.03.03). C.c.p. 1245.62.

LEPERSONNE, Jacques (26 octobre 1909), ing.-géol., chef. Dép. géol. et minéral. au Musée royal de l'Afrique centrale, av. de la Joyeuse-Entrée 14, 1040 Bruxelles (8 octobre 1946/23 mars 1959). Tél.: privé (02/34.79.46); bur. (02/57.54.01). C.c.p. 2931.14.

NEUJEAN, Georges-A. (14 mars 1907), docteur en médecine, medecin-inspecteur honoraire des Laboratoires du Congo belge, chargé de cours à l'Université de Liège, boulevard Frère-Orban 30, 4000 Liège (21 février 1953/1 septembre 1971). Tél.: (04/52.73.15). Compte de ch. post. 3218.10.

OPSMER, Joseph-E.-L.-A.-M.-Gh. (6 décembre 1907), ingénieur agronome, prof. à l'Université de Louvain, Leopold III-laan 57, 3030 Heverlee (21 février 1953/3 sept. 1969). Tél.: privé (016/254.22); bureau (016/257.82). Compte de ch. post. 5502.72.

ROBYNS, Walter (25 mei 1901), prof. emeritus Univ. Leuven, ere-dir. Nat. Plantent. België, lid. Kon. Acad. voor Wet., Lett. et Sch. K. van België, Blijde Inkomststraat 56, 3000 Leuven (22 jan. 1930/12 juli 1948). Tel.: (016/221.81). Postrek. 1094.96.

STANER, Pierre-J. (28 mai 1901), secr. perp. Académie, dr. sc. natur. (botan.), dir. gén. hr<sup>e</sup> au Minist. des Aff. étrang., prof. émérite à l'Univ. de Louvain, square Marie-Louise 28, 1040 Bruxelles (27 août 1949/9 sept. 1957). Tél. pr. (02/17.18.69); bur. (02/38.02.11). C.c.p. 1098. 89.

THOREAU, Jacques (27 sept. 1886), ing. civil des mines, prof. émér. à l'Univ. de Louvain, membre Acad. roy. Belgique, Tiense Vest 49, 3200 Kessel-Lo (21 février 1953/16 sept. 1965). Tél.: (016/250.34). Compte de ch. post. 467.16.

VANBREUSESEGHEM, Raymond-A.-A. (21 déc. 1909), doct. en méd., prof. à l'Univ. de Bruxelles et à l'Institut de Méd. trop. « Prince Léopold », membre de l'Acad. roy. de Méd., Bosmanslei 16, 2000 Antwerpen (21 août 1954/3 sept. 1969). Tél.: privé (03/38.44.16); bureau (03/38.58.80). C.c.p. 5638.88.

VAN RIEL, Joseph-F.-V.-L. (19 oct. 1899), dr en méd., prof. hon. Univ. Brux. et Inst. Méd. trop. pr. Léopold, membre hon. de l'Acad. roy. de Méd. de Belg., blv. Louis Schmidt 80, 1040 Brux. (6 oct. 1947/21 sept. 1964). Tél.: privé (02/34.15.25); bur. (02/12.27.22 et 02/17.26.05). C.c.p. 7826.49.

Geassocieerden

Associés

ADERCA, Bernard-M. (10 février 1906), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, ing.-cons. et admin. de sociétés, rue Henri Van Zuylen 80, 1180 Bruxelles (5 septembre 1957). Tél.: (02/74.76.20) Compte de ch. post. 2986.73.

BASILEWSKY, Pierre (21 août 1913), ingénieur agronome et ingénieur des eaux et forêts, chef de la section d'entomologie, Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren), Square de Léopold-ville, 17, 1040 Bruxelles (18 sept. 1970). Tél.: privé (02/48.79.96). C.c.p. 1946.45.

BENOIT, Pierre-L.-G. (21 oct. 1920), chef de la Sect. des Invertébrés au Musée roy. de l'Afr. centr. à Tervuren, prof. à l'Instit. de Méd. trop. Prince Léopold à Anvers, av. F. Peeters 13, 1150 Bruxelles (16 sept. 1965). Tél.: (02/31.46.37). C.c.p. 6219.58.

BONÉ, Georges-J.-G. (17 avr. 1914), dr en méd. et en sc. zool., prof. ass. à l'Univ. de Louvain et prof. extraord. à l'Univ. nation. du Zaïre, campus de Lubumbashi, rue baron de Castro 7, 1040 Brux. (15 janvier 1970). Tél.: (02/35.72.86). C.c.p. 3323.67.

CAHEN, Lucien-S. (4 février 1912), ir. civil des mines et ir.-géologue, direct. du Musée roy. de l'Afrique centr., prof. extraord. à l'Univ. de Bruxelles, steenweg op Leuven 11, 1980 Tervuren (28 février 1955). Tél.: (02/57.54.01 et 02/57.43.01). Compte 896.02 D Banque Société Gén. de Belgique.

CORIN, François-J.-M.-M. (18 mars 1899), ir civil des mines et ir.-géologue, ir en chef-direct, h<sup>re</sup> au Corps des Mines de Belgique, ancien direct. du Service géol. du Congo et du R.-U., rue de Safetiau 33, 1301, Bierges-lez-Wavre (19 mars 1959/28 fév. 1966). Tél.: (010/234.86). C.c.p. 1088.98.

DE SMET, Marcel-Ph. (10 augustus 1922), doctor in de geneeskunde, chirurg, gewezen geneesheer-directeur NILCO, Charlottalei 66, 2000 Antwerpen (19 maart 1959/28 febr. 1966). Tel.: (03/39.23.32). Postrek. 6938.88.

DEVIGNAT, René-L.-M. (2 juin 1907), docteur en médecine, médecin provincial honoraire du Congo belge, ancien directeur de l'Institut d'Enseignement médical d'Elisabethville, rue Wauters 318, 5240 Moha (Liège) (5 septembre 1957/24 mars 1965). Tél.: (085/143.48). Compte de ch. post. 7684.18.

DONIS, Camille-A.-V.-J. (12 janv. 1917), ir agron., prof. ordin. à la Faculté des Sciences agron. de l'Etat à Gembloux, avenue Jeanne 35, 1050 Brux. (5 sept. 1957/22 févr. 1960). Tél.: privé (02/47.63.42); bur. (081/629.61). Compte A.00.367.076 Banque de Bruxelles.

FAIN, Alexandre-M.-A.-J. (9 août 1912), dr en méd., prof. de parasitologie à l'Inst. de Méd. trop. « Prince Léopold », Anvers, et à l'Univ. de Louvain, corresp. Ac. roy. Méd. de Belgique, Av. Lambeau, 20, 1200 Bruxelles (4 févr. 1956/27 août 1958). Tél.: (02/35.19.64). Cpte. 20.213 B.B.C., Bruxelles.

GERMAIN, René-G.-A.-G. (10 mars 1914), docteur en sciences et ingénieur agronome (eaux et forêts), professeur à l'Université de Louvain, avenue Van Overbeke 78, 1080 Bruxelles (27 août 1958/16 septembre 1965). Tél.: privé (02/26.10.94); bureau (016/257.82). Compte de ch. post. 7838.13.

GOUROU, Pierre (31 août 1900), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Univ. de Brux., place Constantin Meunier 13, 1180 Bruxelles (13 février 1952). Tél.: privé (02/44.35.30). Compte de ch. post. 3806.42.

HENDRICKX, Frédéric-L. (13 février 1911), ingénieur agronome, lic. en sciences, professeur à la Faculté des Sc. agron. de l'Etat à Gembloux, av. de la Forêt 8, 1050 Bruxelles (31 août 1959/28 févr. 1966). Tél.: (02/73.51.03). Compte de ch. post. 6783.92.

HOMÈS, Marcel-V.-L. (24 février 1906), docteur en sciences botaniques, pro-recteur de l'Université de Bruxelles, Boulevard général Jacques 97, 1050 Bruxelles (27 août 1958). Tél.: privé (02/49.65.59); bur. (02/47.05.50) Compte de ch. post. 1996.28.

KUFFERATH, Jean-A.-A.-E. (23 avril 1910), docteur en sciences naturelles, directeur du Laboratoire intercommunal de chimie et de bactériologie de l'agglomération bruxelloise, rue Juste-Lipse 30, 1040 Bruxelles (28 février 1955). Tél.: privé (02/34.73.60); bureau (02/33.05.71). Compte de ch. post. 3647.59.

LEBRUN, Jean-P. (27 octobre 1906), docteur en sciences, professeur à l'Université de Louvain, rue de l'Abreuvoir 16, 1170 Bruxelles (5 sept. 1957). Tél.: privé (02/72.08.49); bureau (016/238.09). Compte de ch. post. 7024.67.

MEYER, Joseph (8 mars 1924), ingénieur agronome, licencié en sciences botaniques, docteur en sciences agronomiques, prof. à l'Univ. de Louvain, Naamsesteenweg 408, 3030 Heverlee (25 janvier 1972). Tél.: (016/280.49). C.c.p. 3686.52.

MORTELmans, Georges-N.-L.-J. (19 mars 1910), dr en sc. géolog. et minéral., prof. à l'Univ. de Bruxelles, rue Alexis Willem 22, 1160 Bruxelles (4 février 1954). Tél.: privé (02/72.86.47); bureau (02/49.00.30, ext. 2899). Compte 29894/0050 S.N.C.I., Bruxelles.

MORTELmans, Jos.-M.-H. (25 mei 1924), dr. in de diergeneeskunde, prof. Instit. Tropische Geneesk. „Prins Leopold”, hoofd onderzoekslaboratoria Kon. Maatsch. Dierkunde, Antwerpen, Beukenlaan 2, 2000 Antwerpen (10 sept. 1968). Tel.: pr. (03/27.16.64); bur. (03/38.58.80). Postrek. 1523.16.

PEETERS, Leo (6 mei 1920), lic. geologie en aardrijksk., geagr. hoger midd. onderw. in de aardrijksk. en de biologie, dr in de wetenschappen, gew. hoogl. Vrije Universiteit Brussel, hoogl. RUCA, Th. Roucourtstr. 47, 2600 Berchem (28 febr. 1972). Tel.: (03/30.84.60); bur. (02/49.98.30, ext. 2779). Postrek. 4028.97.

POLL, Max-F.-L. (21 juillet 1908), dr en sc. zoolog., chef départ. zoolog. afric. au Musée royal de l'Afrique centrale, prof. à l'Univ. de Bruxelles, rue Papenkasteel 19, 1180 Bruxelles (27 août 1958). Tél.: privé (02/74.46.59); bur. (02/57.54.01 et 02/57.43.01). C.c.p. 1586.60.

SLADDEN, Georges-E. (21 avril 1904), ingénieur agronome, directeur général honoraire de l'Agriculture, avenue Jonet 24, 1640 Rhode-Saint-Genèse (6 octobre 1947/31 août 1959). Tél.: (02/58.24.86). Compte 10.309, Nagelmaeckers Fils et C°, Bruxelles.

SOYER, Louis-P. (14 oct. 1906), ing. agron., secrétaire général de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC), boulevard Louis Schmidt 96, 1040 Bruxelles (19 mars 1959). Tél.: privé (02/34.29.47); bur. (02/37.98.51). Compte 660.451 Banque Société Gén., Bruxelles.

TAVERNIER, René-J.-F. (26 augustus 1914), doctor in de wetenschappen (aard- en delfstofkunde), gewoon hoogleraar Universiteit Gent, Rysenbergstraat, 97, 9000 Gent (2 september 1970). Tel.: privé (09/22.26.80). Postrek. 4242.97.

Correspondenten

Correspondants

BEGHIN, Ivan-D.-P. (24 mars 1932), docteur en médecine, master of science, médecin, avenue Adolphe Buyl, 173, 1050 Bruxelles (18 sept. 1970). Tél.: privé (02/47.90.73). Compte 422640 Banque Société Gén., Agence Solbosch.

BERNARD, Étienne-A. (26 mai 1917), lic. en sc. mathématiques et en sc. actuarielles, maître de conférence à l'Univ. de Louvain, conseiller du directeur du programme des N.U. pour le développ. (U.N.D.P.), 866, U.N., Plaza, New York City, N.Y. 10017 (6 oct. 1947). C.c.p. 3506.53.

BOSE, Mahendra-N. (3 mars 1925), M. Sc., Ph. Dr en botanique, directeur assistant Birbal Sahni Institute of Palaeobotany, Birbal Sahni Institute of Palaeobotany, Lucknow (India) (3 septembre 1969).

BOUILLOU, Albert-J. (25 août 1916), prêtre mission. C.I.C.M., dr en sc. zool., prof. à l'Univ. nation du Zaïre, campus Kinshasa, délégu. gén. Section Sc. natur. de l'Office nation. Rech. et Dévelop., O.N.R.D., Kinshasa, B.P. 220, Kinshasa XI (29 août 1967).

CAPOT, Jacques-D.-J. (15 janvier 1926), ingénieur, agronome, chef de la Division de génétique et de la Section d'agrotechnie au Centre de recherches de l'Institut français du café et du cacao, B.P. 1827 Bingerville, Rép. de la Côte d'Ivoire (25 janvier 1972). C.c.p. 3893.54.

DELSEMME, Armand-H. (1<sup>er</sup> février 1918), docteur en sciences physiques, prof. of astrophysics at the Univ. of Toledo, Toledo, Ohio, 2509, Meadowwood Drive, Toledo, Ohio 43606, U.S.A. (8 juillet 1960). Compte de ch. post. 7055.85.

DUMONT, René-F. (13 mars 1904), ingénieur agronome et d'agronomie tropicale, professeur à l'Institut agronomique et à l'Institut d'études politiques (Paris), av. Roosevelt 2, 94 Fontenay-sur-Bois (3 sept. 1969). Tél.: (Tre 46-85). C.c.p. Paris 345.99.

FIEREMANS, Carlos-L.-J. (2 september 1922), burgerl. mijningeneur en aardkundig ingenieur, direkt. Mijnbouwzetel „Minière de Bakwanga” Mbujimayi, Zaïre, Hofveldlaan 20, 1700 Asse (3 september 1969). Tel.: (02/52.62.96). Bankrekening 4430.852 Banque belgo-congolaise, Brussel.

GARNHAM, Percy-C.-Cl. (15 janv. 1901), C.M.G., M.D., D.Sc., F.R.S. emerit. prof. en protozoologie médicale, Senior research fellow, Imperial College Science; Southernwood, Farnham Common, Bucks, England (9 avril 1968).

GEIGY, Rudolf (20 décembre 1902), directeur de l'Institut tropical suisse, Bâle, professeur à l'Université de Bâle, Bäumlihof, Bâle, Suisse (29 août 1967). Compte de ch. post. 40-6872, Basel.

GIROUD, Paul-M.-J. (6 juin 1898), chef hon. du Service des Rickettsioses à l'Inst. Pasteur de Paris, membre de l'Académie nationale de Médecine, 34, rue du Dr Roux, Paris 15<sup>e</sup> (9 août 1961).

HIERNAUX, Jean-R.-L. (9 mai 1921), doct. méd., anthrop., rect. hr<sup>e</sup> Univ. offic. Congo, maître de rech. au C.N.R.S., prof. agréé U.L.B., dir. de rech. à l'Instit. Sociol. U.L.B., av. Jean et Pierre Carsoel 156, 1180 Bruxelles (5 sept. 1957). Tél.: privé (02/74.07.94); bur. (02/49.00.30, poste 3370). C.c.p. 6776.38.

HOOGSTRAAL, Harry (24 februari 1917), doctor in de wetenschappen, hoofd van het Laboratorium van geneeskundige dierkunde van de Naval American Medical Research Unit nr 3 te Caïro, c/o American Embassy, Caïro (1 maart 1963).

KELLOGG, Charles-E. (2 août 1902), « Ph. D. in soil science », administrateur-délégué honoraire du Service de la Conservation des Sols du Département de l'Agriculture des Etats-Unis, 4100, Nicholson Street, Hyattsville 20782, Maryland (E.-U.) (3 mars 1962).

MONOD, Théodore (9 avril 1902), dr ès sciences natur., membre de l'Institut de France, prof. au Muséum national d'Hist. naturelle, inspect. génér. des Musées d'Hist. natur. de province, 57, rue Cuvier, Paris 5<sup>e</sup> (17 déc. 1962). Tél.: (GOB 40-10).

RAUCQ, Paul-E.-E.-M. (24 mai 1920), dr en sc. géographiques, dr en sc. géolog. et minéral., géologue en chef Sté de traction et d'électricité (T.E.), rue de la Science 31, 1040 Bruxelles (8 juillet 1960). Tel.: pr. (02/18.58.66); bur. (02/11.42.10). C.c.p. 2404.83.

RICHET, Pierre-E. (1<sup>er</sup> nov. 1904), dr en méd., méd.-gén.-inspect. des Troupes de Marine, secrét. perman. de l'O.C.C.G.E., B.P. 153, Bobo-Dioulasso, Haute-Volta (16 sept. 1965). Cpte 63019 V Banque de l'Indochine, Paris 8<sup>e</sup>.

SYMOENS, Jean-Jacques-A. (21 mars 1927), dr en sc. botan., lic. en sc. chim., prof. Univ. nat. du Zaïre, campus Lubumbashi, prof. „Vrije Univ. Brussel”, déleg. gén. aux recherches agron. de la Rép. du Zaïre, rue Saint-Quentin 69, 1040 Bruxelles (18 fevr. 1964). Tél.: pr. (02/33.42.88); bur. (02/49.00.30).

VAN DEN BERGHE, Louis-S.-G.-A. (29 octobre 1906), dr en sc. naturelles, dr en méd., membre du Conseil scientif. africain, visiting prof. à la Tulane Univ. of Louisiana, U.S.A., av. Defré 170, 1180 Bruxelles et 1430, Tulane Avenue, New Orleans, U.S.A. (23 août 1950). Compte 7442.04 Soc. Gén., Bruxelles.

VARLAMOFF, Nicolas (12 avril 1910), ingénieur civil des mines et ingénieur géologue, technical adviser, United Nations, Economic and Social Affairs, 9, Sammis Lane, White Plains, New York 10.605, U.S.A. (11 août 1955).

**KLASSE VOOR TECHNISCHE  
WETENSCHAPPEN**

**CLASSE DES SCIENCES  
TECHNIQUES**

*Directeur pour 1972:* M. VAN GANSE, René, chef de service au Centre de Recherches routières, avenue Emeraude 60, 1040 Bruxelles.

*Vice-Directeur pour 1972:* M. BULTOT, Franz, chef de la Section Hydrologie de l'Institut royal météorologique, Boulevard G. van Haelen, 198, 1190 Bruxelles.

**Ereleden**

**Membres honoraires**

CAMPUS, Ferdinand-A.-A. (14 févr. 1894), ir des constr. civ. et ir électr., prof émérite et rect. h<sup>re</sup> de l'Univ. de Liège, quai Banning 6, 4000 Liège (23 août 1950/ 12 janvier 1970). Compte de ch. post. 2329.96.

DEVROEY, Egide-J. (4 mai 1894), secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, ingénieur en chef honoraire du Congo belge, avenue de la Toison d'Or 75, 1060 Bruxelles (9 mars 1938/10 février 1970). Tél.: privé (02/38.13.64); bur. (02/38.02.11). C.c.p. 229.48.

**Titelvoerende leden**

**Membres titulaires**

BULTOT, Franz-O.-H. (13 mai 1924), dr en sciences mathématiques, chef Sect. hydrologie de l'Instit. royal météorologique, boulev. G. van Haelen 198, 1190 Bruxelles (25 juillet 1956/6 mai 1969). Tél.: privé (02/44.36.71); bur. (02/74.02.79). C.c.p. 7561.98.

CALEMBERT, Léon-M.-C. (28 février 1910), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, professeur à l'Université de Liège, quai de Rome 2, 4000 Liège (27 août 1958/6 mai 1969). Tél.: privé (04/52.18.53); bureau (04/42.00.80). C.c.p. 464.74.

CHARLIER, Jean-J.-J.-H.-G. (9 août 1926), ingénieur civ. des constr., maître de confér à l'Univ. de Louvain, ingénieur à la Sté SEGES, Grand'Route 144, 1428 Lillois-Witterzée (20 juillet 1960/21 août 1970). Tél.: pr. (02/54.28.57); bur. (02/13.35.02). C.c.p. 6782.94.

DE BACKER, Simon-M.-A. (26 janvier 1900), docteur en sciences, météorologue h<sup>re</sup> à l'Institut royal météorologique, Champ du Vert Chasseur 81, 1180 Brux. (6 octobre 1947/25 février 1960). Tél.: (02/74.54.55). Compte de ch. post. 1878.18.

DE MAGNEE, Ivan-H. (23 mai 1905), ingénieur, prof. à l'Univ. de Brux., présid. de la Sté de Géologie appliquée aux gîtes minéraux, av. de l'Hippodrome 72, 1050 Bruxelles (6 octobre 1947/2 août 1956). Tél.: privé (02/48.56.83); bur. (02/49.00.30). C.c.p. 3333.08.

DE ROSENBAUM, Guillaume-E.-E. (25 mars 1907), ingénieur, docteur de l'Université de Grenoble, ancien directeur à la SOCÉLEC, rue du Châtelain 6A, 1050 Bruxelles (13 février 1952/28 janvier 1972). Tél.: (02/49.11.26). Compte 345.68 B.B.C., Bruxelles.

EVRARD, Pierre L.-A.-F. (9 août 1914), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, prof. à l'Univ. de Liège, quai Mativa 54, 4000 Liège (21 août 1954/29 août 1963). Tél.: privé (04/42.25.32); bur.: 45, av. des Tilleuls, Liège (04/52.06.65). Compte de ch. post. 3190.58.

GEULETTE, Pascal-J. (24 mars 1901), ir civil, colon. h<sup>re</sup>, direct-gén. h<sup>re</sup> des Trav. publics et Communic. du Congo belge, rue de la Mésange 7, 6421 Gourdinne (21 août 1954/25 févr. 1960). Tél.: (07/76.16.25). Compte 11.867 B.B.C., Bruxelles.

JONES, Louis (20 mai 1914), ingénieur (A.I.A.), lieutenant-colonel de réserve honoraire, géographe à l'Institut géographique militaire, avenue des Bouleaux 52, 1170 Bruxelles (27 août 1958/6 mai 1969). Tél.: privé (02/72.67.33); bureau (02/48.64.80). Compte de ch. post. 7523.85.

LAMOEN, Jean (5 mai 1907), ingénieur civil des constructions, professeur à l'Université de Bruxelles et à l'Université de Liège, Gitschotellei 367, 2200 Borgerhout (Antwerpen) (13 février 1952/1 septembre 1971). Tél.: (03/21.26.14); bureau (04/52.01.80, poste 288). C.c.p. 365.64.

LEDERER, André-A.-R. (9 janvier 1910), ingénieur civil, directeur honoraire de l'OTRACO, prof. à l'Univ. de Louvain, rue de la Tarentelle 15, 1080 Bruxelles (25 juillet 1956/16 sept. 1965). Tél.: privé (02/21.06.61); bur. (016/209.34). C.c.p. 1965.87.

ROLLET, Anatole (29 septembre 1898), ingénieur civil des mines, avenue Slegers 74, 1200 Bruxelles (5 sept. 1957/21 août 1970). Tél.: (02/71.84.55). Compte de ch. post. 8238.54.

SPRONCK, René-G.-A. (11 janvier 1903), ingénieur civil des constructions navales, des mines et des constructions, professeur à l'Université de Liège, quai de Rome 47, 4000 Liège (27 août 1958/3 sept. 1969). Tél.: privé (04/52.15.24); bureau (04/52.01.80). Compte de ch. post. 1718.62.

TISON, Léon-J.-B.-H. (3 novembre 1895), ingenieur in de burgerlijke bouwkunde, gewoon hoogleraar emeritus aan de Universiteit te Gent, Braamstraat 61, 9001 Gentbrugge (25 juli 1956/29 aug. 1963). Tel.: privé (09/52.01.30). Postrek. 1563.92.

VAN GANSE, René-Fr.-A. (22 juin 1911), ing. chimiste et électr., doct. en sc. appliquées, ing.-dir. d'administr. hr<sup>e</sup> des Trav. Publ. du Congo, chef de serv. au Centre de Recherches routières, av. Emeraude 60, 1040 Bruxelles (21 août 1953/11 avr. 1968). Tél.: pr. (02/35.73.63); bur. (02/57.51.11). C.c.p. 6919.44.

Geassocieerden

Associés

BARTHOLOMÉ, Paul M.-G. (13 août 1927), ir. civ. des mines, master of arts, philosophy doctor, professeur associé à l'Université de Liège, av. Nandrin 8, 4050 Esneux (16 sept. 1965). Tél.: privé (04/71.10.93); bur. (04/52.06.65). C.c.p. 773.94.

BOURGEOIS, Paul-E.-E. (13 février 1898), docteur en sciences physiques et mathématiques, directeur honoraire de l'Observatoire royal de Belgique, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, rue Paul Hankar 31, 1180 Bruxelles (20 juillet 1960). Tél.: (02/74.30.58). Compte de ch. post. 1211.45.

BOURGEOIS, Walther-L.-L. (19 mai 1907), ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, professeur à l'Université de Bruxelles, av. Armand Huysmans 70, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956/26 novembre 1971). Tél.: (02/48.40.89). Compte de ch. post. 2980.50.

BRISON, Léon-L. (22 décembre 1907), ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, professeur ordinaire à la Faculté polytechnique de Mons, boulevard Dolez 51b, 7000 Mons (20 juillet 1960). Tél.: (065/325.17). Compte de ch. post. 2979.52.

CUYPERS, Edward-F.-J. (31 december 1927), burgerlijk scheepsbouwkundig ingenieur, lector aan de „Université de Louvain”, Louislei 20, 2130 Brasschaat (3 september 1969). Tel.: (03/74.37.27). Bankrek. 29.200, Kredietbank, Antwerpen.

DE CUYPER, Jacques-A.-J. (28 mars 1929), ir civil des mines et métallurgiste, prof. ord. et doyen Fac. Sc. appliq à l'Univ. de Louvain, Tramlaan 204, 1960 Sterrebeek (29 août 1967). Tél.: (02/31.26.27). C.c.p. 6587.35.

FIERENS, Paul-J.-Ch. (12 juin 1922), dr en sc. chim., prof. ordin. à l'Univ. de l'Etat à Mons, conseiller pour l'Europe du Centre rech. industr. en Afr. centr. à Lubumbashi, « La Mélézière », Chem. de la Mélézière, 7460 Casteau (5 sept. 1957/28 mars 1969) Tél.: pr. (065/231.71); bur. (065/121.71) C.c.p. 7450.36.

GILLON, Luc-P.-A. (15 septembre 1920), docteur en sciences, professeur à l'Université de Louvain, av. Ste Alix 33, 1150 Bruxelles (25 juillet 1956/26 novembre 1971). C.c.p. 1968.50.

GROSEMANS, Paul-E.-L. (9 mars 1903), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, administrateur-directeur de la Sté de Recherche minière du Sud-Katanga, av. W. Churchill 59, 1180 Brux. (27 août 1958). Tél.: privé (02/43.52.05); bureau (02/13.56.79). Compte 114.019 Banque de Bruxelles.

HELLINCKX, Léon-J. (2 mei 1908), scheikundig ingenieur, doctor in de toegepaste wetenschappen, hoogleraar, Kard. Mercierlaan 4 (app. 7), 3030 Heverlee (2 sept. 1970). Tel.: privé (016/220.38); bureau (016/235.86). Postrek. 3309.19.

KAISIN, Félix-J.-O.-Ph. (8 juillet 1907), ingénieur civil des mines, professeur à l'Université de Louvain, Frans Peetersstraat 15, 1960 Sterrebeek (31 août 1959). Tél.: privé (02/31.26.40); bureau (016/288.19). Compte de ch. post. 746.81.

PAUWEN, Léonard-J. (23 septembre 1893), docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur émérite de l'Université de Liège, av. des Platanes 39, 4200 Cointe-Sclessin (5 sept. 1957). Tél.: (04/52.02.47). C.c.p. 3558.89.

PIETERMAAT, François-P. (14 aug. 1919), ir, gew. hoogl. Univ. Leuven, bijz. hoogl. Techn. Hogesch. Eindhoven, dir. Nat. Belg. Labor. voor Electrothermie en Electrochemie, raadg. CERGA, Waalse baan 1, 1980 Tervuren (19 maart 1959) Tel.: privé (02/57.65.12); bur. (016/315.42). Rek. 46.861 Bank S.G., Leuven.

STERLING, André (30 mars 1924), ingénieur civil des constructions, professeur à l'Université de Bruxelles, avenue du Pérou 29, 1050 Bruxelles (28 janvier 1972). Tél.: privé (02/72.94.02). C.c.p. 2849.54.

THONNARD, Robert-L.-G. (22 février 1928), ingénieur civil des mines et ingénieur géologue, chargé de cours à l'Univ. de Brux. et à la Faculté polytechn. de Mons, Pré-au-Bois 3, 1640 Rhode-St-Genèse (3 sept. 1969). Tél.: (02/58.17.26). C.c.p. 7220.44.

VAN HOOF, L.-V.-Armand (20 mei 1906), burgerlijk mijningenieur, hoogleraar aan de Universiteit te Leuven, Waverse baan 158, 3030 Heverlee (6 sept. 1971). Tél.: (016/226.49). Compte de ch. post. 1715.11.

Correspondenten

Correspondants

FRANÇOIS, Armand-P. (28 décembre 1922), ingénieur civil des mines et ingénieur géologue, directeur du Département géologique de la GECOMINES, c/o GECOMINES, Département géologique, Likasi (Zaïre) (18 sept. 1970).

HEDGES, Ernest-S. (25 novembre 1901), conseiller de l'International Tin Research Council, Fraser Road, Perivale, Greenford, Middlesex, England (1<sup>er</sup> mars 1963).

HERRINCK, Paul-Ch.-J.-R. (2 janvier 1917), docteur ès sciences de l'Université de Paris, chef de division à la Communauté européenne de l'Energie atomique, Contrada Boné, 10, „Il Grillo”, 21030 Coccoio-Trevisago, Varèse (Italie) (11 août 1955). Compte 27.067 B.B.C., Bruxelles.

IRMAY, Shragga (1 juillet 1912), professeur, chaire d'hydraulique au nom de David T. Siegel, Faculté du génie civil, Technion-Israel Institute of Technology, Technion City, Haifa, 67, Einstein Str., Ahuza Haifa (Israel) (3 mars 1962).

L'HERMITE, Robert-G. (14 oct. 1910), dr ès. sc., dir. gén. scient. et techn. pour les Fédér. nat. du Bâtiment et des Trav. publ., anc. prés. et secr. gén. de la Réunion intern. des Labor. d'Essai et de recherche sur les matér. et les construct., 4, Boulevard Maillot, Paris 16<sup>e</sup> (18 février 1964).

PARDE, Maurice-E. (4 déc. 1893), dr ès lettres et ès sc., prof. h<sup>re</sup> à la Fac. des Sc., prof. h<sup>re</sup> à la Fac. Lettres (Instit. de Géogr.) Grenoble, doct. *bon. causa* Univ. Bonn, corresp. Ac. Sc. Paris et Ac. Sc. Vienne, 6, Boulev. Foch, Grenoble (25 juill. 1956). Compte post. 212-82, Lyon.

PRIGOGINE, Alexandre (12 avr. 1913), agrégé U.L.B., conseiller technique principal UNESCO à l'Instit. des Mines (Bukavu), chargé cours à l'Univ. nation. du Zaïre, av. des Eperviers 88, 1150 Bruxelles (25 juillet 1956); B.P. 2343, Bukavu. Tél.: (02/72.90.39). Cpte 82.076 Sté gén. de Banque, Bruxelles.

ROUTHIER, Pierre-J. (15 juillet 1916), docteur ès sciences, agrégé de l'Université (sciences naturelles), professeur à l'Université de Paris, rue de la Fédération, 74, Paris 15<sup>e</sup> adresse du Bureau de Recherches géologiques et minières) (18 sept. 1970).

SAHAMA, Thure-G. (14 octobre 1910), minéralogiste, professeur à l'Université de Helsinki, membre honor. de la Société de Géologie de Finlande, membre Académie de Norvège, c/o Université de Helsinki, Finlande (17 février 1962).

SIMONET, Maurice-F.-A. (25 nov. 1914), ingénieur civil, colonel e.r., adjoint à l'administr.-délégué de la Cominière (Kinshasa), c/o Cominière, B.P. 499, Kinshasa (18 sept. 1970).

VAN LAMMEREN, Wilhelmus-P.-A. (26 mei 1908), ingénieur, voorzitter der directie van het Nederl. Scheepsbouwk. Proefstation te Wageningen, 1, H. Van Suchtelenweg, Wageningen (Nederland) (9 augustus 1961).

VAN LANGENDONCK, Telemaco-H.-M. (2 avr. 1909), bachelier ès sc. jurid. et soc., dr. en sc. physiques et mathémat., dr. en architecture, ingénieur civil, prof. à l'Univ. de São Paulo, Escola polytechnica (Univ. de S.P.), Caixa Postal 30.886, São Paulo, Brésil (3 sept. 1969).

DODENLIJST  
EERSTE KLASSE

NECROLOGIE  
PREMIERE CLASSE

Ereleden — Membres honoraires

LOUWERS, Octave	6. 3.1929*	23.10.1959**
ENGELS, Alphonse	25. 6.1931	31. 8.1962
DELЛИCOUR, Fernand	25. 6.1931	2. 2.1968
CARTON DE TOURNAI, Henri	6. 3.1929	18. 1.1969
VAN WING, Joseph	5. 2.1930	30. 7.1970

Titelvoerende leden — Membres titulaires

COLLET, Octave	6. 3.1929	19. 4.1929
SIMAR, Théophile	6. 3.1929	7. 7.1930
RENKIN, Jules	6. 3.1929	15. 7.1934
GOHR, Albrecht	13. 2.1930	7. 4.1936
FRANCK, Louis	6. 3.1929	31.12.1937
VANDERVELDE, Emile	6. 3.1929	27.12.1938
SPEYER, Herbert	6. 3.1929	14. 3.1942
DUPRIEZ, Léon	6. 3.1929	22. 8.1942
LOTAR, Léon	6. 3.1929	6.12.1943
RUTTEN, Martin	6. 3.1929	31.12.1944
CATTIER, Félicien	6. 3.1929	4. 2.1946
ROLIN, Henri	6. 3.1929	13. 6.1946
DE JONGHE, Edouard	6. 3.1929	8. 1.1950
CHARLES, Pierre	6. 3.1929	11. 2.1954
MARZORATI, Alfred	25. 6.1931	11.12.1955
DE MÛELENAERE, Robert	30. 7.1938	14.10.1956
OLBRECHTS, Frans	22. 1.1940	24. 3.1958
RYCKMANS, Pierre	5. 2.1930	18. 2.1959
JENTGEN, Pierre	1. 9.1943	26. 9.1959
WAUTERS, Arthur	5. 2.1930	10. 4.1960
SMETS, Georges	28. 7.1933	3. 2.1961
CUVELIER, J.	1. 9.1942	13. 8.1962
HEYSE, Théodore	25. 6.1931	10. 1.1963
SOHIER, Antoine	5. 2.1930	22.11.1963
GUÉBELS, Léon	8.10.1945	28. 9.1966
JADOT, Joseph	8.10.1945	2. 7.1967
GHILAIN, Jean	8.10.1946	27. 9.1968
VAN DER LINDEN, Fred	8.10.1945	1. 6.1969
MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred	5. 2.1930	20. 1.1970
DE VLEESCHAUWER, Albert	10.10.1945	24. 2.1970

Geassocieerden — Associés

BRUNHES, Jean	5. 2.1930	25. 8.1930
SALKIN, Paul	5. 2.1930	15. 4.1932
VAN EERDE, J.-C.	5. 2.1930	1. 4.1936
DE CLERCQ, Auguste	5. 2.1930	28.11.1939
VISCHER, Hanns	5. 2.1930	19. 2.1945
LÉONARD, Henri	7. 1.1937	5. 4.1945
MONDAINI, Gennaro	5. 2.1930	2. 2.1948
JONES, Jesse-Th.	22. 1.1940	5. 1.1950
FERREIRA, Antonio, V.	5. 2.1930	29. 1.1953
GELDERS, Valère	22. 1.1940	28. 4.1954
OMBREDANE, André	13. 2.1952	19. 9.1958
DORY, Edouard	4. 2.1954	14.10.1958
DEPAGE, Henri	21. 2.1953	17. 2.1960
DE LICHTERVELDE, Baudouin	5. 2.1930	10. 4.1960
VERSTRAETE, Maurice	22.10.1958	16.12.1961
VAN BULCK, Gaston	13. 2.1952	6. 7.1966
BOELAERT, Edmond	6.10.1947	22. 8.1966
PÉRIER, Gilbert	19. 2.1951	13. 3.1968
COPPENS, Paul	19. 3.1959	22.2.1969
RAË, Marcellin	8.10.1945	8. 7.1969

Correspondenten — Correspondants

STROUVENS, Léon	13. 2.1952	1. 7.1952
CAPELLE, Emmanuel	23. 8.1950	19. 8.1953
COSTERMANS, Basiel	23. 8.1950	14. 5.1957
HAILEY, William	21. 2.1953	26. 3.1969

\* Datum van de benoeming — Date de nomination.

\*\* Datum van overlijden — Date de décès.

TWEEDE KLASSE		DEUXIEME CLASSE
Ereleden — Membres honoraires		
NOLF, Pierre	7. 4.1953	14. 9.1953
MARCHAL, Emile	19. 6.1951	17.11.1954
MOTTOULLE, Léopold	10. 1.1931	10. 1.1964
BUTTGENBACH, Henri	6. 7.1929	29. 4.1964
HAUMAN, Lucien	19. 2.1936	16. 9.1965
PASSAU, Georges	22. 1.1930	17.11.1965
MOUCHET, René	22. 1.1930	15.12.1967
DUREN, Albert	25. 8.1942	23. 6.1971
Titelvoerende leden — Membres titulaires		
CORNET, Jules	6. 3.1929	17. 5.1929
BRODEN, Alphonse	6. 3.1929	10.12.1929
PIERAERTS, Joseph	6. 3.1929	15. 1.1931
SALÉE, Achille	6. 3.1929	13. 3.1932
VANDERIJST, Hyacinthe	6. 3.1929	14.11.1934
DROOGMANS, Hubert	6. 3.1929	30. 8.1938
LEPLAE, Edmond	6. 3.1929	2. 2.1941
FRATEUR, Léopold	20. 2.1939	15. 3.1946
DELHAYE, Fernand	22. 1.1930	15.12.1946
DE WILDEMAN, Emile	6. 3.1929	24. 7.1947
LEYNEN, Emile	22. 7.1941	10. 6.1951
POLINARD, Edmond	25. 8.1953	23. 1.1954
RODHAIN, Jérôme	6. 3.1929	26. 9.1956
BRUYNOGHE, Richard	6. 3.1929	26. 3.1957
HENRY DE LA LINDI, Josué	22. 1.1930	31. 3.1957
SCHWETZ, Jacques	31. 3.1957	22. 4.1957
ROBERT, Maurice	6. 3.1929	27.10.1958
MATHIEU, Fernand	4. 8.1939	23.11.1958
GÉRARD, Pol	6. 3.1929	28.12.1961
VAN STRAELEN, Victor	19. 2.1936	29. 2.1964
VAN GOUDSENHOVEN, Charles	8.10.1946	26. 4.1969
FOURMARIER, Paul	6. 3.1929	20. 1.1970
Geassocieerden — Associés		
LECOMTE, Henri	22. 1.1930	12. 6.1934
THEILER, A.	22. 1.1930	24. 7.1936
TROLLI, Giovanni	22. 1.1930	8. 2.1942
VAN DEN BRANDEN, Jean	22. 1.1930	6. 4.1942
SHALER, Millard King	22. 1.1930	11.12.1942
BURGEON, Louis	22. 1.1930	31.10.1947
LACROIX, Alfred	22. 1.1930	16. 3.1948
VAN HOOF, Lucien	8.10.1945	6.12.1948
CLAESSENS, Jean	18. 7.1931	21. 8.1949
DELEVOST, Gaston	22. 1.1930	17. 1.1950
JAMOTTE, André	8.10.1946	22. 6.1951
BRUMPT, Emile	22. 1.1930	7. 7.1951
LATHOUWERS, Victor	4. 8.1939	7. 6.1952
WANSON, Marcel	21. 2.1953	9. 4.1954
CHEVALIER, Auguste	29. 1.1935	4. 6.1956
HÉRISSEY, Henri	22. 1.1930	28. 1.1959
ASSELBERGH, Etienne	21. 8.1954	20. 7.1959
BRUTSAERT, Paul	21. 8.1953	13. 2.1960
TULIPPE, Omer	8. 7.1960	22. 2.1968
Correspondenten — Correspondants		
WAYLAND, Edward	8.10.1945	11. 7.1966
VAUCEL, Marcel	5. 9.1957	15. 9.1969

DERDE KLASSE

TROISIEME CLASSE

Ereleden — Membres honoraires

MAURY, Jean	30. 1.1953	22. 3.1953
MOULAERT, George	6. 3.1929	17. 9.1958
DEHALU, Marcel	6. 7.1929	15. 6.1960
LANCSWEERT, Prosper	24.10.1935	4. 1.1962
OLSEN, Frederik	6. 3.1929	17.11.1962
FONTAINAS, Paul	6. 3.1929	22. 2.1964
GILLON, Gustave	6. 7.1929	27. 1.1966
DEGUENT, René	6. 3.1929	20. 2.1966
JADOT, Odon	6. 3.1929	16. 4.1968
BETTE, Robert	3. 4.1930	23. 7.1969
DE BACKER, Eudole	26. 8.1931	12. 9.1970
MERTENS DE WILMARS, Eugène	21. 2.1953	23.11.1970
DU TRIEU DE TERDONCK, R.	8.10.1945	9.12.1970
ANTHOINE, Raymond	26. 8.1931	4. 6.1971

Titelvoerende leden — Membres titulaires

LIEBRECHTS, baron Charles	6. 3.1929	14. 7.1938
PHILIPPSON, Maurice	6. 7.1929	22.12.1938
GEVAERT, Eugène	7. 7.1929	28. 9.1941
ALLARD, Emile	6. 7.1929	5.11.1950
VAN DEUREN, Pierre	6. 3.1929	26. 7.1956
CAMBIER, René	12. 5.1942	15.12.1956
LEGRAYE, Michel	1. 2.1940	22. 6.1959
BOLLENGIER, Karel	6. 3.1929	5. 9.1959
BEELAERTS, Jean	3. 4.1930	7. 5.1967
CAMUS, Célestin	9. 3.1938	16. 4.1968
VANDER ELST, Nérée	6.10.1947	17. 8.1968
VAN DE PUTTE, Marcel	6. 3.1929	27. 9.1968
VAN DER STRAETEN, Jean	13. 2.1952	28.12.1968
VANDERLINDEN, Raymond	8.10.1945	7. 8.1971

Geassocieerden — Associés

WIENER, Lionel	3. 4.1930	5. 9.1940
ROUSSILHE, Henri	3. 4.1930	11. 5.1945
PERRIER, Georges	3. 4.1930	16. 2.1946
HANSSENS, Emmanuel	12. 5.1942	16. 8.1946
WINTERBOTHAM, Harold	3. 4.1930	10.12.1946
CLAES, Tobie	3. 4.1930	3. 3.1949
CITO, Nicolas	3. 4.1930	18. 6.1949
LEEMANS, Pierre	3. 4.1930	10. 1.1951
LEEMANS Franz	29. 7.1949	26. 6.1952
BOUSIN, Georges	3. 4.1930	7.10.1953
COMHAIRE, Ernest	1. 7.1941	16. 7.1954
GILLIARD, Albert	3. 4.1930	8. 4.1956
TILHO, Jean	8.10.1945	12. 9.1960
SPORCQ, Pierre	6.10.1947	24. 2.1956
DESCANS, Léon	24.10.1935	12. 4.1962
MARTHOZ, Aimé	28. 2.1955	12. 6.1962
MARCHAL, Albert	3. 4.1930	11.12.1963
QUETS, Jérôme	6.10.1947	29.10.1964
FRENAY, Eugène	5. 9.1957	25. 4.1967
ROGER, Emmanuel	3. 4.1930	9. 9.1968
VERDEYEN, Jacques	21. 8.1954	30.10.1969
De ROOVER, Marcel	3. 4.1930	21. 6.1971
BARZIN, Henry	9. 3.1938	31.12.1971

Correspondenten — Correspondants

DE DYCKER, Raymond	6.10.1947	12.12.1947
WILLEMS, Robert	6.10.1947	5. 9.1952
VENING-MEINESZ, Félix	3. 4.1930	10. 8.1966

**REKENINGEN  
DER ONTVANGSTEN EN  
UITGAVEN VOOR HET  
DIENSTJAAR 1971\***

**UITGAVEN — DEPENSES**

Uitgaven voor wetenschappelijke doeleinden	
— Dépenses d'ordre scientifique .....	1.031.193
Vergoedingen en administratieve onkosten	
— Indemnités et frais d'administration .....	1.835.136
Algemene onkosten	
— Frais généraux ...	431.652
Banksaldo op 31.12.1971	
— Solde en Banque au 31.12.1971 .....	922.469
Postrekeningssaldo op 31.12.1971	
— Solde au compte chèques postaux au 31.12.1971 .....	40.866
Fiscale en postwaarden	
— Valeurs fiscales et postales .....	1.632
Bedrag in kassa — Avoir en caisse .....	1.978
Tekort bij de Bank — Découvert en Banque	317.061
Portefeuille bij de Bank — Portefeuille en Banque .....	112.799
	4.694.786

\* Afgesloten door de Bestuurscommissie tijdens haar zitting van 15 maart 1972.

\*\* Dit bedrag omvat de tweede schijf 1970 (1.250.000 F) en de volledige subsidie 1971 (2.750.000 F).

**COMPTE DES RECETTES**

**ET DEPENSES**

**DE L'EXERCICE 1971\***

**ONTVANGSTEN — RECETTES**

Banksaldo van het dienstjaar 1970 — Solde en Banque de l'exercice 1970 .....	—
Postrekening saldo v. het dienstjaar 1970 — Solde au compte chèques postaux de l'exercice 1970 .....	37.481
Fiscale en postwaarden — Valeurs fiscales et postales .....	1.723
Bedrag in kas — Avoir en caisse .....	1.185
Schatting titels in portefeuille — Evaluation portefeuille titres .....	110.043
Bankinteressen — Intérêts en Banque .....	5.160
Interessen van de portefeuille — Intérêts du portefeuille .....	4.750
Toelage van het Ministerie van Nationale Opvoeding — Subside du Ministère de l'Education nationale .....	4.000.000**
Opbrengst van de verkoop der publikaties — Produit de la vente des publications .....	522.861
Meerwaarde herwaardering titels — Plus value réévaluation titres .....	5.170
Toevallige inkomsten — Recettes accidentnelles .....	6.413
Voorschotten Bank — Avances Banque .....	—
	4.694.786

\* Arrêté par la Commission administrative en sa séance du 15 mars 1972.

\*\* Ce montant comprend la deuxième tranche 1970 (1.250.000 F) et le subside complet 1971 (2.750.000 F).

LIJST DER  
NIEUWE TIJDSCHRIFTEN  
ONTVANGEN IN 1971  
DOOR DE ACADEMIE \*

LISTES DES  
NOUVEAUX PERIODIQUES  
REÇUS PAR L'ACADEMIE  
EN 1971 \*

1. *Les Cahiers de CEDAF* (Centre d'études et de documentation africaines, Bruxelles): (1971) 1.
2. *Courrier hebdomadaire du CRISP* (CRISP, Bruxelles): (1970) 500.
3. *Technisch Informatieblad* (Studiecentrum voor Kernenergie, Mol): (1971) 9.

EUROPA — EUROPE

DUITSLAND — ALLEMAGNE

4. *Colloquium geographicum* (Geographisches Institut der Universität Bonn, Bonn): (1970) 12.
5. *Hamburger Hefte* (Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg): (1968) 2/3.

---

\* De tijdschriften werden naar de plaats van uitgave vermeld in de volgende geografische orde: België, Europa, Afrika, Amerika, Azië, Oceanië. Binnen deze classificatie werden ze gerangschikt naar de alfabetische volgorde der naamwoorden van de *landen*, vervolgens van de *steden*, en tenslotte van de *titels* (alleen het lidwoord heeft geen alfabetische waarde).

Op 15 september 1964 besloot de Bestuurscommissie dat alle ons toegestuurde of in ruil ontvangen tijdschriften zullen doorgezonden worden naar de Koninklijke Bibliotheek van België en dit vanaf 1 september 1964.

---

\* Les périodiques sont mentionnés selon le lieu d'édition dans l'ordre géographique suivant: Belgique, Europe, Afrique, Amérique, Asie, Océanie. A l'intérieur de cette classification, ils ont été rangés dans l'ordre alphabétique des noms de *pays*, puis des noms de *villes*, et enfin des *titres* (seul l'article ne compte pas comme indice alphabétique).

Par décision de la Commission administrative en date du 15 septembre 1964, tous les périodiques et ouvrages reçus par l'ARSOM à titre d'hommage ou d'échange, sont déposés à la Bibliothèque royale de Belgique, et ce, à partir du 1er septembre 1964.

FRANKRIJK — FRANCE

6. *Bulletin de l'Institut français du café et du cacao* (Institut français du café et du cacao, Paris): (1971) 1.
7. *Comptes économiques de la Martinique* (Institut national de la statistique et des études économiques, Paris): 1969.
8. *Continent 2000* (Paris): (1971) 21.
9. *Géologie appliquée. Chronique des mines* (Bulletin du Bureau de recherches géologiques et minières, Paris): Section II (1971) 1, n° 399.
10. *Le National* (Paris): (1971) 1-6.
11. *Photo interprétation* (Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs, Rueil-Malmaison): (1969) 3-4.

GROOT-BRITTANNIE — GRANDE-BRETAGNE

12. *Publication of the University* (University of Leeds, Department of Earth Sciences, Leeds): (1970) 208-220.
13. *Research* (Westhaven Journals, Surrey): 4 (1971) 3.

HONGARIJE — HONGRIE

14. *Acta Œconomica* (Hungarian Academy of Science, Budapest): 6 (1971) 1-2.
15. *Fragmenta mineralogica et palaeontologica* (Hungarian Natural History Museum, Mineralogical - Petrological Department, Budapest): (1969) 1.

NEDERLAND — PAYS-BAS

16. *Miscellaneous Papers* (Landbouwhogeschool, Wageningen): (1970) 7.
17. *Documentacion Africana* (Colegio mayor universitario Nuestra Señora Ciudad universitaria, Madrid): (1971) 11.

ZWEDEN — SUÈDE

18. *Acta Bibliothecae Regiae Stockholmiensis* (Stockholm): 1971.
19. *Doktoravhandling* (Norges Tekniske Høgskole, Trondheim): (1970) 89-90.

ZWITSERLAND — SUISSE

20. *Le monde du travail et du développement* (Bureau international du Travail, Genève): (1971) février - mai.

AFRIKA — AFRIQUE

ANGOLA

21. *Divulgação agro-pecuária* (Junta provincial de provoamento de Angola, Luanda): (1970) 96; (1971) 97.

KENYA

22. *Annual Report of the Board of adult education* (Board of adult education, Nairobi): (1970) 1969-1970.

RÉPUBLIQUE NATIONALE DU ZAIRE

23. *Dombi* (Revue Congolaise des Lettres et des Arts, Kinshasa): 2 (1971) 3.  
24. *Année politique au Congo* (Office national de la recherche et du développement, Kinshasa): (1970) 1968.  
25. *Cahiers congolais* (Office national de la recherche et du développement, Kinshasa): XIV (1970) 2.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

26. *Répertoire des ouvrages conservés à la bibliothèque* (Centre d'enseignement supérieur, Brazzaville): (1970) juin.

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

27. *Journal officiel de la République tunisienne* (Tunis): (1971) 4.

UGANDA

28. *Makerere University Library Publications* (Gifts and exchange section, Kampala): (1970) 7.

AMERIKA — AMÉRIQUE

BRAZILIË — BRÉSIL

29. *Publicações avulsas do Museu nacional* (Museu nacional, Rio de Janeiro): (1970) 54-55; (1971) 56.

VERENIGDE STATEN VAN AMERIKA —  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

30. *Proceedings A.E.S.* (American Ethnological Society, University of Minnesota, Minnesota): 1970.
31. *Industries alimentaires* (Nations Unies, New York): (1970) 3.
32. *Agriculture Handbook* (Soil Conservation Service, U.S. Department of Agriculture, Washington): (1971) 387.
33. *Land Economics* (Social Science Building, University of Wisconsin, Wisconsin) XLVI (1970) 4.

OCEANIË — OCÉANIE

FIJI

34. *Calendar of the University* (University of the South Pacific, Suva): 1971.

NIEUW-ZEELAND — NOUVELLE ZÉLANDE

35. *Handbook of Hydrological Procedures* (University of Works, Wellington): (1970) 19.

**NECROLOGISCHE  
NOTA'S**

**NOTICES  
NÉCROLOGIQUES**



Paul COPPENS  
(Ixelles, 8 juillet 1892 — Ixelles, 22 février 1969)

## **Paul COPPENS**

(Ixelles, 8 juillet 1892 - Ixelles, 22 février 1969)

Issu d'un fonctionnaire gantois et d'une mère appartenant à la famille rhénane et terrienne des von Stockhausen, petit-fils d'un professeur de balistique à l'Ecole d'Application, qui avait participé au siège d'Anvers en 1831, élevé dans une piété à laquelle sa mère et ses sœurs donnent une exigence presque janséniste, Paul COPPENS est un adolescent divers et tourmenté. Il sent se mêler en lui le goût du panache, le désir d'une foi fervente, l'ambition de grands desseins, l'immense besoin de l'amitié. Mais il éprouve aussi, parce qu'il se constraint très tôt à la lucidité, la difficulté de concilier une piété rigoureuse avec une profonde aspiration aux bonheurs terrestres, la déception des amitiés pleinement offertes mais à-demi acceptées, le combat qu'il faut sans cesse livrer contre les facilités de sa propre nature lorsqu'on veut, tout en aimant la vie, aboutir dans ses essentiels projets.

L'invasion de la Belgique, en 1914, arrache Paul COPPENS à ses tourments d'adolescent et lui offre la première occasion, si passionnément recherchée par lui, de servir en se dépassant. C'est une page capitale de sa vie, qui déterminera tout son avenir.

Animé d'un fervent patriotisme, et tenant de sa mère une profonde aversion pour le bellicisme prussien, Paul COPPENS interrompt ses études de droit, est engagé dans les premiers combats et blessé près de Marche-les-Dames. Fait prisonnier, il passe près d'un an en captivité à Paderborn. En juillet 1915, il est, avec quelques compagnons, autorisé pour raisons de santé à gagner la Suisse. Sans tarder, il passe en France et se remet à la disposition de l'armée belge. Placé «en subsistance» au Havre, il demande à servir en Afrique et, après de multiples démarches, il embarque à Falmouth, sur l'*Anversville*, le 5 avril 1916, à destination de Boma.

Après une longue route, entrecoupée d'arrêts obligés et marquée par de multiples péripéties, Paul COPPENS arrive à Usumbura le 15 août 1916; il a la joie d'y retrouver ses amis Genin et Ryckmans. Successivement secrétaire juridique du Commandement supérieur, substitut suppléant, juge de police et administrateur de territoire, il séjourne à Udjidji, Kigoma, Kitenga, Kasulu. Encouragé dans ses efforts par M. MARZORATI, il prête son concours à l'élaboration de nouveaux règlements pour les territoires occupés, il participe à la justice, enfin, à partir du mois de juillet 1918, il administre. C'est dans cette dernière tâche, à Kasulu, qu'il éprouve les plus profondes satisfactions.

Paul COPPENS rentre en Belgique en janvier 1919, marqué à jamais par ses années d'Afrique. Sitôt conquis son diplôme de docteur en droit et marié, il repart à Kinshasa où, de janvier 1920 à février 1922, il est conseiller juridique des Huileries du Congo belge. Rentré en Europe pour raisons familiales, il reprend le chemin de l'Afrique en 1930 et y séjourne un an encore, comme administrateur de sociétés. Ensuite, c'est le retour définitif à Bruxelles mais avec la ferme volonté de continuer à servir, de la Métropole, la cause congolaise.

Ici s'ouvre un nouveau chapitre important de la vie de Paul COPPENS. Père de sept enfants, avocat au barreau de Bruxelles, il est surchargé d'occupations, mais il imprègne toute sa vie familiale et professionnelle de l'amour de l'Afrique. Même pendant le deuxième conflit mondial, au cours duquel il défend de nombreux prisonniers politiques devant les tribunaux de l'occupant, et malgré les tracas de la guerre, Paul COPPENS continue à suivre tout ce qui se passe en Afrique et à penser à l'avenir. Puis, la paix revenue et ses devoirs civiques achevés, il se dépense à nouveau sans compter pour ce Congo auquel vont toutes ses pensées.

A Louvain, il enseigne le droit civil et le droit constitutionnel du Congo. Il est secrétaire général du Comité permanent du Congrès Colonial National. Avec l'aide de sa femme, qui marque elle aussi un intérêt très vif pour les problèmes africains, il préside aux destinées de l'Association pour la Protection des Mulâtres. Il assume d'importantes responsabilités à la tête du Gouvernement congolais de la Ligue des Familles Nombreuses. Il est,

depuis 1959, associé à la Classe des sciences morales et politiques de notre Académie.

Aucun problème congolais ne le laisse indifférent. Qu'il s'agisse des paysannats, de la promotion de la femme, du peuplement européen, de l'accès des Congolais à nos modes de formation et d'éducation, de la discrimination raciale puis, lorsque le Congo s'engage vers l'émancipation politique, de l'instauration du régime communal et de l'évolution du droit public, Paul COPPENS, attentif à saisir les réalités, s'informe, réfléchit, consulte, se forme une opinion et l'exprime dans d'innombrables rapports, articles de revues, études et conférences. En 1950 et 1957, il accomplit encore d'importantes missions d'études au Congo.

C'est le Paul COPPENS de ces années-là que la plupart d'entre nous ont surtout connu. Orateur à la voix chaude et prenante, cherchant à briller et ne s'en cachant pas, mais aussi et surtout cherchant à servir, et souvent avec la plus grande discrétion, animé d'idées généreuses mais empreint de réalisme, cachant sous une foule d'anecdotes piquantes une sensibilité souvent à vif et aussi une connaissance un peu désabusée des autres et de soi-même, il est incontestablement une forte personnalité. Il n'a pas que des amis et il le sait; mais il recherche l'amitié et il est reconnaissant à ceux qui, au-delà de sa grande assurance apparente, pressentent certains de ses doutes et l'aident à les surmonter. Car, au milieu de ses multiples activités, l'avocat, le professeur, l'homme d'action, l'homme d'étude, l'homme d'œuvres conserve certains des tourments de sa jeunesse. Il les laisse transparaître en badinant, c'est sa forme d'élégance et de courage. Mais s'il ne puisait un suffisant réconfort dans certaines valeurs qu'il tient pour essentielles, il pourrait, dans certaines circonstances, risquer de connaître le désespoir.

Ce sont ces valeurs qui l'aident à surmonter les moments les plus cruels de sa vie: la mort d'un fils qu'il chérît, tombé au champ d'honneur, en Corée, en 1952; les convulsions qui suivent l'indépendance du Congo et qui peuvent lui faire craindre, au moment précis où va s'achever son existence active, d'avoir œuvré pour rien depuis plus de quarante ans.

Jusqu'au bout, cependant, il refuse de se démobiliser. Admis à l'éméritat en 1962, il va pendant trois mois, au début de 1963, donner des cours de droit à l'Université de Lubumbashi, dure-

ment éprouvée par les événements qui, à cette époque, secouent encore le Congo. En Finlande, il fait un cours de droit public comparé des jeunes Etats africains. A la presse, il donne plusieurs articles commentant l'actualité africaine. Il participe à de nombreuses séances de notre Compagnie.

Ainsi, jusqu'à son décès, intervenu accidentellement chez lui, le 22 février 1969, Paul COPPENS continue à donner à cette Afrique, qu'il sert depuis 1916, la meilleure part de son attachement et de ses forces.

11 octobre 1971.

A. STENMANS



Alfred MOELLER DE LADDERSOUS

(9 décembre 1889 — 20 janvier 1971)

## Alfred MOELLER de LADDERSOUS

(Louvain, 9 décembre 1889 - 20 janvier 1971)

Alfred MOELLER naquit le 9 décembre 1889 à Louvain où son père était professeur d'histoire à l'Alma Mater.\* Après y avoir conquis, en 1911, son diplôme de docteur en droit, il s'inscrivit au Barreau de Malines; pas pour longtemps cependant, car il avait d'autres aspirations. L'œuvre civilisatrice poursuivie au Congo par les Belges le passionnait et il avait une conscience élevée du rôle que ceux-ci avaient à y remplir. Aussi décida-t-il de s'y consacrer.

Alors que sa formation le destinait à la magistrature, c'est cependant vers l'administration territoriale qu'il fut aiguillé. Cette orientation, insolite à l'époque, devait marquer profondément le sens de sa destinée.

Alfred MOELLER s'embarqua pour le Congo en 1913. Nommé adjoint supérieur du district du Kasai, il fut chargé ensuite de l'administration du Sankuru. C'était l'époque où la Force Publique se battait hors des frontières, au Cameroun d'abord, dans l'Est Africain ensuite, et où l'intérieur du Pays témoignait cependant, sous l'autorité d'un nombre réduit de fonctionnaires territoriaux, assistés d'une poignée de soldats congolais, d'une remarquable tranquillité.

MOELLER apprit à connaître et à aimer la vie exaltante de la brousse, les longs voyages en caravane, les haltes dans les villages parmi des populations paisibles et confiantes, les longues palabres avec les chefs et les notables à l'ombre des manguiers ou la nuit au clair de lune. Observateur sagace, avide de connaître et d'agir efficacement, il étudiait avec passion leurs coutumes et leurs traditions et s'appliquait à discerner leurs aspirations.

---

\* Par Arrêté royal du 13 février 1939, M. MOELLER Alfred Alphonse Jean a été autorisé à joindre à son nom patronymique celui de « DE LADDERSOUS ».

En 1917 il était nommé commissaire du district de Stanleyville. La Province Orientale, qui englobait à l'époque le district du Kivu, était gouvernée d'une main ferme par un chef jouissant d'un grand prestige, le général DE MEULEMEESTER. MOELLER aimait rappeler que ses premiers contacts avec lui furent rugueux et cependant, il s'attacha à lui au point de devenir son collaborateur le plus intime, en attendant d'être son continuateur. Il apprit de lui l'art du commandement et le sens de l'organisation. En 1921 il était chargé des fonctions de commissaire général assistant le Gouverneur de la Province et, en 1926, après avoir accompli une mission d'études en Uganda, il était, à l'âge de 37 ans, nommé vice-gouverneur général — gouverneur de la Province Orientale. Il y accomplit une tâche considérable.

Par l'ascendant que lui donnait sa formation, par son dynamisme entraînant, par la foi qu'il ne cessait d'inculquer à tous dans la grandeur de leur mission, il sut entretenir et développer parmi les cadres de la Province l'esprit de corps que son prédécesseur y avait créé. Ses instructions empreintes d'humanisme étaient remarquables de largeur de vues et de précision.

Dans le domaine de la politique indigène, il fit œuvre de précurseur. Convaincu que « la civilisation est une discipline qui doit s'élaborer par le dedans, par un développement interne plutôt que d'être imposée par une force extérieure »,\* il s'employa à réveiller et à adapter les institutions indigènes, à ramener l'unité à l'intérieur des groupements dispersés, à rendre aux collectivités le sens de leurs intérêts communs, à éduquer les chefs dans leurs devoirs de gouvernants. L'organisation des juridictions indigènes de la Province Orientale fut en grande partie son œuvre. Il eut la satisfaction de voir les décrets du 15 avril 1926 sur les juridictions indigènes, du 23 novembre 1931 sur les centres extra-coutumiers et du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes donner la consécration légale à ses initiatives.

Parallèlement aux institutions politiques et sociales, MOELLER se préoccupait du progrès économique. L'extension des cultures de coton qui devait prendre, surtout dans l'Uele, un essor pro-

---

\* A. MOELLER: *Témoignage*: discours prononcé à la conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, le 2 février 1935.

metteur bénéficia de son impulsion. Mais c'est surtout dans le développement du réseau routier que son rôle fut prépondérant.

On a peine à croire que, jusqu'en 1920, le Congo n'avait pas de politique routière. Le Conseil du Gouvernement de cette année-là avait même décidé à l'unanimité moins une voix, celle du représentant de la Province Orientale, qu'une telle politique ne s'imposait pas. On avait invoqué l'exemple des Etats-Unis où, en raison de l'étendue du territoire, l'expansion économique reposait principalement sur l'extension des chemins de fer. Quand, placé fin 1921 à la tête de la Colonie avec mission de donner à son développement une vigoureuse impulsion, le gouverneur général Maurice LIPPENS modifia cette optique pour déclencher un vaste mouvement de constructions de routes, la Province Orientale prit la tête du mouvement. En quelques années fut réalisé avec de faibles moyens techniques mais avec le concours enthousiaste du cadre territorial et des communautés indigènes, le remarquable réseau routier qui allait contribuer puissamment à l'épanouissement économique et social de l'Est du Congo. A l'escarpement de Kabasha, sur la route qui mène à Rutshuru, une plaque commémorative, sur laquelle figure en tête du nom des pionniers celui d'Alfred MOELLER, rappelle les difficultés qu'il a fallu vaincre pour « mettre fin au portage qui éprouvait les populations ».

En 1933 une réforme administrative, qui remplaça les quatre provinces du Congo par six nouvelles entités et détacha le Kivu de la Province Orientale, mit fin à la carrière, encore pleine de promesses, du gouverneur MOELLER. Il laissa dans tous les milieux, européens et autochtones, de « sa » province d'unanimes regrets et le souvenir d'un grand Boulamatari.

Aussi est-ce revêtu d'un réel prestige qu'Alfred MOELLER rentra en Belgique pour y poursuivre, sur un autre plan, la tâche brillamment commencée sur le terrain.

D'emblée il se vit attribuer une chaire à l'Université coloniale d'Anvers, devenue plus tard l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer. Le Gouvernement de la Colonie le chargea de représenter celle-ci dans diverses sociétés dans lesquelles elle avait des intérêts. En 1934 il était nommé membre du Conseil colonial et en 1938 secrétaire général du Comité national du Kivu. En 1939 il était élu comme membre titulaire de l'Institut

royal colonial belge (devenu plus tard Académie royale des Sciences d'Outre-Mer), dont il était déjà associé depuis 1930.

Pendant ses séjours en Afrique, MOELLER avait, en dépit des nombreux devoirs qui lui incombaient, trouvé le temps de mettre à profit ses dons d'observation et ses connaissances pour préparer divers ouvrages dont la publication suscita beaucoup d'intérêt. *Les grandes lignes des migrations bantoues de la Province Orientale* parurent en 1936 et *Les finances publiques du Congo belge et du Rwanda-Urundi*, en 1938. Le 2 février 1935, il prononçait à la séance de rentrée du Jeune Barreau de Bruxelles un discours qui fit impression. Devant une élite de personnalités du monde politique, de la magistrature et du barreau chez qui l'Afrique suscitait un intérêt croissant, il exposa la politique suivie par la Belgique au Congo en faisant ressortir son caractère foncièrement humain; il exalta la grandeur de la fonction territoriale et souligna ses impératifs en définissant les qualités intellectuelles et morales requises pour s'y consacrer. Il évoqua aussi « les heures magnifiques qu'il avait vécues où tous se sentaient unis dans la joie de créer », pour proclamer

...qu'aucune existence n'offre à l'homme plus de chances de se développer, de faire valoir ses dons ou, si l'on veut, plus simplement de se chercher et de se trouver.\*.

Quand en mai 1940, la Belgique est envahie, MOELLER entend l'appel de l'Afrique où il a conscience de pouvoir se rendre utile. Après Bordeaux, il est à Lisbonne où il contribue à adapter sur les bases nouvelles que la situation impose, les relations entre le Congo et les pays alliés. De Londres où il se rend ensuite, le Ministre des Colonies l'envoie au Congo où il remplit, de 1941 à 1943, des missions importantes. Rentré dans la capitale britannique, il est désigné comme conseiller du Gouvernement belge et comme membre du Conseil consultatif. Pendant la période mouvementée qui sépare la libération de la Belgique de la fin de la guerre, le bureau qu'il occupe à Eaton Square sera une plaque tournante où nos compatriotes, pressés de se rendre au Congo ou d'en revenir, trouveront une assistance et des avis qui faciliteront beaucoup la reprise des contacts.

La guerre terminée, l'activité de MOELLER entre dans une nouvelle phase. Les rapports qu'il a entretenus avec Firmin VAN BREE, qui assumait au Congo durant les hostilités, la haute direction des entreprises du groupe de la Société générale de Belgique, avaient révélé la concordance de leurs vues quant au sens profond de notre œuvre africaine. De plus, VAN BREE appréciait son entregent, l'étendue de ses relations et la tournure anglo-saxonne de son esprit. En 1945, MOELLER entre à la Forminière où il est chargé de la haute direction des ventes de diamants. Pendant 17 ans, il fera preuve dans cette tâche délicate de grandes qualités d'organisateur et de négociateur. En Grande-Bretagne et en Afrique du Sud, il entretient des relations étroites et amicales avec les dirigeants des grandes entreprises de diamants et plus particulièrement de l'Organisation mondiale des ventes. Il mène aussi à Washington, avec talent, des pourparlers qui aboutissent à la fourniture de diamants industriels du Congo au stock-pile américain.

Simultanément son terrain d'action s'élargit. Il devient administrateur de la Forminière et de la Minière du Beceka, président de Diamant Boart. D'autres groupes recherchent son concours et il est invité à siéger aux Conseils d'administration de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, de la Cotonco, de la Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs, de l'Auxilacs, des Mines d'Or de Kilo-Moto, du Comité national du Kivu. Il est aussi vice-président de la Sabena.

Mais c'est surtout sur le plan des idées et des intérêts supérieurs que son activité continue à s'exercer. Il participe assidûment aux travaux de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer dont il assume, en 1950, la présidence en qualité de directeur de la Classe des Sciences morales et politiques. Il est aussi vice-président de l'Incidi, l'Institut des Civilisations différentes. A Londres, où son concours est très recherché, il est appelé à la présidence du Conseil de direction du Royal African Institute. Très attaché à la terre congolaise et soucieux d'en faire apprécier les splendeurs, il assume la haute direction de l'Office du Tourisme du Congo belge et du Ruanda-Urundi et aussi celle du

---

\* A. MOELLER: *Témoignage*: discours prononcé à la conférence du Jeune Barreau de Bruxelles, le 2 février 1935.

Fonds colonial de propagande économique et sociale. A deux reprises, le Cercle royal africain l'appelle à sa présidence. En 1954, la Royale Union Coloniale qui groupe, avec ses 50 cercles fédérés quelque 15 000 adhérents et qui deviendra, en 1962, l'Union royale belge pour le Congo et les Territoires d'Outre-Mer, l'invite, à la demande générale, à présider à ses destinées.

Ses discours, comme ses écrits, se situent sur un plan élevé. Faire connaître, exalter et, aux heures tragiques, défendre l'œuvre de la Belgique est son principal souci. Les attaques imméritées dont elle est l'objet le heurtent et le peinent. Tant à l'étranger qu'en Belgique, il s'emploie à établir l'inanité des critiques par une évocation loyale de la nature, de l'ampleur, et du caractère humain des réalisations. Si ses propos sont parfois empreints de nostalgie, il n'en garde pas moins le regard fixé en avant. C'est dans cet esprit qu'il prononce son dernier discours à l'assemblée générale de 1968 de l'Union royale belge quand, à l'âge de 80 ans, il décide, en dépit de vives instances, à renoncer à sa charge présidentielle, tout en posant des jalons pour l'avenir.

Alfred MOELLER décéda le 20 janvier 1971. Fidèle à son idéal, il avait servi jusqu'au bout la Cause à laquelle il s'était voué quand il avait pris, en 1913, la décision de partir pour le Congo.

30 juin 1971.

E. VAN DER STRAETEN.

#### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Grand officier de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre de Léopold II, de l'Ordre Royal du Lion, de l'Ordre de la Couronne;

Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Africaine;

Officier de la Légion d'Honneur;

Commandeur de l'Ordre de l'Etoile Noire, de l'Ordre du Chêne de Luxembourg, etc.

#### PUBLICATIONS

Politique indigène, instructions provinciales concernant la politique et les tribunaux indigènes (Instructions publiées par l'Administration coloniale).

- De certaines formes de participation des indigènes à l'administration de la colonie (Société belge d'études et d'expansion, 1927).
- Le développement économique de la province orientale et les voies de communication (Société belge d'études et d'expansion, 1929).
- Les indigènes du Congo belge et la crise mondiale (Société belge d'études et d'expansion, 1935).
- Témoignage (Séance solennelle de rentrée du 2 février 1935 du Jeune Barreau de Bruxelles. Publié par la Renaissance du Livre en 1956).
- Les grandes lignes des migrations bantoues de la province orientale (Hayez, 1936).
- La question du Liberia (Institut royal colonial belge, 1935).
- La politique indigène de la Belgique au Congo belge (*Journal of the Royal African Society*, July, 1936).
- Les possessions de l'Afrique tropicale et la crise mondiale (*Revue économique internationale*, 1937).
- L'adaptation des sociétés indigènes de la province orientale à la situation créée par la colonisation (Institut royal colonial 1931, Ed. Hayez).
- Les finances publiques du Congo belge et du Ruanda-Urundi (Larcier, 1938).
- Contribution financière des indigènes aux dépenses d'organisation et d'administration des colonies (Institut royal colonial international. Session Rome, juin 1939).
- Terres indigènes et terres domaniales (Institut royal colonial belge, 1940).
- Le régime économique du Congo belge (*Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, 1948).
- Evolution de la législation forestière au Congo belge (1949).
- Quelques aspects du Congo en 1952 (*Bulletin de l'Institut royal colonial belge*, 1952).
- Conférences et discours.



Baron Joseph Albert De VLEESCHAUWER  
(1 januari 1897 — 24 februari 1971)

## **Baron Joseph Albert DE VLEESCHAUWER**

(1 januari 1897 - 24 februari 1971)

Joseph Albert DE VLEESCHAUWER werd geboren te Nederbrakel op 1 januari 1897.

In 1916, nauwelijks 19 jaar oud, nam hij dienst als oorlogsvrijwilliger. Met moed en geestdrift volbracht hij zijn vaderlandse plicht.

Na de wapenstilstand behaalde hij aan de Katholieke Universiteit te Leuven het diploma van doctor in de rechten en licentiaat in Thomistische wijsbegeerte. In 1922 is hij ingeschreven bij de Balie. In 1927 wordt hij belast met de cursus van land- en bosbouweconomie aan het Hoger Landbouwkundig Instituut van de Universiteit te Leuven, later doceert hij aan de Rechtsfaculteit.

Maar de politieke loopbaan trekt hem aan, en einde 1932 wordt hij verkozen door het arrondissement Leuven tot lid van de Kamer van Volksvertegenwoordigers. Zijn talrijke tussenkomsten, steeds gekenmerkt door een opbouwend realisme, getuigen van zijn bijzondere belangstelling voor de vraagstukken van landbouweconomie, waarin hij een grote ervaring verwierf als kabinetschef van de Minister voor Landbouw de H. BAELS, in 1929-30.

Op 15 mei 1938 wordt DE VLEESCHAUWER benoemd tot minister van Koloniën. Met wijsheid en autoriteit bestuurt hij de Belgische gebieden in Afrika, die op dat ogenblik in volle ontwikkeling zijn.

Wederzijdse waardering en vertrouwen kenmerken spoedig de verhoudingen tussen de Minister en zijn administratie, die uit een grote verscheidenheid van diensten bestaat, wat een doorlopende inspanning voor coördinatie noodzakelijk maakt.

Op 10 mei 1940 wordt België voor de tweede maal overrompeld door de Duitse legers. Het is de bliksem-oorlog, de sombere

vreemde bezetting en de kapitulatie van het Belgisch leger, op 28 juni 1940, kapitulatie die onafwendbaar was in het kader van de toenmalige militaire gebeurtenissen, en die een nutteloze moordpartij voorkwam.

De Belgische Regering wijkt uit naar Frankrijk, met de bedoe-ling zich te vestigen te Saint Adresse, te Poitiers, te Cahors, te Bordeaux. Het is in deze laatste plaats dat, op 18 juni, minister DE VLEESCHAUWER zijn medewerkers verzamelde in het Kasteel Labotière.

Hij deelt hen mede dat de Ministerraad hem administrateur-generaal benoemt van Belgisch-Congo en van Rwanda-Burundi en dat hij de nodige contacten zal nemen om, in naam van België de erfenis van Koning Leopold II te beheren.

Deze opdracht bracht de heer DE VLEESCHAUWER, begin juli 1940 in Londen waar zijn contacten met de Engelse regering leiden tot de vestiging in Londen van een Belgische regering in ballingschap.

Naast zijn verantwoordelijkheid als minister van Koloniën is A. DE VLEESCHAUWER minister van Openbaar Onderwijs van augustus 1940 tot 26 september 1944 en minister van Justitie van 22 augustus 1940 tot in februari 1941.

Maar zijn voornaamste zorgen betreffen samenwerking met onze bondgenoten van het vrije Belgisch gebied Congo, waar-naar hij verscheidene reizen maakt.

Hij organiseert o.m. de samenwerking van de Belgische koloniale troepen, onder het bevel van generaal GILLIART, met de Britse troepen in de veldtocht in Abessinië, die bekroond werd door de overwinningen van Asosan, Gambella en Saio, en de kapitulatie van de Italiaanse legers en van hun chef, graaf van AOSTE.

Een actieve operatie was er ook in de West-Afrikaanse campagne.

In een euforie van vreugde wordt, op 3 september 1944, Brus-sel bevrijd door het Engels leger.

Op 5 september bevindt A. DE VLEESCHAUWER zich in de Bel-gische hoofdstad en blijft aan het hoofd van het Ministerie van Koloniën tot in februari 1945.

België heelt zijn wonderen en herstelt zijn economie met de hulp van het Marshall-plan.

In augustus 1949 is DE VLEESCHAUWER minister van Binnenlandse Zaken. Belast met het handhaven der orde, vervult hij zijn mandaat met stevige hand, op het ogenblik van de sporadische onrust uitgelokt door de linkse partijen bij de terugkeer in het land van koning LEOPOLD III.

In mei 1952 is DE VLEESCHAUWER ambassadeur met speciale opdracht in Cuba.

Op 26 juni 1958 is hij minister van Landbouw in het Kabinet EYSKENS. Eens te meer bewijst hij zijn kunnen als organisator en coördinator bij het vernieuwen van de landbouweconomie. Een lange loopbaan voleindt zich.

Door zijn werkkracht en zijn intelligentie had baron DE VLEESCHAUWER de hoogste verantwoordelijkheden in de staat gedragen.

De omstandigheden van zijn loopbaan hebben hem voor sombere en moeilijke ogenblikken gesteld, en kennen hem een belangrijke plaats toe in de geschiedenis van ons land.

Deze staatsman, onafhankelijk van karakter, met klare blik en een grote morele moed, kort en duidelijk wanneer hij sprak, met het expressief gezicht waarboven een overvloedige haarbos, overleed te Kortenberg op 24 februari 1971.

Gehuwd in 1924, liet hij een weduwe na, vier gehuwde kinderen en tien kleinkinderen.

Baron DE VLEESCHAUWER, professor emeritus van de Katholieke Universiteit te Leuven, was titelvoerend lid en oud-voorzitter van de Academie voor Overzeese Wetenschappen. Hij was drager van de hoogste nationale en buitenlandse eretekens, waaronder:

Grootkruis van de Kroonorde, Grootkruis van de Koninklijke Orde van de Leeuw, Grootlint van Oranje Nassau, Grand Cordon de l'Ordre du Christ du Portugal, Grande Croix de l'Ordre du Chêne du Luxembourg.

april 1971  
M. VAN DEN ABEELE



Chevalier Marcel DE ROOVER  
(Saint-Marc, 17 décembre 1890 — Le Zoute, 21 juin 1971)

## **Marcel-Charles-Philippe DE ROOVER (Chevalier)**

(17 décembre 1890 - 21 juin 1971)

Marcel DE ROOVER s'est éteint doucement au Zoute, le 21 juin 1971, entouré de l'affection des siens. Ce distingué Confrère jouissait de l'estime de tous ceux qui l'approchaient par l'affabilité avec laquelle il les accueillait et l'aisance avec laquelle il dominait les problèmes qui lui étaient soumis.

Né à Saint-Marc près de Namur le 17 décembre 1890, il était entré à l'Ecole royale militaire et en sortait sous-lieutenant du génie en août 1913.

Dès le début de la première guerre mondiale, affecté à la compagnie des pionniers-pontonniers-cyclistes de la 1<sup>ère</sup> division de cavalerie, il se porta comme volontaire pour les « missions casse-cous ».

Mais la guerre s'était étendue à l'Afrique; les Belges, pour empêcher les Allemands de harceler les frontières du Congo par des coups de plus en plus audacieux, avaient décidé d'envahir l'Afrique Orientale allemande (l'actuelle Tanzanie). La Force publique n'avait pas été conçue, à l'origine, pour exécuter des opérations militaires hors du territoire du Congo. Elle manquait, notamment, de troupes du génie et il fallait les recruter au sein de l'armée belge en guerre. Marcel DE ROOVER se porta à nouveau comme volontaire pour mettre sur pied une compagnie de pionniers-pontonniers africains, mais il avait revendiqué de pouvoir choisir ses adjoints pour garantir la réussite de cette entreprise.

Parti de La Pallice, en France, le 13 janvier 1916, il rejoignit les troupes de la Force publique en territoires occupés le 12 juin 1916; mais sur cet intervalle de temps, il avait déjà réussi à mettre sur pied un peloton du génie. Affecté à la Brigade Sud, commandée par le lieutenant-colonel OLSEN, il participa à la prise de Kitega le 17 juin; les trois mois qui suivirent furent absolument extraordinaires par l'audace des manœuvres et l'intelligence

de l'action menée par OLSEN. Le 15 juillet, c'était le franchissement de la Malagarasi à Kasabaye, puis la prise du pont de chemin de fer sur la Rutshugi à Gottorp, enfin les 30 et 31 juillet l'occupation d'Ujiji et de Kigoma, sur la rive du lac Tanganika.

Cette avance foudroyante, qui prenait l'adversaire complètement au dépourvu, n'avait été rendue possible que grâce au travail acharné des pionniers-pontonniers africains qui jetaient en un temps extrêmement bref des ponts sur les nombreuses rivières qui serpentent dans la plaine marécageuse de la Malagarasi, et le capitaine DE ROOVER était l'âme de cette action peu spectaculaire, sans doute, mais combien efficace.

Cependant, les troupes de la Force publique allaient se distinguer par un mouvement encore plus audacieux où les hommes du génie étaient appelés à jouer un rôle essentiel. Le lieutenant-colonel OLSEN avait décidé de porter un grand coup aux Allemands en attaquant vers l'Est afin de leur prendre leur capitale, Tabora; après les vaines résistances d'Ussoke et de Lulanguru, les troupes coloniales belges entraient à Tabora le 19 septembre 1916.

Cette avance extraordinairement rapide déjoua toutes les prévisions de l'ennemi, et même des alliés qui coopéraient avec les Belges à l'occupation de la dernière colonie encore aux mains des Allemands. A nouveau, les pionniers-pontonniers africains du capitaine DE ROOVER avaient prêté un concours inestimable aux attaquants en remettant en ordre le matériel ferroviaire abandonné par les défenseurs en fuite. Ceux-ci avaient mis hors d'usage les machines motrices et les machines outils de Kigoma, Malagarasi et Tabora; tous les ponts étaient inutilisables, les prises d'eau, les pompes, les aiguilles, les ateliers avaient été sabotés. Il fallut réparer le pont de la Luitshe, relever celui sur la Lufugu, construire une variante de 4 200 mètres pour atteindre l'emplacement d'un pont de construction entièrement neuve près du confluent de la Rutshugi et de la Malagarasi. Déjà le 23 octobre 1916, un train parti de Kigoma arrivait à Tabora sans qu'il faille procéder au transbordement des marchandises. C'était un exploit réalisé grâce à l'enthousiasme et au dynamisme que DE ROOVER était parvenu à insuffler à ses pionniers-pontonniers africains.

Cette action lui valut la citation à l'ordre du jour suivante:

Plein d'entrain et d'allant, a dirigé avec une remarquable compétence et une inlassable activité les travaux de communication entre les troupes combattantes et l'arrière pendant le marche de la Brigade Sud de Kigoma vers Tabora; sé. TOMBEUR.

Le 31 janvier 1917, cette compagnie d'élite était versée dans les troupes d'occupation des territoires conquis et, le 1 février, DE ROOVER était promu capitaine-commandant. Après que le colonel HUYGHÉ se fut emparé le 9 octobre 1917 de Mahenge, la conquête de l'Afrique Orientale allemande était virtuellement terminée. Aussi DE ROOVER demanda à rentrer en Europe pour y rejoindre ses anciens compagnons des tranchées de l'Yser. Il s'en retourna *via* Elisabethville et Le Cap; dans cette dernière ville, il procéda à divers achats de matériel pour la reconstruction du pont sur la Malagarasi, pour compte du gouvernement d'occupation de l'A.O.A. Le 1<sup>er</sup> août 1918, il était remis à la disposition du Ministre de la Guerre. Promu capitaine-commandant de l'armée métropolitaine le 26 septembre 1918, il était versé au Bataillon des Troupes du Chemin de Fer.

Mais le capitaine-commandant DE ROOVER était très attentif à l'expansion belge à l'étranger; il avait écrit, dès le 1 août 1918, au Ministre des Affaires étrangères pour suggérer de mettre à la disposition du commandement interallié en Russie ou en Sibérie une compagnie de pionniers-pontonniers belges, ce qui aurait, disait-il, utilement servi les intérêts moraux et économiques de la Belgique. Cette idée coïncidait d'ailleurs avec une suggestion déjà émise en août 1917 par le ministre de Belgique à Péking.

Aussi, en 1919, le commandant DE ROOVER fut envoyé comme représentant de la Belgique auprès des gouvernements et des Armées Blanches de Russie méridionale, ayant pour mission de « faciliter avec les autorités locales les relations des industriels et autres sujets belges qui se trouvent déjà ou se rendront dans les territoires contrôlés par le général DENIKINE ».

Devant la débâcle de la Russie blanche, le Ministre des Affaires étrangères, le 13 avril 1920, marquait son accord sur le rapatriement du commandant DE ROOVER, sa mission étant devenue sans objet, mais, ajoutait-il, « il m'a renseigné très exactement sur la situation de la Russie méridionale, et son dévouement dans

des circonstances souvent très difficiles a été du plus grand secours à nos compatriotes restés là-bas ».

Un geste de sa part le fit hautement apprécier du commandement de la mission militaire britannique en Russie. Alors que les Bolcheviques gagnaient du terrain, le général anglais HOLMAN voulait protéger les femmes et les enfants des officiers anglais restés à Ekaterinodar, en attendant leur évacuation par train.

La situation devenait de plus en plus angoissante, lorsque le commandant DE ROOVER, arrivant de Novorossisk avec deux hommes, se présenta chez HOLMAN et lui demanda de combien de combattants il disposait pour protéger les femmes et les enfants « De 199 » répondit le général anglais. « Eh bien, comptez alors sur 202 dès maintenant » répondit DE ROOVER.

Le brigadier-général anglais KEYS, qui se trouvait également en Russie méridionale, rapporta ces faits à son frère, l'amiral KEYS, grand ami du roi ALBERT. Le Souverain, mis au courant, appela le père du commandant DE ROOVER, qui était le directeur général de la Caisse d'Epargne, pour lui faire le plaisir de communiquer de vive voix le texte de la lettre qu'il venait de recevoir.

Rentré au pays, le commandant DE ROOVER fut envoyé comme délégué de la Société des Nations et, finalement, président de la Commission mixte gréco-bulgare d'émigration réciproque et volontaire. En effet, en annexe au traité de Neuilly, une convention avait été signée en vue de régler le sort d'environ 200 000 émigrés et émigrants dans la région de la frontière entre la Grèce et la Bulgarie, les limites de ces pays ayant été profondément modifiées. Mais cette convention avait été hâtivement rédigée et reposait sur de nombreux malentendus. Il incombaît à la Commission mixte d'établir les droits de propriété dans des pays sans cadastre et bouleversés par les guerres et d'émettre des emprunts permettant le paiement des propriétaires pour une valeur d'environ six milliards de francs belges (valeur appréciée en 1971).

En outre, il fallait interpréter cette convention boîteuse, faire admettre son interprétation par les deux pays et préparer les lois d'application à faire adopter par chacun d'eux.

Pendant six années, de 1920 à 1926, le commandant DE ROOVER s'attela à cette œuvre délicate avec un talent diplomatique sans égal. Jugeant qu'il avait terminé son œuvre de construction, il

démissionna pour accepter, en Belgique, la direction de la Sogechim qui lui était offerte par la Société générale de Belgique.

Quatre ans après le départ de DE ROOVER, un différend surgit au sein de Commission mixte fut porté devant la Cour de Justice internationale. La Grèce y était représentée par POLITIS, ancien ministre des Affaires étrangères et professeur de droit international à la Sorbonne. Or pendant sa plaidoirie, POLITIS prononça les paroles suivantes:

Il est difficile, Messieurs, quand on a lu le mémoire du commandant DE ROOVER, de ne pas s'associer aux éloges que, d'une manière aussi nette, aussi précise, le délégué bulgare et le délégué grec ont apportés en cette séance du 11 juillet 1921; c'est en effet une œuvre magistrale...

J'ai été sévère pour mon pays; je dois l'être aussi pour la Commission... Elle a peut-être quelques excuses; celui qui a produit cette œuvre qu'on a qualifiée à juste titre, de magistrale, n'était plus là, le commandant DE ROOVER était parti.

Après une carrière militaire et diplomatique, Marcel DE ROOVER avait entamé en 1926 une carrière industrielle et voici dans quelles circonstances. En 1925, l'Union minière du Haut-Katanga avait décidé de produire le cuivre par électrolyse. Pour cela, il fallait, à l'époque, 21 000 t d'acide sulfurique chaque année. Importer de pareilles quantités d'Europe au Katanga apparaissait comme présentant trop de risques et le prix de revient eut été très élevé. Il fut décidé de créer une industrie chimique au Katanga et de produire sur place l'acide sulfurique.

En février 1926, Edgard SENGIER créa un « Syndicat pour l'étude des industries chimiques au Katanga »; l'administrateur délégué était Gustave Louis LECHIEN et les deux directeurs étaient officiers du génie et anciens compagnons d'arme: Marcel DE ROOVER et Gaston GODINEAU. Le 24 juin 1927, DE ROOVER s'embarqua à Anvers pour se rendre au Katanga afin d'y examiner les problèmes posés par la création de l'industrie chimique. Après un séjour de six mois en Afrique, il revint au pays et, dès 1927, la décision fut prise d'implanter deux usines au Katanga; une usine produira l'acide sulfurique nécessaire à la lixiviation des minerais de cuivre dans l'usine d'électrolyse à Shinturu, l'autre pour la fabrication par hydrolyse des huiles végétales des

acides gras utilisés comme réactifs de flottation au concentrateur de Panda. L'agglomération Likasi-Panda-Shituru, centre de cette nouvelle industrie, fut baptisée Jadotville.

Une fois les usines construites et en fonctionnement, le Syndicat s'effaça et fit place, le 11 septembre 1929, à la « Société générale industrielle et chimique du Katanga », en abrégé Sogechim. Marcel DE ROOVER en fut nommé directeur et se rendit à nouveau pour six mois en Afrique à la fin de 1929.

La Sogechim devint une affaire solide et prospère qui créa encore une usine pour la production de chlorate de soude et une autre destinée à l'épuration de l'eau brute pour approvisionner l'agglomération de Jadotville en eau potable.

En 1937, Marcel DE ROOVER retourna au Katanga en tant que directeur des services de Bruxelles et en revint le 11 novembre 1939, après avoir assumé la direction de la Société en Afrique.

En mai 1940, il se conduisit brillamment pour assurer l'évacuation du personnel de Bruxelles. Le 31 décembre 1940, il donna sa démission de la Sogechim pour passer au groupe de la Brufina. Il devint administrateur de cet important groupe industriel et financier et il exerça de nombreuses fonctions dans diverses sociétés qui en dépendaient, et cela jusqu'à son décès. Citons, notamment, qu'en 1952 il fut le créateur et président du syndicat pour l'étude de la cellulose congolaise.

Le 3 avril 1930, il avait été nommé associé de la Classe des Sciences techniques de notre Compagnie. Il y fit plusieurs exposés relatifs à l'industrie chimique en Afrique ou à des questions humanitaires ou de développement.

Ardent patriote, en 1940, il créa avec le général BIEBUYCK le « Rassemblement moral des Anciens Combattants autour du Roi ». Les œuvres d'intérêt philanthropique absorbèrent aussi une bonne part de ses activités. Il participa activement à la fondation de S.M. LÉOPOLD III qui réalisa le film *Les seigneurs de la forêt*, film très apprécié du public tant en Belgique qu'à l'étranger.

En 1953, il fit un dernier séjour de dix jours au Congo où il avait été invité aux fêtes commémoratives de la fondation du Comité national du Kivu.

Le 27 mars 1962, S.M. le roi BAUDOUIN a daigné accorder au lieutenant-colonel honoraire Marcel DE ROOVER concession de noblesse et le titre personnel de chevalier.

2 octobre 1971.

A. LEDERER.

### DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Commandeur de l'Ordre de Léopold avec palme, Commandeur de l'Ordre du Lion, Commandeur de l'Ordre de la Couronne avec rayure d'or, Commandeur de l'Ordre de Léopold II avec glaives, Chevalier de l'Ordre de l'Etoile Africaine avec palme, Croix de Guerre 1914-1918 avec 5 palmes et 3 lions, Croix de l'Yser, Médaille Commémorative de la Guerre 1914-1918, Médaille de la Victoire, Croix du Feu 1914-1918, Croix civique de 1<sup>re</sup> classe 1940-1945, Croix du Prisonnier Politique 1940-1945, Médaille du Résistant Civil 1940-1945, Médaille Commémorative du règne de S.M. Léopold II, Médaille du Centenaire de l'Indépendance, Décoration Industrielle de 1<sup>re</sup> classe, Médaille Commémorative en Argent des Campagnes d'Afrique 1914-1918, Distinguished Service Order, Grand Officier de l'Ordre de Saint Alexandre (Bulgarie), Grand Officier du Mérite Civil (Bulgarie), Commandeur de l'Ordre de Sainte Anne (Russie), Commandeur de l'Ordre de Saint Stanislas (Russie), Commandeur de l'Ordre Grand Ducal de la Couronne du Chêne, Médaille Commémorative 1953 (Grand Duché de Luxembourg).

### PUBLICATIONS

L'eau potable au Congo belge, *Bulletin des séances de l'I.R.C.B.*, 1931, p. 668-688.

Les industries chimiques au Congo belge, *Bulletin des séances de l'I.R.C.B.*, 1937, p. 249-260.

Etude et réalisation prochaine de l'industrie de la cellulose coloniale, *Bulletin des séances de l'I.R.C.B.*, 1948, p. 999-1 006.

Etudes et projets pour la fabrication de pâte de cellulose au Congo, *Bulletin des séances de l'A.R.S..C*, 1957, p. 1 231-1 245.

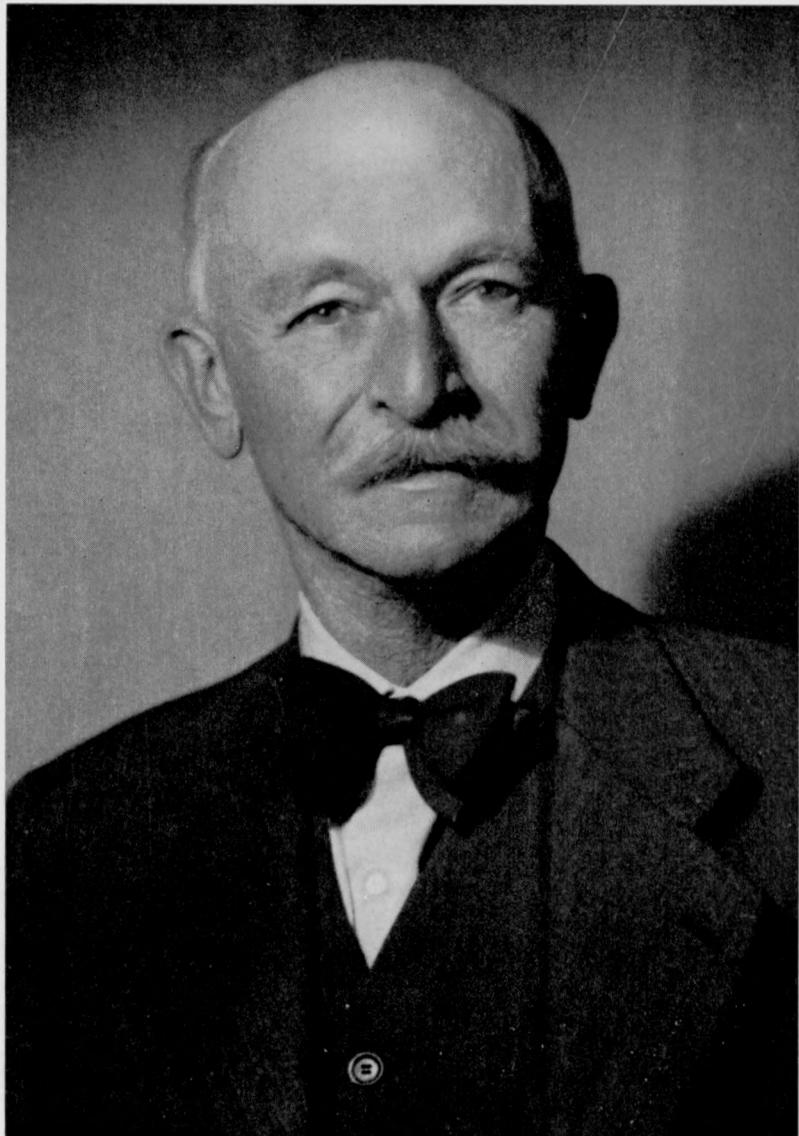
Expérience en Inde de la Fondation belge pour la lutte contre la lèpre, *Bulletin des séances de l'ARSOM*, 1960, p. 990-995.

Les aspects d'avenir de l'assistance technique. Deux exemples pratiques, *Bulletin des séances de l'ARSOM*, 1967, p. 330-336.

En outre, de nombreux articles historiques et économiques dans diverses revues, dont celle du cercle Mars et Mercure, dont il fut le Président.

### BIBLIOGRAPHIE

Archives de l'ARSOM, fiche signalétique — Archives de l'ancien Ministère des Colonies — Documentation du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire — Archives de la Brufina — Archives de l'U.M.H.K. — Le XXV<sup>e</sup> anniversaire de Sogechim, *Revue Coloniale belge*, 15 février 1955, n° 225, p. 115-118 — Moulaert, G., La Campagne du Tanganyika, Bruxelles, 1934, p. 158 à 177 — Les campagnes coloniales belges, Bruxelles, 1929, T II.



Albert-Nicolas DUREN  
(20 juillet 1891 - 23 juin 1971)

## **Albert-Nicolas DUREN**

(Messancy, 20 juillet 1891 - Woluwé-Saint-Lambert,  
23 juin 1971)

L'année 1971 a vu s'éteindre une grande figure de la médecine tropicale belge. Le Dr Albert, Nicolas DUREN, inspecteur général de l'Hygiène honoraire au Ministère des Colonies, est décédé le 23 juin 1971, à l'âge de 80 ans. Il avait consacré quarante années de sa vie à l'œuvre médicale belge en Afrique.

Fils de médecin, né à Messancy le 20 juillet 1891, le Dr DUREN fait de très brillantes études aux facultés de Namur et de Louvain et obtient son diplôme de docteur en médecine en juillet 1914, à la veille de la première guerre mondiale.

Dès le 1<sup>er</sup> août, il s'engage au 10<sup>e</sup> régiment de ligne. Nommé médecin de bataillon en octobre 1915, il participe à la bataille de l'Yser. Il est cité à l'ordre du jour de la 4<sup>e</sup> division d'armée et obtient la Croix de guerre.

En 1917, il est, à sa demande, mis à la disposition du Ministre des Colonies et rejoint en novembre 1917, le service de santé des troupes coloniales placé sous le commandement de Jérôme RODHAIN. Il participe à la phase finale de la campagne de l'Est africain. Après la victoire des alliés, il est désigné comme médecin du camp militaire d'Irebu, dans la province de l'Equateur.

Rentré en Belgique en 1921, il entreprend comme boursier de la Fondation universitaire, un voyage d'études de huit mois au Brésil. Il est l'hôte de l'Institut Oswaldo Cruz à Rio et s'y consacre à l'étude des maladies tropicales et spécialement de la fièvre jaune.

Reparti au Congo en juin 1922, il est nommé médecin-hygiéniste à Kinshasa, chargé des problèmes d'hygiène publique liés à l'urbanisation de la ville et responsable de la protection sanitaire des travailleurs.

De mars à juin 1926, le Dr DUREN participe à une mission en Afrique occidentale, organisée par la Commission d'hygiène de la Société des Nations pour l'étude des problèmes de l'hygiène urbaine en régions tropicales.

Retenant son service au Congo en juin 1926, le Dr DUREN est nommé médecin hygiéniste principal et inspecteur du travail pour la province du Congo-Kasai. Il s'attache à l'étude de l'alimentation des travailleurs congolais et codifie les normes qui serviront à l'élaboration de la législation sur l'hygiène du travail et la protection sanitaire de la main-d'œuvre africaine.

Appelé en mission au Ministère des Colonies en 1929, il devient l'adjoint et bientôt le successeur du Dr Emile VAN CAMPEN-HOUT au poste de conseiller médical du Ministre.

Il est aussi dès ce moment secrétaire du Conseil supérieur d'Hygiène coloniale et son action personnelle se traduira dans toutes les décisions gouvernementales relatives à l'organisation des services médicaux et à l'administration sanitaire du Congo et du territoire sous mandat, et plus tard sous tutelle, du Ruanda-Urundi.

Le Dr DUREN a tracé dans deux études importantes \* la doctrine et les grandes étapes de la structure médico-sanitaire dont la Belgique a doté les pays africains dont elle assuma les charges de souveraineté pendant plus d'un demi-siècle.

En étroite collaboration avec les médecins en chef successifs RODHAIN, TROLLI, VAN HOOF, THOMAS et DRICOT, il poursuit avec ténacité et logique, tout au long de sa carrière, l'exécution méthodique d'un plan d'implantation et d'organisation des institutions de soins et des services sanitaires. La caractéristique de ce plan, c'est incontestablement l'équilibre entre les divers aspects de l'action sanitaire. Les services d'hygiène publique et les activités de médecine préventive sont développés autant que les soins curatifs hospitaliers, la recherche en laboratoire et la formation du personnel de santé à tous les échelons. Grâce à une saine collaboration instituée entre les services gouvernementaux et diverses institutions privées œuvrant dans les zones rurales, ces dernières sont loin d'être négligées et le réseau sanitaire qui s'est développé, sous l'impulsion du Dr DUREN, fera des pays sous administration

\* Voir *in fine*.

belge, à la veille de leur indépendance, les territoires d'Afrique centrale les mieux équipés du point de vue sanitaire.

Le nom du Dr DUREN et celui du Dr VAN HOOF resteront attachés au programme du développement de l'infrastructure médicale du Congo connu sous le nom de plan VAN HOOF-DUREN et réalisé dans le cadre du plan décennal 1949-1958 de développement économique et social du Congo belge et du Rwanda-Urundi.

Conjointement à son rôle officiel, le Dr DUREN fut à l'origine de plusieurs institutions parastatales ou privées qui apportèrent à l'administration un concours précieux dans l'organisation de l'infrastructure sanitaire des territoires africains sous administration belge et dans la mise en place des services de protection de la santé des populations africaines.

Il élabora notamment, en 1930, les statuts du FOREAMI donnant exécution à un vœu royal et à la décision du Ministre Henry JASPAR; en 1937, ceux de la Fondation Père Damien pour la lutte contre la lèpre, créée à l'impulsion du baron CARTIER de MARCHIENNE et du Ministre RUBBENS.

Le Dr DUREN fut aussi administrateur de la FOMULAC (Fondation médicale de l'Université de Louvain), du Fonds social du Kivu, de l'Aide médicale aux missions (A.M.M.) et de la Croix rouge du Congo, toutes institutions qui se virent attribuer chacune un rôle et un programme bien déterminés dans le cadre tracé par l'autorité gouvernementale en vue d'assurer la protection sanitaire la plus complète possible des populations africaines.

A ces institutions, Dr DUREN apporte son expérience médicale et administrative et assure la coordination de leurs activités avec celles des pouvoirs gouvernementaux.

Ses brillantes qualités d'administrateur le firent choisir en outre, par le Ministre des Colonies, pour exercer deux fonctions importantes: celle de commissaire du gouvernement à l'IRSAC (Institut pour la Recherche scientifique en Afrique Centrale) et celle de président de la Régie des distributions d'eau et d'électricité du Congo et du Rwanda-Urundi.

Son expérience administrative, son équité et son bon sens furent précieux à l'IRSAC tandis qu'à la Regideso, son expérience d'hygiéniste et son dynamisme donnèrent une heureuse impulsion

à l'extension de ce qu'il considérait comme un élément primordial de la santé, la distribution d'eau potable.

Les nombreuses responsabilités administratives du Dr DUREN ne l'empêchèrent pas de poursuivre simultanément l'étude scientifique des grands problèmes médicaux de l'Afrique. La liste de ses publications en fait preuve.

Associé de l'Académie depuis 1942, il fut titularisé en 1957 et dirigea les travaux de la Classe des Sciences naturelles et médicales en 1961.

Il s'attache aussi à faire œuvre didactique. Chargé des leçons d'hygiène aux futurs agents et fonctionnaires d'Afrique, il publia avec la collaboration de H. GILLET, un manuel d'hygiène tropicale apprécié par sa clarté et son sens pratique.

Le Zaïre, le Burundi et le Rwanda sont, encore aujourd'hui, les bénéficiaires de l'œuvre du grand administrateur de la santé publique que fut le Dr DUREN.

Ceux qui ont eu le privilège de connaître ce serviteur de l'Etat belge et de l'Afrique gardent de lui le souvenir d'un fonctionnaire intègre, d'une droiture sans compromission, alliant à une vive intelligence une énorme capacité de travail et un grand bon sens.

Sous un abord sévère, il cachait de grandes qualités de cœur, une culture classique étendue associée à une étonnante ouverture d'esprit aux mathématiques et à une profonde connaissance des choses de la nature.

6 janvier 1972  
M. KIVITS

A. DUREN: L'organisation médicale belge en Afrique. (Extrait des Mémoires in-8° de l'Académie royale des Sciences coloniales, Classe des Sciences naturelles et médicales, nouvelle série, tome II, fasc. 6 et dernier 1953).

A. DUBOIS et A. DUREN: Soixante ans d'organisation médicale au Congo belge (Liber Jubilaris J. RODHAIN, 1947 - Sté Belge de Médecine Tropicale - Ed. Goemaere, Bruxelles).

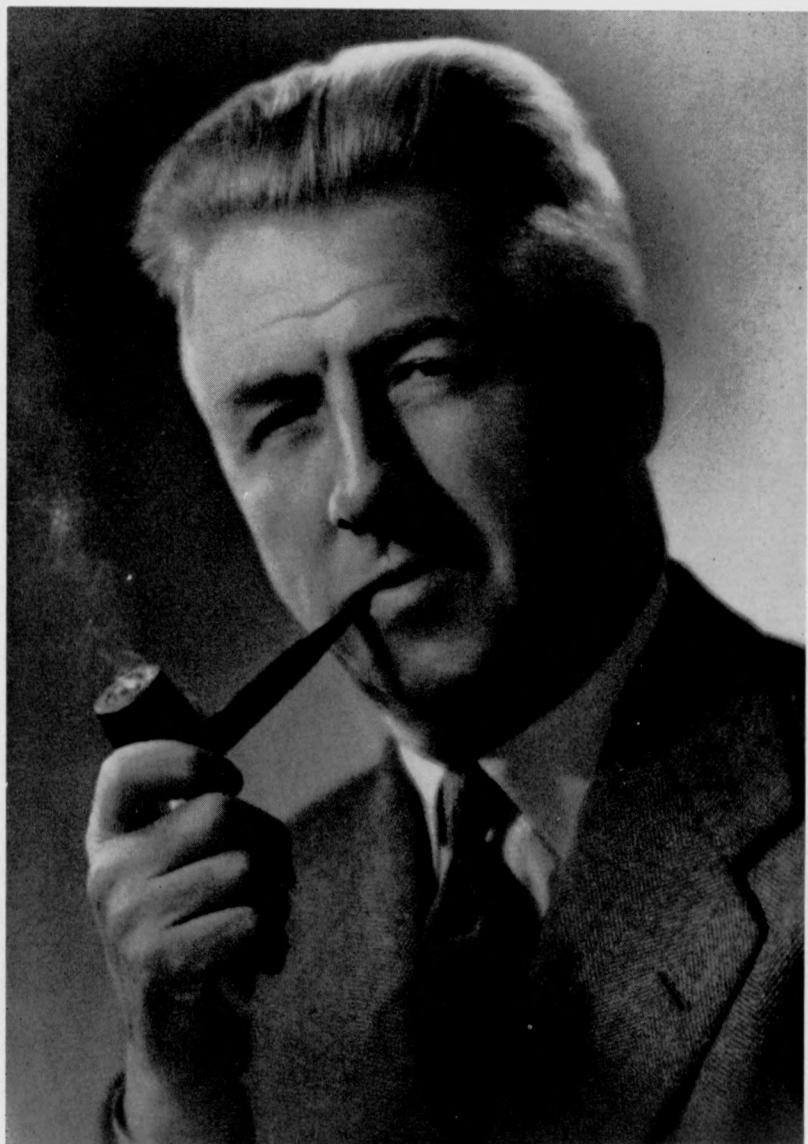


Photo du 7-1-1957

Raymond VANDERLINDEN  
(7 décembre 1901 - 7 août 1971)

## **Raymond-Eugène-Marie VANDERLINDEN**

(7 décembre 1901 - 7 août 1971)

Fils de VANDERLINDEN, Eugène, et de BOURDAUD'HUI, Rosalie, marié à Yvonne SCHOUTEN, le 12.2.1927; deux enfants: Jacques (Boma, 9.7.1932) et Lucie (Léopoldville, 25.3.1937).

Etudes primaires à l'Ecole communale de Boitsfort, puis humanités (section latine mathématique) à l'Athénée royal d'Ixelles de 1912 à 1919.

Inscrit en octobre de la même année à l'Ecole polytechnique (Faculté des Sciences appliquées de l'U.L.B.), il y obtient le grade de candidat ingénieur en novembre 1921.

Pour des raisons pécuniaires, il doit abandonner l'Université et trouve un emploi de stagiaire à la Bell Telephone à Anvers.

Appelé au service militaire, il entre en décembre 1922 comme soldat milicien aux Troupes de Transmission à Vilvorde. Après une période d'instruction de six mois, il passe à Bruxelles dans un bureau d'état-major en tant que spécialiste de l'appareil de télégraphie Hughes. Engagé à la Société nationale des Chemins de fer belges (S.N.C.B.) qui l'affecte au dépôt des locomotives de Schaerbeek (Service du triage des charbons), il est nommé chef de section en 1925.

Dans l'entre-temps, il poursuivait ses études et, dès octobre 1922, il se présente au jury central constitué par le Gouvernement pour la 1<sup>e</sup> épreuve du grade d'ingénieur. Deuxième épreuve en octobre 1925 et, en novembre 1926, le jury central lui délivre le diplôme d'ingénieur des constructions civiles.

Il est admis dès lors comme membre de l'A.I.Br. (Association des Ingénieurs sortis de l'U.L.B.).

Ayant opté pour la carrière coloniale, il y accède à son arrivée à Boma le 3.5.1927 avec le grade d'ingénieur-adjoint des Ponts et chaussées (hors cadres), tandis que la S.N.C.B. le place en congé jusqu'en 1934 pour séjour à la Colonie.

Attaché d'abord au service de l'ingénieur en chef pour les travaux des ports de Matadi (où il résidera) et d'Ango-Ango, il est promu ingénieur de 2<sup>e</sup> classe le 1.7.1928.

Le 9.12.1929, il est envoyé à Coquilhatville pour diriger le service provincial des Travaux publics; il y apprendra sa nomination comme ingénieur de 1<sup>e</sup> classe à la date du 1.1.1930.

Le 29.12.1931, il devient directeur, à Léopoldville, du Service hydrographique du Haut-Congo et du réseau des Grands-Lacs.

Convaincu de l'importance économique du réseau fluvial congolais, il obtient que l'Administration le détache à la Marine française pour y suivre les cours d'ingénieur hydrographe d'octobre 1930 à juin 1931 et ceux de béton armé et de constructions navales à l'Ecole nationale des Ponts et chaussées de Paris.

Le 27.5.1932, le gouverneur général TILKENS le désigne pour prendre la direction du Service spécial du Bas-Congo ayant dans ses attributions l'établissement et la tenue à jour de la carte du bief maritime du Congo et de la côte océane, l'étude du régime du Fleuve dans cette région, le balisage et le pilotage pour la sécurité de la navigation, l'entretien et l'amélioration des passes de la région divagante en aval de Boma, ainsi que, comme fonctionnaire dirigeant, la surveillance des entreprises de construction des ports de Boma, Ango-Ango et Matadi.

Passé sous statut avec le grade d'ingénieur principal de 1<sup>e</sup> classe le 25.9.1935, il sera directeur en titre du Service des voies navigables de l'ensemble de la Colonie jusqu'au 2.12.1938.

C'est alors que, pour des raisons de convenances personnelles, il quitte l'administration de l'Etat où il était cependant noté comme fonctionnaire d'élite, pour se tourner vers le secteur privé.

Jusqu'en juillet 1950, il sera ainsi directeur général en Afrique du Chantier naval et industriel du Congo (Chanic).

A son retour en Europe en 1950, il en devient directeur des services métropolitains et depuis avril 1953, administrateur-délégué. Par ailleurs, son sens aigu des affaires et l'esprit de décision et d'attachement à son personnel dont il fit preuve lors de la période difficile qui suivit l'accession du Congo à l'indépendance, le feront rechercher pour occuper de très hauts postes dans de nombreuses sociétés. Leur énumération figure *in fine*.

Dans le domaine de la promotion sociale, l'africanisation des cadres fut l'un des objectifs majeurs de Chanic. Entamée dès

avant la guerre de 1940 par le regretté major Adolphe RUWET, alors administrateur-délégué de la société, l'action fut poursuivie avec succès par Raymond VANDERLINDEN, très conscient de l'importance politique de ce problème, non seulement aux yeux des travailleurs indigènes, mais également pour l'économie générale du pays, un des objectifs étant le remplacement progressif des cadres européens par des Congolais ayant reçu une formation morale et technique accélérée sous la conduite de spécialistes en organisation du travail.

C'est ainsi que la plupart des contremaîtres et de nombreux agents de maîtrise de la société, y compris des ingénieurs, sont actuellement des Africains.

Les lourdes tâches professionnelles qui lui incombait ne l'empêchèrent point de porter un intérêt aussi vif que reconnaissant à l'Alma mater où il avait entamé ses études d'ingénieur.

A Léopoldville, en 1947, il fut président de la section des Anciens Etudiants de l'U.L.B. En Belgique, de 1953 à 1957, il présida l'A.I.Br., et, de 1958 à 1960, l'Union des Anciens Etudiants de l'U.L.B.

De son côté, l'Université avait tenu à lui confier des enseignements à l'Institut du Travail:

En 1957, chargé de cours « Economie du travail dans les pays en voie de développement » et directeur du « Séminaire des problèmes économiques du travail au centre de l'Afrique »;

En 1962, directeur d'études pour l'enseignement « Structures de l'entreprise et organisation du travail »;

En 1969, professeur à l'Institut du travail, à titre définitif.

Associé le 8.10.1945 à l'Institut royal colonial belge, devenu le 25.10.1954 Académie royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM), Raymond VANDERLINDEN en fut nommé membre titulaire le 1.8.1956 et directeur de la Classe des Sciences techniques pour l'année 1959.

Il occupa la tribune de l'ARSOM à diverses reprises et la liste de ses publications est donnée *in fine*.

1<sup>er</sup> novembre 1971  
E.-J. DEVROEY

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Etoile de service (8.4.1931), avec 3 raies (12.11.1934); Ordre du Lion: Chevalier (1.4.1933), Officier (15.11.1953); Ordre de la Couronne: Chevalier (14.11.1938), Grand Officier (15.11.1963); Ordre de Léopold: Chevalier (21.6.1948), Commandeur (8.4.1958); Médaille de l'Effort de guerre colonial (15.2.1949).

## PUBLICATIONS

- Note sur le régime hydrographique du bassin du Congo (Institut royal colonial belge, *Bulletin des séances*, VIII, 1937, 3, p. 802 à 884).
- Le Bas-Congo, artère vitale de notre colonie (en collaboration avec E.-J. DEVROEY) (Goemaere, Bruxelles, 1938).
- Le lac Kivu (en collaboration avec E.-J. DEVROEY) (Extrait des mémoires publiés par l'Institut royal colonial belge, Hayez, Bruxelles, 1939).
- La voie maritime du Bas-Congo (Association française pour l'avancement des sciences, 63<sup>e</sup> session, Liège, 1939).
- Possibilités de développement des industries secondaires au Congo (Institut royal colonial belge, *Bulletin des séances*, XVII, 1946, 1, p. 416 à 429).
- Le matériel américain de terrassement et de transport (Le matériel colonial, 35<sup>e</sup> année, n° 215, 21 mai 1947).
- L'éducation professionnelle de la main-d'œuvre industrielle au Congo belge (*Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion*, n° 129, Liège, janvier-février 1948).
- L'emploi des métaux légers dans la construction des bateaux coloniaux (Institut royal colonial belge, *Bulletin des séances*, XIX, 1948, 3, p. 771 à 782).
- Le matériel de remorquage en poussée de la Compagnie générale de Transports en Afrique (Institut royal colonial belge, *Bulletin des séances*, XX, 1949, 1, p. 307 à 315).
- Le Bas-Congo, artère vitale de notre colonie (en collaboration avec E.-J. DEVROEY) (2<sup>e</sup> édition annotée et mise à jour) (Goemaere, Bruxelles, 1951).
- Quelques aspects des problèmes de la main-d'œuvre industrielle à Léopoldville (Institut royal colonial belge, *Bulletin des séances*, 1951, p. 505).
- Le chantier naval de Léopoldville (1881-1953) (Institut royal colonial belge, mémoire in-8°, tome IX, fasc. 5, Bruxelles 1953).
- Productivité (Discours prononcé à l'occasion de la journée d'études de l'A.I.I.Br.) (*Revue générale des Sciences appliquées*, Tome II, n° 11, p. 34 à 37, Bruxelles 1954).

Considérations sur la résistance à la propulsion des barges remorquées en flèche et en poussée (*Bulletin de l'Institut royal colonial belge*, 1954, p. 933).

Enseignement post-universitaire pour ingénieurs (Discours prononcé à l'occasion de la Journée d'études de l'A.I.Br.) (*Revue générale des Sciences appliquées*, Tome II, n° VI, p. 283 à 288, Bruxelles 1955).

Aspects congolais de la crise technologique (*Revue générale des Sciences appliquées*, Tome III, n° VI, p. 152 à 156, Bruxelles 1956).

La formation professionnelle des travailleurs dans les entreprises congolaises (en collaboration avec M. BECH) *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 2-3, Bruxelles 1957).

Industrialisation et évolution sociale (*Belgique d'Outremer*, n° 270, septembre 1957).

L'Ingénieur en Afrique centrale (Conférence faite à la Journée d'études sociales de l'A.I.Br.) (*Revue générale de l'A.I.Br.*, 1960, p. 84 à 89, Tome IV, n° 3).

Le Bassin inférieur du Mekong (Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, *Bulletin des séances*, Bruxelles, 1965, p. 1143 à 1176).

*Sociétés*

*Président:*

Etudes et réalisations hydrauliques au Congo (Etreac), S.A., Bruxelles.

*Vice-Président:* Cegeac, S.A., Bruxelles.

*Administrateur-délégué:*

1. Chantier naval et industriel au Congo (Chanic), S.A., Bruxelles
2. Soprindus, S.A., Bruxelles.
3. Meuse et Sambre, S.A., Namur.

*Administrateur:*

1. Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (C.C.C.I.), Bruxelles.
2. Société des Ciments d'Outre-Mer (Cimoutremer), S.A., Bruxelles.
3. Société d'Etudes et de Gestion de Cimenteries (EGECIM) S.A., Bruxelles.
4. Société africaine de Construction (Safricas), S.A., Bruxelles.
5. Office de Représentations industrielles (ORIC), S.A., Liège.
6. Sodimat, S.C.R.L., Lubumbashi.
7. Chantier naval et industriel du Congo (Chanico), S.C.A.R.L., Kinshasa.
8. Chanimetal, S.C.R.A.L., Kinshasa.



### Nécrologie: Cf. Membres décédés

## Necrologische nota's

## Notices nécrologiques

COPPENS, P.	69
DE ROOVER, M.	85
de VLEESCHAUWER, A.	81
DUREN, A.	93
MOELLER DE LADDERSOUS, A.	73
VANDERLINDEN, R.	97
<b>Overleden leden: Cf. Membres décédés</b>	
<b>Périodiques: Cf. Liste</b>	
Personnalité civile	14
Présidents (liste)	35
Prijzen	26
Albrecht Gohr	26
Driejaarlijkse voor Afrikaanse letterkunde	26
Egide Devroey	33
Prix	27
Albrecht Gohr	27
Triennal de littérature africaine	27
Egide Devroey	33
Rechtspersoonlijkheid	14
Règlement général	19
Rekening der ontvangsten en uitgaven 1971	62
Secrétaire perpétuels (liste)	35
Secretariat	37
Secretarie	36
Statuten	4
Status	4
Tableau de l'Académie	3
<b>Tijdschriften: Cf. Lijst</b>	
Vaste secretarissen (lijst)	35
Voorzitters (lijst)	35
Wedstrijden (Jaarlijkse)	26
Vragen 1972	31
Vragen 1973	31



K.A.O.W., Defacqzstraat 1, B-1050 Brussel (België)  
ARSOM, rue Defacqz 1, B-1050 Bruxelles (Belgique)